

Université de Sherbrooke



31156008127386

F  
380  
F8  
DS6  
2000  
G  
Thèse

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE ET DE SCIENCE POLITIQUE

Faculté des lettres et des sciences humaines

Université de Sherbrooke

POUVOIR POLITIQUE ET MINORITÉS ETHNIQUES :  
PORTRAIT DES FRANCOPHONES DE LA LOUISIANE, 1850-1885

Par

Isabelle Dion , 1171 -

I 1818

Mémoire de maîtrise (histoire)

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke

Août 2000

## **Composition du jury**

Pouvoir politique et minorités ethniques :  
portrait des francophones de la Louisiane, 1850-1885

Isabelle Dion

Ce mémoire a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Gilles Vandal, directeur de recherche  
Département d'histoire et de science politique,  
Faculté des lettres et des sciences humaines

Jean-Herman Guay, examinateur  
Département d'histoire et de science politique,  
Faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Sherbrooke

André Poulin, examinateur externe

## Résumé

Cette étude vise à examiner le rôle joué par les hommes politiques francophones dans la structure et la vie politique de la Louisiane durant la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. La diminution du pouvoir politique des francophones est déjà perceptible avant 1850 avec la venue massive d'Anglo-américains. La guerre civile, l'émancipation des Noirs et les politiques radicales de la Reconstruction ne firent qu'accentuer un phénomène que le retour des Bourbons au pouvoir ne pouvait enrayer. D'autres facteurs expliquent la perte d'influence politique des leaders politiques francophones. L'assimilation graduelle des hommes politiques francophones à la majorité anglo-américaine, la diminution des droits politiques des francophones quant à l'usage de leur langue et l'absence de cohésion entre les hommes politiques des différentes ethnies francophones ont influé sur la diminution du pouvoir de l'élite politique francophone.

Avant de dresser un portrait de l'élite politique francophone, je définirai les concepts touchant ma recherche, soit pouvoir politique et minorité ethniques, j'expliquerai l'origine des groupes de francophones et j'étudierai la situation de ces groupes avant 1850. Entre cette date et 1885, 5562 hommes francophones prennent part à la vie politique louisianaise. Dans un second temps, je ferai ressortir certaines caractéristiques socio-économiques de cette élite afin de savoir si elle se distingue des Anglo-américains ou si elle possède les mêmes traits.

Enfin, j'analyserai la place des francophones dans les fonctions politiques en examinant leur concentration dans certains postes et leur influence dans les paroisses ayant une forte population d'origine française et leur affiliation politique au cours de ces années cruciales de l'histoire de la Louisiane.

## Remerciements

Ce mémoire est une renaissance. Il s'est écoulé sept années entre son début et sa fin dont cinq années dans l'obscurité d'un placard. Chaque fois que j'en ouvrais la porte, il me disait : Hé, je suis là, ... mais incomplet!

Ce mémoire n'a pu être réalisé et complété sans l'aide de plusieurs personnes. Je tiens à remercier ma famille pour m'avoir encouragée pendant ma scolarité de maîtrise et durant mon retour à la rédaction cette année. Je remercie spécialement mes lectrices assidues, ma mère et ma cousine Nathalie. Je souhaite également remercier mon conjoint qui m'a soutenue et qui a prêté une oreille attentive à mes réflexions à voix haute et à mes incertitudes. À la gang avec qui j'ai passé deux belles années en maîtrise, je vous dis merci.

Je tiens à remercier sincèrement mon directeur Gilles Vandal pour ses suggestions, ses explications, ses nombreuses lectures de mon mémoire et sa patience. Je lui suis très reconnaissante d'avoir bien voulu « reprendre » sous son aile une ancienne étudiante qui s'était éloignée du domaine historique. Merci beaucoup!

Mon placard est vide. Ce qu'il contenait sur l'élite politique francophone de la Louisiane est maintenant entre vos mains. Je souhaite que ce mémoire apporte une meilleure compréhension des hommes politiques francophones de la Louisiane.

**Table des matières**

<b>Résumé</b>	<b>ii</b>
<b>Remerciements</b>	<b>iii</b>
<b>Table des tableaux</b>	<b>vi</b>
<b>Tables des cartes</b>	<b>vii</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE UN</b>	<b>24</b>
<b>Caractéristiques des francophones au 19<sup>ème</sup> siècle</b>	
1. Pouvoir et minorités ethniques	24
2. Origine des groupes francophones de la Louisiane	32
3. Situation des francophones avant 1850	40
<b>CHAPITRE DEUX</b>	<b>53</b>
<b>Portrait des hommes politiques francophones</b>	
1. Les origines	53
2. Les caractéristiques professionnelles	68
<b>CHAPITRE TROIS</b>	<b>87</b>
<b>Le déclin politique des francophones, 1850-1885</b>	
1. Les fonctions politiques	89
2. L'affiliation politique	108

<b>Conclusion</b>	<b>131</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>139</b>
Sources	139
Élites politiques et minorités ethniques	142
Histoire de la Louisiane	143
Histoire locale	145
Les francophones	146
Les Créoles	147
Les Créoles noirs / les Noirs	147
Les Cajuns	148

### Table des tableaux

Tableau 1	Origine ethnique des hommes politiques de la Louisiane par période	55
Tableau 2	Origine raciale des hommes politiques de la Louisiane par période	56
Tableau 3	Région de résidence des hommes politiques de la Louisiane par période	58
Tableau 4	Répartition des hommes politiques francophones de la Louisiane par rapport à la proportion de la population blanche d'origine francophone par période	61
Tableau 5	Âge des hommes politiques de la Louisiane par origine ethnique et par période	68
Tableau 6	Occupation principale par groupe professionnel des hommes politiques de la Louisiane	71
Tableau 7	Occupation principale par groupe professionnel des hommes politiques noirs de la Louisiane	76
Tableau 8	Valeur de la propriété des hommes politiques de la Louisiane	79
Tableau 9	Valeur de la propriété des hommes politiques de la Nouvelle-Orléans	80
Tableau 10	Rôle militaire des hommes politiques de la Louisiane lors de la guerre civile	82
Tableau 11	Total des fonctions détenues par les francophones dans l'ensemble de l'État par période	90
Tableau 12	Fonctions détenues par les francophones dans l'ensemble de l'État	91
Tableau 13	Présence des francophones dans les conseils municipaux	98
Tableau 14	Répartition des fonctions détenues par les francophones selon leur origine ethnique, 1850-1885	103
Tableau 15	Fonctions détenues par les francophones en Louisiane française	104
Tableau 16	Fonctions détenues par les Noirs francophones dans l'ensemble de l'État par rapport au nombre total de fonctions détenues par des Noirs	107
Tableau 17	Participation des hommes politiques francophones aux conventions constitutionnelles	127
Tableau 18	Affiliation politique majoritaire des hommes politiques selon l'origine ethnique, 1850-1885	128

**Table des figures**

Figure 1	Régions de la Louisiane	59
Figure 2	Paroisses francophones de la Louisiane	62

## INTRODUCTION

Les francophones vivent depuis plusieurs années la «renaissance» de leur langue en Louisiane. Accompagnée d'un bagage culturel et folklorique, cette renaissance amène une réflexion sur la participation de ces francophones à l'évolution de la Louisiane, et ce depuis leur arrivée. Force est de constater que cette population, même si elle devient minoritaire et perd de son pouvoir à de nombreux niveaux, ne disparaît pas avec la guerre civile américaine.

Ce mémoire vise à cerner davantage le rôle des francophones dans la société louisianaise en concentrant toutefois l'analyse sur le déclin de leur influence politique entre 1850 et 1885. Mon étude a comme cadre d'analyse les francophones de la Louisiane. Comme ceux-ci sont particulièrement concentrés dans la partie sud de l'État, à part quelques îlots dans les paroisses de Natchitoches et de Rapides, je vais centrer ma recherche sur les paroisses francophones du sud de la Louisiane. Mon mémoire va couvrir les années 1850 à 1885, période cruciale dans l'histoire de la Louisiane et du sud des États-Unis. Il est possible de sous-diviser ces années en quatre grandes périodes. La première, qui va de 1850 à 1860, couvre la dernière décennie avant la guerre civile où nous pouvons déjà constater une diminution importante du pouvoir des francophones dans la vie politique de la Louisiane. Les années 1861 à 1867 forment la seconde période. La Louisiane subit les conséquences de la guerre civile marquée par la ruine de son économie, l'installation d'un gouverneur militaire, et l'émancipation des Noirs. La troisième, la Reconstruction, qui s'échelonne de 1867 à 1877, apporte une nouvelle dynamique avec la

reconnaissance des droits politiques des Noirs. Enfin, la dernière période de 1877 à 1885 voit le retour des bourbons<sup>1</sup> au pouvoir.

L'analyse de ces quatre grandes périodes dans la vie politique louisianaise me permettra de vérifier dans quelle mesure les hommes politiques francophones ont été capables de maintenir leur influence en politique dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Avant tout, je dresserai un portrait de ces hommes afin de définir leur place et leur rôle en politique. Je tenterai de savoir quelle est leur place à l'intérieur de l'élite et s'ils ont un comportement politique distinct en faisant appel à des comparaisons avec les leaders anglo-américains. Mon regard s'attardera particulièrement à la région de la Louisiane française afin de savoir si les politiciens francophones conservent un poids politique important et proportionnel à la population d'origine francophone qui y habite. Enfin, j'essaierai de cerner les facteurs qui amènent une baisse de l'influence politique de cette élite.

Avant de préciser la méthode employée afin d'apporter des éléments de réponses à ces interrogations, je vais faire le point sur les connaissances en ce domaine. Première constatation, la présence des francophones est minime dans la plupart des grandes synthèses<sup>2</sup>, les commentaires

---

<sup>1</sup> Le terme « bourbon » provient du nom de la famille royale française qui, après la restauration de 1815, montrait qu'elle « n'a jamais rien appris ni rien oublié ». Cette expression est régulièrement utilisée pour décrire le retour au pouvoir des conservateurs en Louisiane en 1877. Stephen Therstrom, Ann Orlon et Oscar Handlin, *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, p. 57-58.

<sup>2</sup>Perry H. Howard s'intéresse aux tendances et changements dans le vote selon les paroisses, les régions, les classes et les races, *Political Tendencies in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1971, 476 p. Les textes de D. L. A. Hackett et Lewis W. Newton dans l'ouvrage de Mark T. Carleton, Perry H. Howard et Joseph B. Parker, dir., *Readings in Louisiana Politics*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1975, 530 p., mettent l'accent sur les différences entre Créoles et Anglo-américains ainsi que sur les conflits entre ces deux groupes. Un chapitre du volume de Ted Tunnell est consacré à l'élite noire, spécialement aux Créoles noirs, et ses problèmes après la guerre, *Crucible of Reconstruction : War, Radicalism, and Race in Louisiana*, chap. 4 «The Black Elite», Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984, 257 p. 66-91. L'alliance d'avant-guerre entre les planteurs, marchands et avocats dont plusieurs Créoles font partie est étudiée par Roger W. Shugg, *Origins of Class Struggle in Louisiana : A Social History of Whites Farmers and Laborers During Slavery and After, 1840-1875*, Baton Rouge, Louisiana State

étant plus abondants dans les études spécifiques sur un des groupes, soit les Créoles, les Créoles noirs ou les Cajuns. Sur les immigrants francophones, Français, Haïtiens, Canadiens ou autres, nous n'avons des informations que sur leur arrivée en Louisiane. Autre constatation, règle générale les auteurs signalent la présence des hommes politiques francophones avant la guerre de Sécession surtout lorsqu'ils formaient la majorité et qu'ils faisaient partie de la classe des planteurs et marchands. Déjà minoritaire numériquement, le groupe diminue encore davantage à la veille de la guerre. De plus, la question de l'esclavage le détourne vers des préoccupations qui touchent tous les Blancs.

À partir de la guerre et jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle, il est impossible de préciser le nombre de francophones de l'État, car les recensements ne tiennent pas compte de la langue. Carl A. Brasseaux mentionne qu'à l'achat de la Louisiane par les États-Unis en 1803, le rapport numérique entre francophones et anglophones est de sept contre un. Le ratio tombe à trois contre un à l'admission de la Louisiane dans l'Union. Vers 1860, la tendance se renverse, alors que les anglophones forment 70% de la population libre de l'État<sup>3</sup>. T. L. Smith et H. L. Hitt évaluent que les francophones constituent le quart de la population de l'État en 1940, tandis que Larbi Oukada chiffre le pourcentage à 19,7% en ne tenant compte que des francophones blancs<sup>4</sup>. Ce n'est qu'avec le recensement de 1970 qu'il est possible d'avoir une idée du pourcentage de

---

University Press, 1968, 372 p. D'autres synthèses offrent quelques fragments de la présence politique des francophones tels que William Ivy Hair, *Bourbonism and Agrarian Protest. Louisiana Politics, 1877-1900*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1969, 305 p. et Joe Gray Taylor, *Louisiana Reconstructed, 1863-1877*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1974, 552 p.

<sup>3</sup> Carl A. Brasseaux, *Acadian to Cajun. Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson, University Press of Mississippi, 1992, p. 93.

<sup>4</sup> Roland J. L. Breton, *Géographie du français et de la francité en Louisiane*, C.I.R.B., 1979, p. 20; Larbi Oukada, « The Territory and Population of French-Speaking Louisiana », *Revue de Louisiane*, 7, 1, été 1978, p. 16-17.

francophones qui se situe entre 13,5% et 15,7% selon les auteurs<sup>5</sup>. Le recensement de 1980 indique qu'environ 6% des Louisianais ont le français comme langue maternelle<sup>6</sup>.

L'analyse de tous ces pourcentages nous montre que c'est durant la période avant la guerre que la population francophone subit une baisse importante en passant d'une majorité à une minorité. Après le conflit civil, son ratio par rapport à la population anglo-américaine diminue encore, mais de façon graduelle. Toutefois, sans ces chiffres, il est difficile de savoir si l'élite politique francophone a suivi la même diminution que sa population.

Même si les chiffres concernant la population francophone de la Louisiane sont absents pour la période étudiée, tous les auteurs s'entendent sur la baisse du ratio démographique de ce groupe. Les raisons du déclin de la prédominance de la population francophone se résument ainsi : assimilation à la population anglo-américaine, création de nouvelles paroisses essentiellement peuplées d'anglo-américains, immigration de familles anglo-américaines, défrancisation graduelle et abandon du français dans les constitutions, enseignement uniquement en anglais à partir de 1864, disparition des journaux francophones, intermariages<sup>7</sup>.

Avant d'aborder les différents groupes, il est important de mentionner que certains auteurs ne font pas réellement de distinction entre les francophones. Ils font souvent l'équation francophone

---

<sup>5</sup> L. Oukada, « The Territory and Population... », p. 18-19; Jean Charpantier, « La Louisiane controversée : subsidence créole, efflorescence zydeco, mouvement français, Cajun Power », *Études créoles*, 9, 2, 1987, p. 125; John Smith-Thibodeau, *Les francophones de Louisiane*, Paris, Entente, 1977, p. 42.

<sup>6</sup> Alian Monnier, « Franco-américains et francophones aux Etats-Unis », *Population*, 42, 3, mai-juin 1987, p. 533.

<sup>7</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. xiv; Lawrence E. Estaville, Jr., « Mapping the Louisiana French », *Southeastern Geography*, 26, 2, novembre 1986, p. 110; Réginald Hamel, *La Louisiane créole, littéraire, politique et sociale, 1792-1900*, Ottawa, Leméac, 1984, p. 37; William Lewis Newton, *The Americanization of French Louisiana. A Study of the Process of Adjustment Between the French and the Anglo-American Populations of*

égale créole<sup>8</sup>, probablement parce qu'ils considèrent que les Créoles sont formés de plusieurs groupes de colons européens et d'une variété de groupes d'Africains<sup>9</sup>. La colonisation française, la domination espagnole, l'immigration étrangère composée d'Allemands, d'Acadiens, d'Anglais, d'Écossais, d'Irlandais, etc. qui arrivent après que la Louisiane cesse d'être française, en plus des populations indiennes et noires créent en Louisiane un vaste «laboratoire<sup>10</sup>» où les processus d'acculturation et d'assimilation sont extrêmement complexes. Aux différences ethniques s'additionnent celles concernant les types de production, la richesse, la démographie et l'esclavage qui transforment la structure sociale de la Louisiane.

Avec l'achat de la Louisiane par les États-Unis et son admission dans l'Union, la majorité francophone commence à s'éroder alors que les Américains immigreront en masse dans le nouvel État. D'après D. L. A. Hackett, c'est durant la décennie de 1830 que le changement s'opère de la majorité francophone à anglo-américaine<sup>11</sup>. En fait, la perte du pouvoir politique des francophones peut s'expliquer de diverses manières, notamment par la venue des Anglo-américains et par l'assimilation.

---

*Louisiana, 1803-1860*, thèse de doctorat, New York, Arno Press, 1980, p. 192-226; John Smith-Thibodeau, *Les francophones de Louisiane*, p. 32-40.

<sup>8</sup> Il existe peu d'ouvrages sur les francophones et étonnamment sur les Créoles. R. Hamel, *La Louisiane créole...*, p. 50-51. Les auteurs concentrent leur attention sur le style de vie, la culture et les grands personnages créoles. Pour ce qui est des Cajuns, les études sont plus nombreuses, s'attachant toutefois sur les mêmes sujets que les écrits créoles en plus de la question de la venue des Acadiens en Louisiane. Dean R. Louder et Eric Waddell ont regroupé divers essais sur les francophones en Amérique du Nord. Il s'agit d'une nouvelle perspective sur l'origine de la francophonie en Amérique par la géographie. Il est très peu question des Créoles, mais l'établissement des Acadiens en Louisiane et leur survie y figurent. L'ouvrage est surtout un constat de la situation actuelle des peuples francophones. Dean R. Louder et Eric Waddell, *French America. Mobility, Identity and Minority Experience Across the Continent*, traduit par Franklin Philip, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1983, 371 p.

<sup>9</sup> Lynn T. Smith et Vernon J. Parenton, dans leur étude sur l'acculturation française en Louisiane, ne différencient guère les groupes de francophones même s'ils analysent davantage les Cajuns. De plus, pour eux, l'assimilation ne semble s'accomplir que dans un seul sens : les éléments étrangers étant absorbés par les francophones, «Acculturation of Among Louisiana French», *The American Journal of Sociology*, 44, 3, novembre 1938, p. 355-364.

<sup>10</sup> L. T. Smith et V. J. Parenton, «Acculturation...», p. 355-356.

<sup>11</sup> D. L. A. Hackett, «The Social Structure of Jacksonian Louisiana», dans M. T. Carleton, P. H. Howard et J. B. Parker, *Readings...*, p. 144. Voir aussi C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 93.

Dans certains cas, ce sont les francophones qui décident de se fondre dans la majorité anglo-américaine. Par exemple, Gabriel Audisio a étudié ce phénomène dans la ville de Baton Rouge<sup>12</sup>. La question de la langue devient un problème épineux alors que la population anglophone demande de plus en plus que l'anglais remplace le français dans les offices religieux et dans les délibérations du conseil municipal. L'auteur cherche à déterminer s'il s'agit d'un conflit de personnalités ou d'un conflit dans lequel le futur du français est en jeu. Dans les années 1830 et 1840, les catholiques et francophones de Baton Rouge se retrouvent dans une position minoritaire mais curieusement, à cause du système électoral, ils forment la majorité au conseil municipal. En réalité, même s'ils s'objectent à l'abandon du français, bien peu de mesures sont prises en ce sens<sup>13</sup>.

Le conflit entre les Créoles et la population anglo-américaine à la Nouvelle-Orléans est certainement celui qui a retenu le plus l'attention des historiens. Il met particulièrement en lumière l'importance du Parti américain ou know-nothing en Louisiane et les dissensions au sein de la municipalité. Selon W. Darrell Overdyke, plusieurs Créoles catholiques supportent le parti même s'il comporte une qualification anti-catholique. De son côté, Robert C. Reinders montre que si le Parti know-nothing n'affiche pas l'anti-catholicisme national, celui-ci est présent à la Nouvelle-Orléans. Ses membres francophones catholiques tentent de se distancer de leur Église et des Irlandais catholiques afin de demeurer dans le parti. À son avis, les relations de classe demeurent plus importantes que celles entre Créoles et Anglo-américains<sup>14</sup>. De leur côté, Lewis

---

<sup>12</sup> Gabriel Audisio, «Crisis in Baton Rouge, 1840-1860 : Foreshadowing the Demise of Louisiana's French Language?», *Louisiana History*, 29, 4, automne 1988, p. 343-363.

<sup>13</sup> G. Audisio, «Crisis in Baton Rouge...», p. 361.

<sup>14</sup> W. Darrell Overdyke, «History of the American Party in Louisiana», *Louisiana Historical Quarterly*, VI, octobre 1932, p. 581-588; janvier 1933, p. 84-91; avril 1933, p. 256-277; juillet 1933, p. 409-426; octobre 1933, p. 608-627. Robert C. Reinders, «The Louisiana American Party and the Catholic Church», *Mid-America*, 40, 2, avril 1958, p.

W. Newton et Joseph G. Tregle Jr. mettent davantage l'accent sur les différences culturelles et religieuses entre ces deux groupes. Tregle remet en cause le mythe du Créole cultivé et raffiné car l'analphabétisme existait même chez les plus fortunés<sup>15</sup>.

La période qui précède la guerre civile est également analysée par des historiens qui portent leur attention sur les Noirs et les Créoles noirs. Robert E. Moran, David C. Rankin et Charles Vincent insistent sur le fait que la vie des Noirs ne débute pas avec la guerre. Ils mentionnent aussi que les Noirs portent le poids d'une image stéréotypée et souvent négative, entre autres ignorants, facilement manipulables et corrompus, qui a été élaborée par d'autres historiens. Par exemple, Moran signale que l'analphabétisme des Noirs a souvent été confondu avec de l'ignorance<sup>16</sup>.

David C. Rankin montre que les hommes politiques noirs à la Nouvelle-Orléans forment après la guerre un groupe qui a un passé intéressant. La plupart sont des hommes libres, en majorité nés en Louisiane et particulièrement à la Nouvelle-Orléans. Plusieurs proviennent de familles d'extraction française et en grande majorité mulâtres. Financièrement plus à l'aise que les Noirs, certains sont parmi les plus riches de la ville<sup>17</sup>. Loren Schweninger se penche davantage sur leur sort après la guerre surtout sur leur condition économique dont la propriété représente la clé pour

---

218-228. Voir également Marius Carriere, «Political Leadership of the Louisiana Know-Nothing Party», *Louisiana History*, 21, 2, printemps 1980, p. 183-195.

<sup>15</sup> L. W. Newton, «Creoles and Anglo-Americans in Old Louisiana : A Study in Cultural Conflicts», *Southwestern Social Science Quarterly*, 14, 1933, p. 31-48 et J. G. Tregle Jr., «Early New Orleans Society: A Reappraisal», *Journal of Southern History*, 18, 1, février 1952, p. 20-36.

<sup>16</sup> Robert E. Moran, «Local Black Elected Officials in Ascension Parish, 1868-1878», *Louisiana History*, 27, 3, été 1986, p. 273-280; David C. Rankin, «The Politics of Caste: Free Colored Leadership in New Orleans During the Civil War», dans Robert R. MacDonald, John R. Kemp et Edward F. Haas, éd., *Louisiana's Black Heritage*, New Orleans, Louisiana State Museum, 1979, p. 107-146; David C. Rankin, «The Origins of Black Leadership in New Orleans During Reconstruction», *Journal of Southern History*, LX, août 1974, p. 417-440; Charles Vincent, *Black Legislators in Louisiana During Reconstruction*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1976, 262 p.

<sup>17</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 107-125 et «The Origins of Black Leadership...», p. 417-440.

comprendre leur position<sup>18</sup>. Les difficultés que les Créoles noirs ont vécues après la guerre civile montrent bien comment leur statut particulier et leurs privilèges d'avant-guerre reposaient sur une base précaire. Ce statut, qui sert de base à leur identité ethnique, se dissipe avec la fin de la guerre civile. Le déclin de leur position est aussi causé par les migrations des Noirs libres loin de la Nouvelle-Orléans et par l'absence de nouvelles arrivées qui stabiliseraient la population noire libre<sup>19</sup>. Avec l'émancipation, ils se retrouvent donc noyés dans l'océan des ex-esclaves noirs.

La présence dans l'historiographie du dernier groupe étudié, les Cajuns, se manifeste à peu près dans tous les secteurs sauf en politique. Quelques auteurs les appellent encore Acadiens en Louisianais, mais nous emploierons le terme Cajun, mot dérivé d'Acadien. Carl A. Brasseaux affirme que le « passage d'Acadien à Cajun » ne se produit qu'à la fin de la période de la Reconstruction<sup>20</sup>. Malheureusement, le 19<sup>ème</sup> siècle a été particulièrement délaissé, au profit des études se concentrant davantage sur les aspects de la vie quotidienne et culturelle des Cajuns du 20<sup>ème</sup> siècle.

La plupart des historiens cherchent à détruire deux mythes tenaces dans l'histoire des Cajuns en Louisiane. Le premier représente les Cajuns comme un groupe monolithique d'ignorants, de pauvres pêcheurs et trappeurs, sans ambition qui mènent une existence indolente et axée sur le

---

<sup>18</sup> Loren Schweninger, «Antebellum Free Persons of Color in Postbellum Louisiana», *Louisiana History*, 30, 4, automne 1989, p. 347-355. Comme certains planteurs blancs, des Créoles noirs ont perdu leur propriété, leurs esclaves, leur bétail et leur équipement.

<sup>19</sup> Robert C. Reinders, «The Decline of the New Orleans Free Negro in the Decade Before the Civil War», *The Journal of Mississippi*, 24, 1979, p. 88-98; James H. Dormon, «Louisiana's 'Creoles of Color': Ethnicity, Marginality and Identity», *Social Science Quarterly*, 73, 3, 1992, p. 615-626.

<sup>20</sup> Vaughan Baker, «Les Acadiens en Louisiane avant la guerre de Sécession: étude d'assimilation culturelle», *Revue de Louisiane*, 8, 1, été 1979, p. 101-115; C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. XI. Notons que cet ouvrage est le plus complet sur les Cajuns au 19<sup>ème</sup> siècle.

plaisir<sup>21</sup>. Le second rejoint le premier en affirmant que les Cajuns au 19<sup>ème</sup> siècle sont isolés géographiquement, ce qui leur permet de transposer leur mode de vie acadien en Louisiane<sup>22</sup>. Cette notion d'isolement est remise en cause principalement par Lawrence E. Estaville Jr. qui soutient que les fermiers des collines du nord de la Louisiane sont plus isolés que les Cajuns des bayous. Il témoigne de la présence de centaines de familles cajuns dans les villes, des échanges commerciaux et sociaux avec les autres francophones et des moyens de transports -bateau à vapeur et chemin de fer- qui transforment cette région. En outre, la guerre civile a intensifié les contacts entre Cajuns et Anglo-américains<sup>23</sup>. Si les Cajuns du sud de la Louisiane sont isolés, comment ont-ils pu assimiler une variété de groupes ethniques comme les immigrants allemands? Contrairement à l'étude de Lynn T. Smith et Vernon Parenton, Estaville nuance le concept d'acculturation des Cajuns en assurant que le groupe s'est transformé en assimilant les nouveaux venus.

Si les informations sur les leaders politiques francophones sont fragmentaires dans ces diverses études, elles le sont également dans les sources. Dresser un portrait de la classe politique de 1850 à 1885 à partir de sources traditionnelles ne se réalise pas sans problèmes. Le manque de sources qui pourraient témoigner de la présence des hommes politiques francophones en est un. Ainsi, il

---

<sup>21</sup> V. Baker décrit ce stéréotype de façon saisissante «[...] l'heureux Cajun primitif dans ses bayous paradisiaques se livrant à la pêche ou posant des pièges, observant le rituel catholique d'une dévotion toute simple, s'adressant à sa grande marmaille de petits va-nu-pieds dans son patois français très prononcé, s'amusant enfin, tous les samedis soirs, au *fais do-do*», «Les Acadiens en Louisiane...», p. 102. C. A. Brasseaux fait référence, entre autres, aux ouvrages de Dudley J. Leblanc, *The Acadian Miracle* (1966) et *The True Story of the Acadiens* (1932), *Acadian to Cajun...*, p. 3. James H. Dormon, *The People Called Cajuns: An Introduction to an Ethnohistory*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1978, 98 p. de même que l'étude de Glenn R. Conrad, éd., *The Cajuns Essays on their History and Culture*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1978, 262 p. réfutent également cette image. Au départ, il nous semblait inutile de reprendre ce mythe et ses détracteurs. Néanmoins, ce dernier suscite un questionnement puisqu'il semble difficilement conciliable avec le passé militaire et politique des Cajuns que je souhaite analyser.

<sup>22</sup> Lawrence E. Estaville Jr., «Changeless Cajuns: Nineteenth-Century Reality or Myth?», *Louisiana History*, 28, 1987, p. 117-140 et «Were the Nineteenth-Century Cajuns Geographically Isolated?», *Geoscience and Man*, 25, 1988, p. 85-96.

n'existe que quelques traces de lois. Par exemple, les constitutions de la Louisiane formulent quelques règles au sujet de la langue employée dans les lois et les documents ainsi que sur la langue d'enseignement. Les mêmes éléments se retrouvent au niveau local comme dans l'exemple de Baton Rouge, cité plus haut.

Quant aux journaux de l'époque, ils fournissent des informations importantes sur des individus francophones, des événements politiques et permettent de comprendre les mentalités et les attitudes de cette période. Cependant, les journaux posent des difficultés quant à leur orientation politique, leur racisme ou non, leur tendance à rapporter seulement les actions des grands politiciens et les événements marquants ou sensationnels. Ces sources qualitatives fournissent certes des informations indispensables. Mais, il est impossible de dresser un portrait exhaustif de la classe politique de la Louisiane, et plus particulièrement de la classe politique francophone, à partir d'informations aussi fragmentaires. Il est donc nécessaire de procéder différemment en recourant à l'analyse quantitative. Ceci fut possible par l'accès privilégié que j'ai eu à un fichier qui fut constitué sous la direction de Monsieur Gilles Vandal. Ce fichier suit la carrière de 24 220 personnes qui ont joué un rôle politique en Louisiane entre 1850 et 1885. Tous les chiffres mentionnés ainsi que les tableaux présentés dans cette étude proviennent du fichier.

La constitution de ce fichier met en évidence un ensemble de sources qui permettent de dresser un portrait exhaustif des hommes politiques de la Louisiane durant cette période charnière de l'histoire de cet État. Tout d'abord, les hommes politiques sont déterminés à partir de leur fonction publique ou de leur rôle important au sein d'un parti politique. Dans le cas des fonctions

---

<sup>23</sup> L. E. Estaville Jr., «Were the Nineteenth-Century Cajuns...», p. 92-93 et «Changeless Cajuns...», p. 117 et p. 129-130.

publiques, le *State Commission Book* de 1852 à 1884 fournit le nom et la fonction détenue par la personne ainsi que la paroisse de résidence. Dans le cas de l'affiliation politique, plus de quatre-vingt journaux locaux ont été consultés. En effet, les journaux louisianais du 19<sup>e</sup> siècle publiaient régulièrement les noms des candidats et des participants aux conventions de parti, aux assemblées et autres réunions politiques. En plus de l'affiliation politique des individus, ces journaux nous donnent maintes fois la paroisse ainsi que la fonction exercée dans le parti ou le gouvernement. Les autres informations sur les hommes politiques tels que l'âge, l'origine ethnique, le lieu de naissance, l'occupation, le service militaire et la valeur de la propriété, sont fournies principalement par les recensements fédéraux de 1850 à 1880 et les annuaires des villes, spécialement celui de la Nouvelle-Orléans, et périodiquement celui de Baton Rouge, de Shreveport et autres. S'ajoutent également diverses biographies et listes dont les index de l'armée fédérale, de l'armée confédérée et des « troupes de couleur ».

Ce fichier s'avère un élément essentiel à notre étude puisque 5 562 hommes politiques francophones y figurent. Son analyse apportera des informations nouvelles sur l'élite politique francophone, ses caractéristiques socio-économiques, son rôle en politique et son affiliation politique. En considérant les années mouvementées de 1850 à 1885, il est également possible d'étudier les changements qu'elles provoquent sur cette élite, en plus de pouvoir comparer cette dernière avec l'élite anglophone.

Déterminer qui est francophone constitue une première difficulté. Cette tâche est d'autant plus hasardeuse que les recensements fédéraux du 19<sup>ème</sup> siècle, utilisés pour constituer la base de données, ne fournissent pas de mention sur la langue de l'individu, donc sur son origine ethnique. Comme les recensements fournissent l'information sur le lieu de naissance, il est aisé de classer

l'immigrant français, canadien ou belge comme francophone. Mais il en va tout autrement des francophones nés en Louisiane. Comment déterminer que ceux-ci sont d'abord francophones et ensuite Cajuns ou Créoles ? Il a été possible de contourner cette difficulté majeure en tenant compte du nom de famille dans la mesure où ce dernier est particulièrement révélateur de l'origine ethnique d'un individu parce qu'il se perpétue avec les années, du moins en ligne masculine<sup>24</sup>. Ce critère n'est pas totalement sûr, car des individus tout en conservant leur nom de famille, peuvent avoir perdu leurs autres caractéristiques culturelles telles que leur langue, leur religion, leurs coutumes par l'assimilation ou des mariages mixtes. Même si le patronyme subit des déformations, il demeure reconnaissable<sup>25</sup>. Dans le cas des francophones de la Louisiane ce n'est qu'après 1877, selon Carl A. Brasseaux, que le nom de famille ne représente plus un guide sûr afin de retracer les francophones. La mobilité des individus d'une classe à l'autre, les mariages mixtes plus fréquents et l'assimilation d'un nombre croissant de francophones à la majorité anglo-américaine rendent plus difficile l'identification des personnes qui sont francophones et celles qui ne le sont plus. Certains ne se considèrent plus alors comme Créoles ou Cajuns, mais comme des Américains<sup>26</sup>. La distinction entre les francophones créoles et cajuns a été établie à partir de l'index des noms créoles constitué par Roland J. L. Breton alors que les noms cajuns ont été tirés de celui de Bona Arsenault<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Plusieurs historiens ont utilisé cette méthode : L. W. Newton, «Creoles and Anglo-Americans...», p. 31-48; J. G. Tregle Jr., «Early New Orleans Society...», p. 20-36; D. L. Hackett, «The Social Structure of Jacksonian Louisiana», *Readings...*, p. 137-159; L. E. Estaville Jr., «Changeless Cajuns...», p. 117-140; L. E. Estaville Jr., «The Louisiana French in 1900», *Journal of Historical Geography*, 14, 4, janvier 1988, p. 342-359; Gilles Vandal, «Le système notarial de la Louisiane au XIXe siècle: profil et fonction des notaires», *Canadian Journal of History*, 32, août 1997, p. 221-236. Roland J. L. Breton mentionne également la langue comme indicateur ethnique puisque si elle se maintient, les autres caractères auront tendance à persister. Néanmoins, il est impossible de connaître avec exactitude le nombre d'hommes politiques de langue française. Je peux affirmer cependant qu'il y a certainement similitude entre langue et patronyme. C'est pourquoi j'utilise le terme francophone. *Géographie du français...*, p. 46.

<sup>25</sup> R. J. L. Breton, *Géographie du français...*, p. 46.

<sup>26</sup> Carl A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. XIV.

Quelques individus ne peuvent être retenus comme francophones en raison des mariages interculturels, c'est-à-dire qu'ils sont nantis de tous les traits culturels français par leur mère sauf le nom. Comme je l'ai mentionné ci-haut, si l'orthographe des noms de famille se modifie avec les générations, on arrive généralement à les identifier, par exemple Laure et Lauve. Le problème est plus complexe lorsque certains noms possèdent leur pendant anglais tels que Richard, Martin et Thomas. Quelquefois, le nom, par exemple Bernard, Landry, Lemoine, Moreau, existe à la fois chez les Créoles et les Cajuns. Il faut alors distinguer le nom par la paroisse de l'individu, les Cajuns se situant majoritairement dans l'espace géographique formant un triangle<sup>28</sup> dont les paroisses d'Avoyelles, Lafourche et Cameron en représentent les sommets et les Créoles principalement à la Nouvelle-Orléans et dans quelques régions au nord et à l'est de la Louisiane.

Ce fichier comporte d'autres limites dont je devrai tenir compte dans mon analyse. Par exemple, il manque des individus. Dans ce cas, il s'agit de personnes exerçant vraisemblablement une fonction locale, puisque les *State Commission Books* recensent les noms de chaque individu détenant une fonction dans l'État. De plus, l'échantillon des hommes politiques peut paraître impressionnant, mais divisé par périodes, il devient moins significatif. Les informations s'y comptent massivement malgré qu'elles soient incomplètes. Il peut exister des «vides» dans les fiches individuelles quant à l'âge, l'occupation, la valeur de la propriété, etc.<sup>29</sup>. De plus, pour certaines fonctions et particulièrement au niveau local, il manque des individus. Il aurait été intéressant d'inclure d'autres renseignements. Mais souvent, ces informations restent introuvables

---

<sup>27</sup> Bona Arsenault, *Index and Key Words to Histoire et généalogie des Acadiens*, Cecilia, 1979, p. 1-27.

<sup>28</sup> Nommé entre autres par R. J. L. Breton, *Géographie du français...*, p. 20; Bona Arsenault, *Histoire des Acadiens*, St-Laurent, Qc, Fides, 1994, p. 321; D. R. Louder et E. Waddell, *French America...*, p. 186-187; D. L. A. Hackett, «The Social Structure of Jacksonian Louisiana» dans M. T. Carleton, P. H. Howard et J. B. Parker, *Readings...*, p. 148-149; J. Smith-Thibodeau, *Les francophones de Louisiane*, p. 45.

ou bien définis pour seulement une minorité d'individus. Par conséquent, bien des questions restent sans réponse. Quels sont les liens familiaux des hommes politiques ? Dans quelle mesure le pouvoir politique se transfère-t-il d'une génération à une autre ? Quel type d'éducation les hommes politiques francophones ont-ils ? Comment cette formation varie-t-elle entre les Créoles et les Cajuns ? Combien de ces hommes politiques parlent l'anglais et le français ? Dans quelle mesure l'absence de connaissance de l'anglais représente-t-elle un obstacle à la carrière politique d'un individu ? Voilà différentes questions auxquelles le fichier ne peut pas apporter de réponses. Ces questions seront abordées dans mon mémoire, mais seulement à partir d'informations fragmentaires glanées dans les journaux de l'époque et les études récentes.

Il faut garder à l'esprit que les variables contenues dans le fichier forment des indicateurs. Elles ne peuvent exprimer, ni mesurer à elles seules toutes les facettes de ma problématique. C'est pourquoi les différentes études compléteront les informations tirées du fichier afin de dresser le portrait de l'élite politique francophone, d'insérer cette dernière dans le cadre de la société louisianaise, et d'analyser son évolution et son rôle dans le contexte historique du 19<sup>e</sup> siècle. De plus, la « traduction du quantitatif au qualitatif<sup>30</sup> » comporte ses limites : il ne faut pas généraliser le comportement politique des francophones à partir du comportement de ses élites. Par contre, il est possible que l'affiliation politique et les fonctions publiques exercées par ses élites peuvent nous éclairer grandement sur la diminution de l'influence politique des francophones dans la Louisiane du 19<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>29</sup> Les recensements offrent un bon aperçu des difficultés rencontrées lors de la cueillette des informations : le recenseur lui-même par ses choix, ses oublis, la qualité de son écriture, les vides, les approximations et les réponses des gens.

Cette étude se divise en trois chapitres. Après avoir défini les concepts d'élite et de minorités ethniques, je présenterai les différents groupes de francophones servant de base à la présente analyse et je proposerai un aperçu de la situation des francophones avant 1850. Le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse des caractéristiques socio-économiques des hommes politiques francophones telles l'origine, la situation géographique, la race, l'âge, etc.<sup>31</sup>, qui me permettront de dresser le profil de ce groupe. Dans le dernier chapitre, je porterai mon attention sur le poids politique des francophones en examinant les fonctions détenues par ceux-ci et leur affiliation politique.

---

<sup>30</sup> Robert Trudel et Rachad Antonius, *Méthodes quantitatives appliquées aux sciences humaines*, Montréal, CEC, 1991, p. 10.

<sup>31</sup> Ce chapitre s'inspire en partie de l'étude qu'a réalisée David C. Rankin sur les leaders noirs à partir d'une méthode quantitative. L'auteur y décrit les origines des hommes politiques noirs à la Nouvelle-Orléans. Il examine également les questions de liberté/esclavage, du lieu de naissance, de la résidence, de l'origine ethnique, du degré de couleur des individus, de l'occupation, de la situation financière et de la participation à la guerre civile américaine, «The Politics of Caste...», p. 107-146.

## CHAPITRE 1

### Caractéristiques des francophones de la Louisiane au 19<sup>ème</sup> siècle

Avant de faire l'ébauche de la présence des hommes politiques francophones en Louisiane avant, pendant et après la guerre civile, il est nécessaire de comprendre les deux termes qui chapeautent la présente analyse, soit ceux de pouvoir politique et de minorités ethniques. Par la suite, j'examinerai l'origine des diverses populations francophones qui sont arrivées en Louisiane au cours de son histoire. J'étudierai ensuite la situation des francophones avant 1850 en analysant les différents aspects de la vie politique louisianaise.

#### 1. Pouvoir politique et minorités ethniques

Débutons avec le concept de pouvoir politique qui sera examiné sous l'angle des élites politiques, puisque ce sont les gens qui détiennent le pouvoir qui m'intéressent. Thomas R. Dye et Harmon Zeigler ont défini les élites comme étant un petit nombre qui détient le pouvoir comparativement à la masse qui n'en a point. Ce pouvoir se manifeste dans toutes les décisions importantes d'une société et il se retrouve dans les mains d'une élite. L'«ironie» dans tout cela est que la démocratie est le gouvernement par le peuple, mais que les responsabilités de cette démocratie appartiennent à l'élite<sup>1</sup>. Par conséquent, on se retrouve en présence de deux groupes ou classes selon les termes de Gaetano Mosca : une classe minoritaire qui gouverne et une autre majoritaire qui est gouvernée<sup>2</sup>. En outre, la minorité est mieux organisée que la majorité. Assurément, un petit groupe peut agir en concert et

---

<sup>1</sup> Thomas R. Dye et Harmon Zeigler, *The Irony of Democracy*, Belmont, Duxbury Press, 1972. p. 3-4.

<sup>2</sup> Gaetano Mosca, *The Ruling Class*, New York, McGraw-Hill Book Company, 1939, p. 50 et 53; *Dictionnaire de la pensée politique. Hommes et idées*, Coll. «J. Brémond», Paris, Hatier, 1989, p. 240-241.

s'entendre davantage qu'un groupe composé d'un millier de personnes qui n'arrivent pas à s'accorder<sup>3</sup>.

De son côté, Charles Wright Mills s'est attaché à identifier les gens qui faisaient partie de cette élite. Il en conclut qu'elle est formée des personnes qui ont le plus d'argent, de pouvoir, de prestige et de tous les styles de vie que ces éléments apportent. Toutefois, ce qui fait que ces gens peuvent «exercer le pouvoir, acquérir, conserver la richesse et d'obtenir un haut degré de prestige», ce sont les postes qu'ils occupent dans les grandes institutions<sup>4</sup>. Ces institutions se résument aux grandes entreprises, à l'État et à l'armée<sup>5</sup>. Mills indique qu'avec le temps, ces institutions deviennent de plus en plus importantes. Il sera donc intéressant de voir dans quelles mesures nous pourrions faire ressortir l'impact de ces trois hiérarchies sur l'élite louisianaise francophone du 19<sup>ème</sup> siècle.

L'élite constitue une couche sociale supérieure. Ses membres se considèrent ainsi et sont considérés comme tel par les autres classes de la société<sup>6</sup>. On pourrait croire que l'élite peut être composée de personnes qui se démarquent par leurs talents, leur efficacité, leur noblesse ou leur dynamisme, mais qui sont de conditions pauvres ou modestes. Cependant, Mills se concentre sur la couche sociale et non sur les individus. Une personne ne naît pas avec un caractère d'élite<sup>7</sup>, elle profite plutôt d'expérience, de formation, de privilèges, de richesses qui lui permettent de faire partie de l'élite.

---

<sup>3</sup> G. Mosca, *The Ruling Class*, p. 53.

<sup>4</sup> Charles Wright Mills, *L'élite du pouvoir*, Paris, Maspero, 1969, p. 13.

<sup>5</sup> C. W. Mills, *L'élite du pouvoir*, p. 9-10. Même si les États-Unis ne possèdent pas une grande tradition militaire, l'auteur note entre autres que la moitié des présidents américains ont été militaires à un moment de leur vie.

<sup>6</sup> C. W. Mills, *L'élite du pouvoir*, p. 15.

<sup>7</sup> C. W. Mills, *L'élite du pouvoir*, p. 17-19.

Dye et Zeigler proposent deux modèles d'élite : une élite unique qui décide dans tous les domaines de la vie et qui subit peu d'influence de la masse et une élite multiple qui représente différents segments de la société, qui est compétitive et responsable devant les masses par le biais d'élections, de partis et de groupes d'intérêts<sup>8</sup>. Les élites ne forment pas des entités fermées et de nouveaux groupes peuvent alors obtenir accès à des positions élitistes. Contrairement à Mills, ces deux auteurs croient que les élites n'engendrent pas une alliance commune et ne dominent pas la masse en tant qu'une seule élite<sup>9</sup>.

Même si l'élite est au pouvoir pour faire avancer ses intérêts, elle n'est pas une conspiration qui a pour but d'opprimer la masse<sup>10</sup>. Cette dernière peut influencer sur l'élite et la démocratie offre à la population la possibilité de participer aux décisions, consent des droits aux gens – liberté de parole, de presse, de rassemblement, de désaccord, de former des partis d'opposition et de se présenter à des postes publics-, préserve les valeurs de vie, de liberté et de propriété, et offre des opportunités égales aux personnes de développer leurs capacités individuelles<sup>11</sup>.

Le second terme qui attire mon attention est celui de minorité ethnique. Divisons le terme en deux et définissons d'abord ce qu'est une minorité. Dans ce cas-ci, on n'entend pas une caste ou une classe, mais bien un groupe de gens, qui en raison de leurs caractéristiques physiques (ex.: couleur de peau) et/ou culturelles (ex.: langue), sont différents des autres à l'intérieur de la société dans laquelle ils vivent. Il peut donc y avoir des minorités linguistiques, des minorités religieuses, des minorités ethniques, etc. La minorité est consciente de son unité, de son origine commune et partage des activités communes<sup>12</sup>. Elle se caractérise aussi par son

<sup>8</sup> T. R. Dye et H. Zeigler, *The Irony of...*, p. 11.

<sup>9</sup> T. R. Dye et H. Zeigler, *The Irony of...*, p. 15-16.

<sup>10</sup> T. R. Dye et H. Zeigler, *The Irony of...*, p. 7.

<sup>11</sup> T. R. Dye et H. Zeigler, *The Irony of...*, p. 10.

<sup>12</sup> Georges Eaton Simpson et J. Milton Yinger, *Racial and Cultural Minorities. An Analysis of Prejudice and Discrimination*, New York, Plenum Press, 1985, p. 11; Joseph F. Healy, *Race, Ethnicity, Genders, and Class. The Sociology of Groups Conflict and Change*, California, Pine Forge Press, 1995, p. 14.

membership qui est habituellement déterminé par la naissance et qui est capable de faire les liens entre les générations, même s'il y a absence de traits physiques communs. La plupart des individus acceptent l'ethnicité, la langue et la religion de leurs parents et préservent habituellement ces éléments toute leur vie. Enfin, les membres tendent à se marier entre eux par choix ou par nécessité<sup>13</sup>.

Les auteurs Georges Eaton Simpson, J. Milton Yinger, Pierre George et Joseph F. Healy précisent que la présence d'une minorité implique l'existence d'un groupe dominant et par conséquent, la minorité peut ressentir des inégalités, de la discrimination, de l'exclusion et une position d'infériorité politique, sociale, économique ou culturelle qui lui empêchent de participer pleinement à la société<sup>14</sup>. Même si le terme a une connotation mathématique, en réalité une minorité peut représenter un large groupe ou une majorité numérique<sup>15</sup>. Le modèle minorité / majorité en est un de relations et de distribution de pouvoir et non de nombre.

Si on accole au terme minorité celui d'ethnie, ce terme est caractérisé par les mêmes éléments mentionnés ci-haut, sauf qu'il est défini principalement par ses caractéristiques culturelles<sup>16</sup>. Toutefois, ethnicité n'est pas nécessairement synonyme de minorité, puisque chaque groupe qu'il soit minoritaire ou majoritaire est avant tout une ethnie.

Les minorités ethniques proviennent d'origines diverses. Elles peuvent être créées par des conquêtes:

Celui du recouvrement de populations installées dans un espace géographique donné par des invasions dont le double effet est la réduction

<sup>13</sup> J. F. Healy, *Race, Ethnicity...*, p. 14; Charles F. Marden et Gladys Meyer, *Minorities in American Society*, New York, Jan Nostrand Reinhold Company, 1968, p. 23; Eric Fischer, *Minorities and Minority Problems*, Md, Eramus House, 1980, p. 15.

<sup>14</sup> G. E. Simpson et J. M. Yinger, *Racial and Cultural Minorities...*, p. 9; Pierre George, *Géopolitique des minorités*, Coll. «Que sais-je?», PUF, Paris, 1984, p. 5; J. F. Healy, *Race, Ethnicity...*, p. 14.

<sup>15</sup> J. F. Healy, *Race, Ethnicity...*, p. 14.

<sup>16</sup> J. F. Healy, *Race, Ethnicity...*, p. 15.

du nombre des vaincus, qui deviennent des enclavés, et la superposition d'un peuplement et d'une structure politique, culturelle, économique et sociale exogène, qui s'arrogent une situation privilégiée dans le cadre de l'espace précédemment occupé par ceux qui sont devenus à la fois minoritaires et dominés<sup>17</sup>.

C'est notamment le cas de la Louisiane française après son achat en 1803 par les États-Unis où la population créole peut être considérée comme une minorité historique. Outre les conquêtes, l'espace géographique crée des minorités par des divisions internes et par des frontières imposées<sup>18</sup>. Les minorités ethniques peuvent également se former à la suite de leur introduction dans une région ou un pays qui n'est pas le leur afin d'assurer la mise en valeur des ressources locales ou la défense des frontières de cet espace<sup>19</sup>. L'exemple le plus frappant dans l'histoire des États-Unis demeure la traite des Noirs liée au développement des plantations de canne à sucre et de coton. Finalement, l'immigration de gens chassés de leur pays par des événements politiques ou des persécutions religieuses produisant des diasporas dont les membres même éloignés géographiquement conservent leurs caractères culturels et le développement du système d'État-nation par le désir de créer une nation homogène constitue une autre source à l'origine des minorités ethniques<sup>20</sup>.

Les minorités ethniques ne se ressemblent pas toutes. Leurs symboles varient, la nature de leur relation avec le groupe dominant, leurs réactions face à une situation ou à un événement diffèrent d'un groupe à un autre. Plus le degré de différence culturelle, linguistique et raciale<sup>21</sup> d'une minorité ethnique est grand par rapport aux autres, plus cette minorité ethnique tend à persister dans le temps<sup>22</sup>. Certaines tendances sociales les affectent également :

<sup>17</sup> P. George, *Géopolitique des minorités*, p. 12.

<sup>18</sup> Eric Fischer, *Minorities...*, p. 339-352.

<sup>19</sup> P. George, *Géopolitique des minorités*, p. 13.

<sup>20</sup> G. E. Simpson et J. M. Yinger, *Racial and Cultural Minorities...*, p. 14; P. George, *Géopolitique des minorités*, p. 13; E. Fischer, *Minorities...* p. 339-352.

<sup>21</sup> Dans les pages qui suivent, le terme race est utilisé pour définir la classification raciale employée au 19<sup>ème</sup> siècle : Blancs, Noirs, Jaunes.

<sup>22</sup> G. E. Simpson et J. M. Yinger, *Racial and Cultural Minorities...*, p. 9-10.

l'industrialisation, l'urbanisation, l'intervention de l'État dans la vie des gens et les pressions internationales.

Lors de mon étude, ce qui retient mon intérêt est de connaître ce que deviennent les minorités ethniques, plus particulièrement celles francophones. Les concepts ne manquent pas pour décrire le devenir des minorités : assimilation, acculturation, accommodation, amalgamation, américanisation, ethnocentrisme, pluralisme, intégration, ségrégation, etc. En général, les deux relations possibles entre deux groupes demeurent l'assimilation et le pluralisme<sup>23</sup>. Je mettrai l'accent sur l'assimilation afin de conclure si elle constitue la conséquence de la disparition de la participation des francophones à la vie politique.

Il n'existe aucune définition consacrée de l'assimilation. Selon Milton M. Gordon, elle est un processus d'interpénétration et de fusion dans lequel un ou des groupes acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes d'un autre groupe et sont incorporés culturellement à l'autre groupe par le partage de leur expérience et de leur histoire<sup>24</sup>. D'après Pierre George, elle signifie à l'extrême «la disparition de l'identité minoritaire et fondamentalement l'effacement de la mémoire collective»<sup>25</sup>.

À partir du processus d'assimilation, Gordon fait la distinction entre la culture et la structure sociale d'une société. D'une part, la culture englobe la langue, les croyances religieuses, les coutumes et règles d'étiquette, et les valeurs et idées utilisées pour organiser la vie des gens et leur existence. D'autre part, la structure sociale comprend le réseau de relations sociales, de

<sup>23</sup> Le pluralisme prône l'égalité des divers groupes ethniques et le maintien des différences sociales et culturelles. J. F. Healy, *Race, Ethnicity...*, p. 39 et Chester L. Hunt et Lewis Walker, *Ethnic Dynamics. Patterns of Intergroup Relations in Various Societies*, Holmes Beach, Learning Publications inc., 1979, p. 7.

<sup>24</sup> Milton M. Gordon, *Assimilation in American Life. The Role of Race, Religion, and National Origins*, New York, Oxford University Press, 1964, p. 62 et 65.

<sup>25</sup> P. George, *Géopolitique des minorités*, p. 15.

groupes, d'organisations, de systèmes de stratification, de communautés et de familles qui organise le travail en société et connecte les individus les uns aux autres<sup>26</sup>.

Cette différenciation donne lieu à l'élaboration d'étapes d'assimilation dont la première est l'acculturation où la minorité qui entre en contact avec le groupe hôte adopte la culture et le système de valeurs de ce groupe. La deuxième étape consiste en l'intégration qui touche la structure sociale de la minorité par l'entrée de celle-ci dans les cliques, les clubs, les organisations et les institutions publiques du groupe hôte. Par la suite, l'intermariage apparaît où les membres de la minorité marient des membres du groupe hôte dans une large proportion<sup>27</sup>. George Eaton Simpson et J. Milton Yinger proposent plutôt quatre sous-processus à l'assimilation qui interagissent : amalgamation (biologique), identification (psychologique), acculturation (culturel) et intégration (structurel)<sup>28</sup>.

L'assimilation se produit-elle nécessairement dans cet ordre ou dans un seul sens, c'est-à-dire l'assimilation de la minorité à la majorité ? Prenant l'exemple des États-Unis, Hany A. Baily Jr. et Ellis Katz indiquent qu'un groupe peut s'américaniser<sup>29</sup> dans ses pratiques culturelles, mais pas dans ses relations sociales<sup>30</sup>. On est ainsi en mesure d'affirmer qu'une minorité ne suit pas le processus linéaire de Gordon soit par l'arrêt de l'assimilation à une ou deux étapes ou par le retour à la culture traditionnelle. Baily et Katz ajoutent que l'acculturation est plutôt une forme d'accommodation de la part du groupe ethnique aux styles et coutumes de la

<sup>26</sup> M. M. Gordon, *Assimilation in American Life...*, p. 70-71.

<sup>27</sup> M. M. Gordon, *Assimilation in American Life...*, p. 71 ; Michal D'innocenzo et Joseph P. Sirefman, ed., *Immigration and Ethnicity. American Society- "Melting Pot" or "Salad Bowl"?*, Westport, Greenwood Press, 1992, p. 65.

<sup>28</sup> G. E. Simpson et J. M. Yinger, *Racial and Cultural Minorities...*, p. 16. Monique Lecompte et Claudine Thomas élargissent les possibilités d'assimilation non seulement au groupe hôte ou dominant, mais également à une autre ethnie ou par un mélange de cultures qui forme une nouvelle ethnie. M. Lecompte et C. Thomas, *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Paris, Université de Lille III, P.U.L., 1983, p. 150.

<sup>29</sup> Américanisation ou anglo-conformité signifient le maintien de la prédominance du modèle de type britannique créé durant les premières années de la société américaine, J. F. Healy, *Race, Ethnicity...*, p. 40.

société hôte<sup>31</sup>. Par exemple, des immigrants aux États-Unis adoptent plusieurs aspects de la culture américaine et réussissent à maîtriser suffisamment l'anglais pour se débrouiller. Ils «accommodent» leur comportement extérieur à la société américaine, toutefois dans leur cœur, ils demeurent des citoyens de leur pays d'origine<sup>32</sup>. Faut-il comprendre qu'il n'y a pas d'assimilation ? Étonnamment, si nous regardons du côté de certains groupes ethniques, les descendants des immigrants acadiens par exemple, force est de constater que tous ne se sont pas assimilés. D'un autre point de vue, des immigrants peuvent s'assimiler de façon volontaire, conscients de le faire afin d'obtenir des conditions sociales et économiques meilleures ou de manière individuelle pour une question de survie<sup>33</sup>.

Le fait d'être membre d'une minorité ethnique influence les attitudes politiques. En effet, les individus appartenant à une minorité ethnique souhaitent obtenir ce que la société hôte a de mieux à leur offrir. Certaines questions domestiques et étrangères les affectent, particulièrement les questions locales, car elles deviennent parfois des questions ethniques. Le pouvoir ethnique peut produire du patronage par l'attribution de postes, de contrats et de privilèges. Enfin, la visibilité politique du groupe ethnique occasionne la reconnaissance symbolique et la fierté de celui-ci<sup>34</sup>. Ces éléments concourent à leur disparition lorsqu'il y a assimilation puisqu'elle dépolitise le groupe ethnique en brisant son homogénéité, en conduisant à un manque de direction et en créant des pressions politiques<sup>35</sup>.

Comment le politicien francophone fait-il pour nager entre les eaux troubles de l'assimilation ou de l'acculturation ? S'il s'assimile, il perd sa «clientèle» et s'il s'acculture, il se retrouve

---

<sup>30</sup> Hany A. Baily Jr. et Ellis Katz, *Ethnic Group Politics*, Colombus, Charles E. Merrill Publishing Company, 1969, p. 270-271.

<sup>31</sup> H. A. Baily Jr. et E. Katz, *Ethnic Group Politics*, p. 270.

<sup>32</sup> M. D'innocenzo et J. P. Sirefman, ed., *Immigration and Ethnicity...*, p. 65.

<sup>33</sup> E. Fischer, *Minorities...*, p. 354-356.

<sup>34</sup> M. D'innocenzo et J. P. Sirefman, ed., *Immigration and Ethnicity...*, p. 65-66.

<sup>35</sup> H. A. Baily Jr. et E. Katz, *Ethnic Group Politics*, p. 109.

entre deux groupes dont il ne fait pas vraiment partie. Est-ce que les hommes politiques francophones ont cette cohésion qui leur permet de durer en tant que membres d'une minorité? Il faut aussi se questionner sur les événements ou les questions politiques qui risquent de réveiller la mémoire collective des groupes de francophones<sup>36</sup>. En outre, le facteur temps a un impact sur les attitudes politiques des francophones, la succession des générations faisant décroître le sentiment d'appartenance des individus. Les concepts importants étant éclaircis, les sections qui suivent nous introduisent aux différents groupes de francophones et à leur situation avant 1850.

## **2. Origine des groupes francophones de la Louisiane**

Le premier groupe que je vais examiner ici est constitué des Créoles blancs. Ceux-ci sont les descendants français et espagnols des premiers colons de Louisiane. En effet, les fondateurs de la Louisiane sont les Français et lorsque l'Espagne prend possession de la colonie en 1763 plus de 4 000 personnes habitent ce territoire. La culture française y est donc déjà bien implantée et les Créoles assimilent les nouveaux arrivants espagnols. Aux immigrants provenant de France, se sont ajoutés entre-temps des immigrants allemands, recrutés en Rhénanie et en Silésie par John Law. Ces derniers s'installent dans la région appelée Côte des Allemands, formée des paroisses de St-Charles et de St-John. Même si leur langue maternelle demeure l'allemand, ils ont adopté le français et dans plusieurs cas, ils se sont assimilés à la majorité française par intermariages<sup>37</sup>. Après l'achat de la Louisiane par les États-Unis en

---

<sup>36</sup> P. George, *Géopolitique des minorités*, p. 15.

<sup>37</sup> L. W. Newton, *The Americanization of French Louisiana. A study of the Process of Adjustment Between the French and the Anglo-American Populations of Louisiana, 1803-1860*, Thèse de doctorat, New York, Arno Press, 1980, p. 13.

1803, ces descendants français et espagnols se disent Créoles afin de se distinguer des Anglo-américains<sup>38</sup>. Ils sont également qualifiés comme *l'ancienne population*.

La perception qu'ont les auteurs des Créoles est souvent contradictoire. Sont-ils des aristocrates ou des gens modestes qui cultivent ce mythe ? Par exemple, Marc-Étienne Ficatier note que :

Des contemporains des Créoles, voyageurs venus de France ou d'ailleurs, ont laissé de nombreux portraits de ces patriciens de la Louisiane française. Tous s'entendent pour les dépeindre comme des hommes qui recherchaient le luxe et étaient amateurs de cuisine fine, qui aimaient la musique, le théâtre et la chasse [...]. Ce qui frappait aussi chez ces Créoles, c'était l'excellence de leur éducation et de leurs manières, la force de leurs sentiments religieux et des sentiments qu'ils éprouvent pour leur famille, ainsi que l'intensité de leur sentiment de l'honneur et leur fierté d'être Français<sup>39</sup>.

De son côté, Joseph G. Tregle Jr. décrit les Créoles du début du 19<sup>ème</sup> siècle d'une manière plus nuancée :

And so we must take the Creole as he actually was, rather than as some would give him to us: a provincial whose narrow experience and even narrower education left him pitifully unprepared to compete for leadership with the Anglo-Americans and foreign french. He could surpass them in nothing but numbers. Generally illerete, almost always politically naive, genuinely uninterested in intellectual or artistic concerns, and not moduly fastidious in his theatrical tastes, the Creole was basically a simple man averse to change<sup>40</sup>.

L'analphabétisme est présent chez les Créoles et ce dans toutes les couches sociales. C'est pourquoi Tregle reconnaît que les Créoles possèdent de bonnes manières, mais il affirme qu'elles proviennent de leur héritage aristocratique et non de leur éducation scolaire<sup>41</sup>.

<sup>38</sup> Stephen Therstrom, Ann Orlon et Oscar Handlin, *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, p. 247.

<sup>39</sup> Marc-Étienne Ficatier, «Les Louisianais français: Créoles et Acadiens», *Revue de psychologie des peuples*, 12, 3, 1957, p. 265.

<sup>40</sup> Joseph G. Tregle Jr., «Early New Orleans Society : A Reappraisal», *Journal of Southern History*, 18, 1, février 1952, p. 29.

<sup>41</sup> J. G. Tregle Jr., «Early New Orleans Society...», p. 25-26.

Les Créoles blancs ont assimilé diverses populations anglo-saxonnes, cependant ils se sont aussi mélangés à d'autres groupes ethniques. Les Sabines en sont un exemple. Installés majoritairement dans la paroisse de Terrebonne, les Sabines sont un amalgame de trois races, soit indienne, noire et blanche. Même s'ils proviennent de milieux différents, leur culture, leur langue et leur religion demeurent essentiellement françaises<sup>42</sup>.

Les Créoles ont maintenu leur prédominance culturelle jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>43</sup>. De colonisateurs et groupe dominant qu'ils étaient, ils ont été réduits à un groupe minoritaire au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. En effet, les Anglo-américains viennent à les surpasser rapidement en nombre et beaucoup de Créoles s'assimilent graduellement à ce groupe. Les échanges commerciaux entre les deux groupes favorisent parfois la situation inverse. Avant 1820, les nouveaux arrivants anglo-américains marient fréquemment des femmes créoles. Par exemple entre 1810 et 1820, 17% des mariages dans la paroisse d'Iberville et plus de 12% de ceux de la paroisse de St-Mary sont des mariages entre Créoles et Anglo-américains<sup>44</sup>.

Après la guerre civile, la société américaine donne une autre signification au terme créole alors qu'il devient couramment utilisé pour désigner des gens aux origines raciales mixtes<sup>45</sup>. Gerald M. Capers appose une autre signification à ce terme en le définissant simplement comme natif. Il y aurait donc des Créoles français, des Créoles anglo-américains, des Créoles

<sup>42</sup> T. Lynn Smith et Vernon J. Parenton, «Acculturation of Among Louisiana French», *The American Journal of Sociology*, 44, 3, novembre 1938, p. 262-263.

<sup>43</sup> Lewis W. Newton, «Creoles and Anglo-Americans in Old Louisiana: A Study in Cultural Conflicts», *Southwestern Social Science Quarterly*, 14, 1933, p. 72.

<sup>44</sup> Sarah Russel, « Ethnicity, Commerce, and Community on Lower Louisiana's Plantation Frontier, 1803-1828 », *Louisiana History*, XL, 4, automne 1999, p. 402.

<sup>45</sup> Dean R. Louder et Eric Waddell, dir., *French America. Mobility, Identity and Minority Experience Across the Continent*, traduit par Franflin Philip, Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. 233-234.

allemands, etc.<sup>46</sup>. Pour la présente étude, je vais adopter une définition plus limitée en réservant le terme créole aux descendants français et espagnols.

À partir du groupe des Créoles blancs, une autre ethnie s'est formée : les Créoles noirs. Au début du 18<sup>ème</sup> siècle, des milliers d'esclaves noirs débarquent en sol louisianais. À l'intérieur de l'ordre social, les Noirs sont séparés des Blancs en des castes, écrites sous forme de loi et généralement renforcées par des sanctions sociales et légales. Malgré tout, il y a eu des contacts sexuels entre Blancs et Noirs, ce qui donne naissance à une variété de gens mélangés, un groupe qui a fini par être dénommé gens de couleur ou Créoles noirs. Une large portion de cette population est libre, étant née des liaisons de riches planteurs français avec leurs esclaves. Ils ont été souvent affranchis à leur naissance et élevés avec le reste de la famille. D'autres ont été soit affranchis en raison de leur courage et de leur loyauté pendant les guerres indiennes du 18<sup>ème</sup> siècle, soit émancipés par leur maître ou soit rachetés par des parents déjà affranchis qui ont émancipé leurs enfants. À ce groupe s'additionne une vague d'immigrants mulâtres libres en provenance de Saint-Domingue qui fuient la rébellion de 1791. Avec ces immigrants, la population noire libre passe de 1 300 en 1785 à près de 8 000 en 1810<sup>47</sup>.

Les gens de couleur constituent une troisième caste où ils se perçoivent comme différents et distincts des autres Noirs. Ils ne sont pas seulement mulâtres et libres, mais aussi en grande proportion catholiques et francophones. De plus, les Blancs leur reconnaissent ce statut «d'entre deux», leur garantissant des privilèges par la loi et leur accordant un espace social et économique. Concrètement, la Cour suprême de la Louisiane reconnaît que «in the eyes of

<sup>46</sup> G. M. Capers, *Occupied City. New Orleans under the Federals, 1862-1865*, University of Kentucky Press, 1965, p. 6-7. Voir également J. G. Tregle, «Early New Orleans Society...», p. 23.

<sup>47</sup> J. G. Tregle Jr., «Early New Orleans Society...», p. 21; James H. Dormon, «Louisiana's Creoles of Color : Ethnicity, Marginality and Identity», *Social Science Quarterly*, 73, 3, 1992, p. 616.

Louisiana law there is... all the difference between a free man of color and a slave that there is between a white man and a slave »<sup>48</sup>. Ainsi, ils jouissent de droits et privilèges semblables à ceux des Blancs comme celui d'être propriétaire, de posséder des esclaves, de se marier légalement, de témoigner en justice contre des Blancs, de faire commerce, d'exercer une profession et de participer à la vie culturelle<sup>49</sup>.

Cela ne les met toutefois pas sur le même pied d'égalité que les Blancs. En 1808, une loi les contraint à s'identifier comme gens de couleur libres dans tous les documents légaux. L'État leur refuse également le droit de vote et l'engagement politique. En outre, sous la gouverne américaine, il devient de plus en plus difficile pour un esclave d'être émancipé. La population noire libre diminue sensiblement avec les années, car il n'y a plus d'immigrants noirs libres qui débarquent en Louisiane. Ce n'est que par l'accroissement naturel que sa population augmente. Par ailleurs, les entraves à la liberté des noirs libres s'accroissent dans les années 1850 avec l'adoption d'un nouveau code noir<sup>50</sup>.

De nouveaux immigrants francophones trouvent refuge en Louisiane au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle. Ce sont les Acadiens venus principalement de la Nouvelle-Écosse à la suite du Grand Dérangement de 1755. En effet, après la signature du traité d'Utrecht en 1713, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve deviennent des possessions anglaises après avoir été françaises. Les Acadiens refusent de prêter serment d'allégeance à la Couronne d'Angleterre, car une fois

<sup>48</sup> David C. Rankin, «The Origins of Black Leadership in New Orleans During Reconstruction», *Journal of Southern History*, LX, août 1974, p. 420-421.

<sup>49</sup> Ted Tunnel, *Crucible of Reconstruction : War, Radicalism, and Race in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984, p. 67; Loren Schweninger, «Antebellum Free Persons of Color in Postbellum Louisiana», *Louisiana History*, 30, 4, automne 1989, p. 345-364; David C. Rankin, «The Politics of Caste : Free Colored Leadership in New Orleans During the Civil War», In Robert R. MacDonald, John R. Kemp et Edward F. Haas, éd., *Louisiana's Black Heritage*, New Orleans, Louisiana State Museum, 1979, p. 125-131; Donald E. Everett, «Demands of the New Orleans Free Colored Population for Political Equality, 1862-1865», *Louisiana Historical Quarterly*, 38, 2, avril 1955, p. 43-64.

<sup>50</sup> Robert C. Reinders, « The Decline of the New Orleans Free Negro in the Decade Before the Civil War », *The Journal of Mississippi*, 24, 1979, p. 95.

devenus sujets britanniques, la France n'aura plus à se porter garante des clauses du traité qui les concernent, entre autres, celles du libre exercice de leur religion<sup>51</sup>.

Pendant trente ans, les Acadiens sont considérés comme «neutres» en regard des conflits entre Français et Anglais et profitent d'une bonne période de développement. Toutefois, les autorités britanniques leur redemandent à la veille de la Guerre de Sept Ans de prêter serment d'allégeance, ce qui est refusé par le peuple acadien. Par conséquent, ils sont exilés, déportés dans les colonies anglo-américaines, particulièrement au Maryland, dans les Carolines et en Georgie. De là, plusieurs familles gagnent la Louisiane française<sup>52</sup> et même si ce territoire devient espagnol, elles continuent d'y immigrer<sup>53</sup>.

Le nombre d'immigrants acadiens demeure difficile à préciser, mais approximativement 4 000 s'établissent en Louisiane entre 1767 et 1790, principalement le long du Mississippi dans les paroisses de St-James, St-John et Ascension et près du bayou Lafourche<sup>54</sup>. Vu l'isolement de ces régions, cela favorise le maintien de la culture acadienne, puisqu'il y a moins d'influences extérieures et moins de pression à l'assimilation. Non que la minorité acadienne résiste consciemment à l'assimilation, mais leurs conditions de vie ne favorisent pas ce processus<sup>55</sup>. Les contacts avec les autres groupes louisianais sont peu nombreux, ce qui laisse place au développement d'une identité distincte<sup>56</sup>. Malgré cet isolement, les Acadiens de Louisiane ont

<sup>51</sup> Bona Arsenault, *Histoire des Acadiens*, St-Laurent, Qc, Fides, 1994, p. 117-125.

<sup>52</sup> La fin de la guerre entre les Français et les Anglais par la signature du Traité de Paris en 1763 permet à de nombreux réfugiés de retourner au Canada, en France ou dans les autres possessions françaises. D'autres s'installent en Louisiane.

<sup>53</sup> S. Thernstrom, A. Orlon et O. Handlin. *Harvard Encyclopedia...*, p. 1.

<sup>54</sup> L. T. Smith et V. J. Parenton, «Acculturation...», p. 360; D. R. Louder et E. Wadell, dir., *French America...*, p. 188.

<sup>55</sup> E. Fischer, *Minorities...*, p. 358-359.

<sup>56</sup> D. R. Louder et E. Wadell, dir., *French America...*, p. 188; Carl A. Brasseaux, «Four Hundred Years of Acadian Life in North America», *Journal of Popular Culture*, 23, 1989, p. 5.

assimilé un certain nombre d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais et d'Irlandais<sup>57</sup>. Lynn T. Smith et Vernon J. Parenton soulignent les principaux facteurs d'acculturation qui ont permis aux Acadiens de conserver certains caractères français et même de les étendre à l'extérieur de leur milieu : le mariage des nouveaux arrivants avec les Acadiennes, la dominance de la mère acadienne dans tous les domaines concernant l'enfant et son éducation, l'influence et l'autorité du prêtre catholique français sur ses paroissiens, «l'esprit de corps» de cette population et un style de vie animé par la «joie de vivre»<sup>58</sup>.

De même, les Acadiens ont eu des contacts avec la population créole, surtout ceux demeurant près des voies d'eau. Dans ces échanges, certains Acadiens abandonnent des éléments de leur culture afin d'imiter les Créoles et de former une espèce de classe supérieure où ils sont acceptés par la communauté créole. Ils reprennent alors le modèle du planteur, achetant des esclaves, se lançant en production de cultures, construisant de grandes maisons et envoyant éduquer leurs enfants dans des pensionnats<sup>59</sup>. Toutefois, des tensions existent entre les deux populations, les Créoles trouvant les Acadiens peu ambitieux et instruits, et n'ayant donc guère de ressemblances avec eux. De leur côté, les Acadiens s'arrangent pour leur rendre la monnaie de leur pièce en considérant les Créoles comme des êtres prétentieux<sup>60</sup>.

Avec ces mélanges ethniques et l'influence de la culture régionale, peut-on alors encore parler d'Acadiens de la Louisiane<sup>61</sup> ? Avec le temps, on a fini par les appeler Cajuns, une déformation du terme Acadien. La plupart des Cajuns fonctionnent à l'extérieur du courant

---

<sup>57</sup> Conséquemment, des familles portent des noms tels que Lopez (espagnol), White (anglais) Zweig (allemand) et O'Brien (irlandais). S. Thernstorm, A. Orlon et O. Handlin, *Harvard Encyclopedia...*, p. 2; L. T. Smith et V. J. Parenton, «Acculturation...», p. 361.

<sup>58</sup> L. T. Smith et V. J. Parenton, «Acculturation...», p. 364.

<sup>59</sup> C. A. Brasseaux, «Four Hundred Years...», p. 8; Vaughan Baker, «Les Acadiens en Louisiane avant la guerre de sécession : étude d'assimilation culturelle», *Revue de Louisiane*, 8, 1, été 1979, p. 106-107.

<sup>60</sup> Carl A. Brasseaux, *The Founding of New Acadia. The Beginnings of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*, Baton Rouge, Louisiana University Press, 1987, p. 176; V. Baker, «Les Acadians en Louisiane...», p. 106-107.

dominant américain. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que ce groupe de francophones a perdu ses racines acadiennes et qu'il ne constitue plus une population monolithique.

Pour terminer l'éventail des groupes francophones, il faut ajouter les immigrants venus de pays francophones. Plusieurs Européens, chassés de leurs pays pour diverses raisons, ont choisi la Louisiane comme terre d'accueil. Il ne s'agit pas ici d'une immigration de masse, mais plutôt d'une immigration basée sur des décisions personnelles. En outre, on peut affirmer que cette immigration est volontaire dans la mesure où même s'ils sont dans l'obligation de quitter leur pays, ces immigrants francophones ont le contrôle sur leur destination.

Quelques Canadiens-français émigrent en Louisiane après la cession des colonies françaises à la Couronne britannique en 1760. À la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, quelques Royalistes français<sup>62</sup> débarquent en Louisiane suite à un accord entre la France et l'Espagne. Un petit nombre de Français se dirige également vers la Louisiane en raison des insurrections d'esclaves de Saint-Domingue. Ceux qui avaient trouvé refuge à Cuba suite à ces révoltes s'embarquent pour la Louisiane en 1809 du fait de la détérioration des relations entre la France et l'Espagne. S'ajoutent au début de la Révolution française, des fugitifs de la terreur continentale, puis des victimes des guerres napoléoniennes. Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, ce sont les partisans de Napoléon, après la défaite de Waterloo, qui viennent se réfugier en Louisiane<sup>63</sup>. Tous ces immigrants ont bien souvent en commun la langue, la religion, la connaissance des lois et une bonne éducation. Comme la plupart arrivent en Louisiane après son achat par les Américains,

<sup>61</sup> Micheal James Foret, «Acadian Versus Cajun: What's in a Name? An Essay Review», *Louisiana History*, 33, 4, automne 1992, p. 417-418; V. Baker, «Les Acadiens en Louisiane...», p. 101.

<sup>62</sup> Dont le Marquis de Maison Rouge, James Ceran Delassus St-Vrain et Julien Dubuc, W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 7.

<sup>63</sup> J. G. Tregle Jr., «Early New Orleans Society...», p. 31; D. R. Louder et E. Waddell, *French America...*, p. 231; W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 10-11.

ils s'intègrent à la vie américaine beaucoup plus rapidement que les Créoles blancs. D'ailleurs, ils considèrent les Créoles blancs comme étant des provinciaux<sup>64</sup>.

La Louisiane offre, par ses changements de domination et les divers groupes ethniques qui se sont retrouvés en son sol, un excellent laboratoire afin d'étudier le processus d'assimilation ou d'acculturation<sup>65</sup>. Provenant de diverses origines, les francophones de Louisiane ne forment pas une population unifiée et homogène. Chaque groupe possède sa culture, son mode de vie et ses aspirations, même s'il a comme dénominateur commun avec les autres une origine proche ou lointaine de France, la langue française et pour la plupart la religion catholique. À ces groupes, ajoutons les immigrants non francophones, les Noirs et la présence des Anglo-américains dès les débuts du 19<sup>ème</sup> siècle qui possèdent des caractéristiques ethniques fort différentes qui modifieront complètement le paysage louisianais.

### **3. Situation des francophones avant 1850**

Maintenant que les principales caractéristiques des différentes communautés qui composent la population francophone de la Louisiane ont été identifiées, il est important d'analyser la place que les francophones ont tenue dans l'appareil politique de la Louisiane au 19<sup>e</sup> siècle et d'analyser les événements qui ont influencé la participation de ces derniers à la vie politique locale, régionale et centrale de leur État avant 1850. De la vente de la Louisiane par la France aux États-Unis en 1803 jusqu'à vers 1850, plusieurs décisions des autorités américaines ont eu un impact sur l'assimilation des francophones et leur réduction en minorité.

Les francophones demeurent majoritaires en Louisiane jusqu'à la fin des années 1830. Le renversement de la tendance s'est effectué dans les années 1830 où on compte encore deux

---

<sup>64</sup> J. G. Tregle Jr., «Early New Orleans Society...», p. 31.

francophones pour un Anglo-américain<sup>66</sup>. En 1812, la convention constitutionnelle menant à la première constitution de Louisiane réunit 41 membres dont 23 sont francophones. Cette constitution place les deux langues sur le même pied en ordonnant la publication des lois et des amendements constitutionnels tant en français qu'en anglais et en autorisant les membres des deux chambres à utiliser la langue de leur choix lors des débats<sup>67</sup>. Toutefois, cette situation commence à changer dans les années 1840. Une loi de 1847 oblige la publication des avis et notices judiciaires dans les journaux en français et en anglais. Mais comme la population anglo-américaine augmente et que les nouvelles paroisses créées sont anglophones, la législature décide que la promulgation des avis et notices judiciaires sera dorénavant faite qu'en anglais dans les vingt paroisses situées au nord de l'État, là où la population anglo-américaine est concentrée<sup>68</sup>. C'est plus de la moitié de la Louisiane qui est ainsi touchée par cette décision.

Par ailleurs, Réginald Hamel souligne que les représentants créoles ne profitent pas de leur majorité lors de la rédaction de la constitution de 1812. Il en souligne les raisons : le mépris des Créoles à l'égard des autres ethnies présentes en Louisiane, la croyance en laquelle le *fair play* des Anglo-américains protégera leurs valeurs culturelles et le fait que les Créoles vivent à l'europpéenne. Autant de facteurs qui ne les ont pas préparés à s'insérer dans l'économie de marché américain<sup>69</sup>. D'autre part, les exigences constitutionnelles requises pour pouvoir voter ou pour se présenter à une fonction publique favorise la vieille population et plus particulièrement les francophones.

---

<sup>65</sup> L. T. Smith et V. J. Parenton, «Acculturation...», p. 355-356.

<sup>66</sup> Mark T. Carleton, Perry H. Howard et Joseph B. Parker, dir., *Readings in Louisiana Politics*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1975, p. 114; L. W. Newton, «Creoles and Anglo-Americans...», p. 33; Lawrence E. Estaville Jr., «Changeless Cajuns : Nineteenth-Century Reality or Myth ?», *Louisiana History*, 28, 1987, p. 135-136.

<sup>67</sup> John Smith-Thibodeau, *Les francophones de Louisiane*, Paris, Entente, 1977, p. 32-33; L. W. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 140.

<sup>68</sup> Condon, John F. *Annals of Louisiana, 1815-1861*, Nouvelle-Orléans, 1882, p. 448.

La participation politique des francophones durant les premières décennies du nouvel État américain reste importante. En 1820, le sénat de l'État compte neuf francophones et quatre anglo-américains tandis que la chambre des représentants de l'État dénombre 15 francophones et 7 anglo-américains. Le président du sénat et celui de la chambre des représentants sont tous deux francophones. Des cinquante membres de la chambre des représentants de 1829, vingt-six sont des Créoles, quatre natifs de France et vingt des Anglo-américains provenant de divers États. Il est intéressant de noter que 32 membres ont pour principale occupation d'être planteurs et que 12 sont avocats<sup>70</sup>. La qualification de propriété est la conséquence logique de cette situation. La tendance se maintient en 1832 où neuf des dix-sept sénateurs sont francophones et où l'assemblée législative reste majoritairement francophone. Cependant, il est évident que cette majorité s'effrite : de près de 70% qu'elle était, elle tombe à 50% dans les années 1830. L'âge d'or du pouvoir des francophones, et plus spécifiquement des Créoles, se termine donc avec l'adoption d'une nouvelle constitution en 1845 qui redéfinit les exigences de votation et de représentation.

Sur trente-quatre ans, de 1812 à 1846, dix-huit années ont été sous contrôle de gouverneurs francophones<sup>71</sup>; par contre un seul a accédé à ce poste entre 1846 et 1860, soit Paul O. Hébert de 1853 à 1857<sup>72</sup>. Quant à la présence de francophones au Congrès, elle demeure timide : pas de représentant et quatre sénateurs, Éligius Fromentin, Dominique Bouligny, Charles Gayarré et Alexandre Mouton, entre 1812 et 1840<sup>73</sup>. Conscients que leur participation à la politique nationale dilue les demandes spécifiques de leur groupe, les hommes politiques francophones semblent se soucier davantage de la politique locale.

<sup>69</sup> Réginald Hamel, *La Louisiane créole, littéraire, politique et sociale, 1792-1900*, Ottawa, Leméac, 1984, p. 271.

<sup>70</sup> L. W. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 137.

<sup>71</sup> Jacques-Philippe de Villéré, Charles B. Derbigny, Armand Beauvais, Jacques Dupré, André Roman, Alexandre Mouton.

<sup>72</sup> L. W. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 204-205.

<sup>73</sup> L. W. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 136.

Chaque groupe de francophones vit ce rétrécissement de leur place en politique et les bouleversements d'avant-guerre à leur façon. Ainsi, la Nouvelle-Orléans offre un exemple fort intéressant des relations entre les Créoles et les Anglo-américains dans la lutte qui les divise pour le contrôle de l'administration de la ville. À l'achat de la Louisiane par les Anglo-américains, les Créoles occupent presque entièrement tous les postes reliés à l'administration de la ville. Ils résistent aux tentatives des Anglo-américains de diminuer leur influence sur le gouvernement de la ville et gèrent celle-ci de façon très conservatrice<sup>74</sup>. Les nouveaux arrivants anglo-américains développent alors une nouvelle section dans la ville près de la rue du Canal.

De 1836 à 1852, la Nouvelle-Orléans se divise en trois municipalités : la première est celle du quartier français, composée en grande majorité de Créoles ; les Anglo-américains forment la seconde et les immigrants, surtout des Irlandais et des Allemands, constituent la troisième. Plusieurs Créoles habitent également cette section. Les nombreux désaccords entre Créoles et Anglo-américains ont occasionné cette division et en 1836, l'État dote la ville d'une nouvelle charte. Chaque municipalité obtient alors le contrôle de ses propres affaires. Chacune a son propre conseil municipal, bien qu'il existe un conseil général qui s'occupe des affaires communes telles que les tarifs portuaires et l'assistance aux pauvres. Toutefois, un seul maire est élu pour toute la ville, les conseils municipaux des trois municipalités étant présidés par un juge de la cour du recorder ou un juge de la cour de police<sup>75</sup>. Les francophones ont dominé la fonction de maire, alors que neuf des douze premiers maires de la ville ont été des francophones dont deux étaient natifs de France<sup>76</sup>.

<sup>74</sup> Leon Cyprian Soulé, «The Creole-American Struggle in New Orleans Politics, 1850-1862», *Louisiana Historical Quarterly*, 40, 1, janvier 1957, p. 54-55.

<sup>75</sup> L. C. Soulé, «The Creole-American Struggle...», p. 56.

Ce système permet aux Créoles de maintenir leur contrôle sur l'ensemble de la ville de la Nouvelle-Orléans en s'alliant avec la troisième municipalité. Cette division est une réponse temporaire à un problème politique et ne solutionne pas le problème fondamental de la ville. La division de 1836 érige la confusion en système gouvernemental. En transformant l'administration de la ville en véritable Tour de Babel, les autorités municipales sont de moins en moins capables de proposer des solutions aux problèmes économiques de la ville. Les difficultés administratives résultant de ce partage et l'endettement de la municipalité créole et de celle des immigrants ont pour effet de conduire à la consolidation des quatre districts. Quatre districts puisqu'on ajoute Lafayette à la Nouvelle-Orléans. Même si les Créoles de la Nouvelle-Orléans refusent de s'intégrer socialement et culturellement aux Anglo-américains, ils se retrouvent bientôt «noyés» par la masse et perdent le contrôle de la métropole. Le conflit entre ces deux élites en est un pour l'obtention du pouvoir politique et non un affrontement basé sur des différences culturelles. Entre autres, le commerce à la Nouvelle-Orléans continue de se développer en dépit de ces divisions ethniques. La croissance des échanges économiques favorise même une certaine intégration<sup>77</sup>.

Dans la mesure où ils le peuvent, les Créoles noirs ou personnes de couleurs libres ont participé à la vie publique par leur engagement militaire. La rébellion d'esclaves en 1811 a amené les autorités à accepter la création d'une milice noire libre. Cette dernière joue un rôle important lors de la bataille de la Nouvelle-Orléans sous le commandement d'Andrew Jackson en 1815<sup>78</sup>. Ces faits d'armes ont aidé les Créoles noirs à défendre leurs droits et privilèges face aux Blancs. Toutefois, ces gains importants ne font qu'éloigner davantage les

<sup>76</sup> Étienne Boré, James Pitot, Nicolas Girod, August McCarthy, J. Rouffignac, Denis Prieur, Charles Genois, William Freret et Edgar Montagut, L. W. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 180.

<sup>77</sup> L. W. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 173; Leon Cyprian Soulé, «The Creole-American Struggle...», p. 55-56 ; S. Russel, « Ethnicity, Commerce, and Community... », p. 391.

<sup>78</sup> Ted Tunnell, «Free Negroes and the Freemen: Black Politics in New Orleans During the Civil War», *Southern Studies*, 19, 1, printemps 1980, p. 7.

Créoles noirs des esclaves, desquels ils étaient déjà en grande partie séparés par la barrière linguistique. En plus de réprimer des révoltes d'esclaves, il ne faut pas oublier qu'une famille noire libre sur trois possède des esclaves et que certains Noirs libres sont régisseurs de plantations<sup>79</sup>. Le statut particulier des Créoles noirs ne facilite pas leur relation avec les esclaves.

Les personnes de couleur libres font leur place dans la société grâce à leurs solides bases économiques. Leurs intérêts sont souvent les mêmes que ceux des Blancs des classes aisées. Plusieurs sont planteurs ou fermiers, possèdent de grandes terres et des esclaves. À la Nouvelle-Orléans où se concentre la majorité de ce groupe, beaucoup sont charpentiers, maçons, fabricants de cigares, de chaussures, tailleurs, marchands, barbiers, bouchers, etc.<sup>80</sup>

Les restrictions s'accroissent à partir des années 1850. Les associations -religieuses, charitables, scientifiques ou littéraires- d'hommes de couleur libres sont interdites par l'État et le conseil municipal de la Nouvelle-Orléans leur enlève le droit de s'assembler<sup>81</sup>. En 1853, une loi permet à la police de la Nouvelle-Orléans d'arrêter des Noirs libres non natifs de l'État et de les incarcérer jusqu'à ce qu'il soit déterminé s'ils constituent une menace pour la paix<sup>82</sup>. Les Noirs libres endurent également beaucoup de discrimination alors que la controverse entourant la question de l'esclavage prend de plus en plus de place dans le débat public.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les Cajuns se sont intéressés à la politique et ont été actifs aux différents scrutins dès les débuts du nouvel État. Ils se sont spécialement impliqués dans les campagnes présidentielles d'Andrew Jackson, car ce dernier promet

<sup>79</sup> L. Schweninger, «Antebellum Free Persons... », p. 348 ; Ted Tunnell, «Free Negroes... », p. 7.

<sup>80</sup> L. Schweninger, «Antebellum Free Persons... », p. 347.

<sup>81</sup> Donald Creagh, *Nos cousins d'Amérique*, Paris, Payot, 1988, p. 249.

<sup>82</sup> L. Schweninger, «Antebellum Free Persons... », p. 349.

d'élargir le suffrage, ce qui faciliterait le droit de vote des classes économiques les plus pauvres. Des barbecues et des rassemblements sont organisés par des Cajuns, particulièrement ceux des prairies et des centaines de Cajuns participent à la bataille de la Nouvelle-Orléans en 1815 où Jackson s'est illustré<sup>83</sup>.

Au plan politique, la communauté cajun a fourni une grande figure de l'histoire de la Louisiane de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Né en 1804, Alexandre Mouton est le fils d'un immigrant acadien. Il a fait ses études au Collège Georgetown à Washington et a étudié le droit à St-Martinville. Avocat et planteur, sa première épouse est créole et en secondes noces, il marie une américaine. Tout au long de sa carrière politique, Mouton a occupé plusieurs postes : représentant à la législature d'État de 1826 à 1832 et de 1836 à 1837, président de la chambre des représentants en 1831 et 1832, sénateur américain de 1837 à 1842 et gouverneur d'État de 1843 à 1846. Il a été choisi comme président lors de la convention de sécession en 1861. Sa vie contredit les préjugés tenaces qui décrivent le cajun comme étant insouciant et ne se préoccupant pas des questions politiques<sup>84</sup>.

Les Cajuns proviennent largement de la classe pauvre et modeste, composés de petits habitants et de fermiers. Ils se rangent du côté du Parti démocrate alors que les Cajuns des couches économiques plus élevées provenant des paroisses de planteurs favorisent le Parti whig, qui comble leurs intérêts par des politiques de protection des tarifs sur le sucre. En dépit de cela, les whigs cajuns obtiennent plusieurs victoires durant les décennies 1820 et 1830, essentiellement dans les paroisses à sucre du sud-est. Sous la gouverne whig, on compte

<sup>83</sup> Carl A. Brasseaux, *Acadian to Cajun. Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson, University Press of Mississippi, 1992, p. 49; V. Baker, «Les Acadiens en Louisiane...», p. 103; Perry H. Howard, *Political Tendencies in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1971, p. 66.

<sup>84</sup> Mary Lilla McLure, *Louisiana Leaders, 1830-1860*, Shreveport, Journal Printing Co., 1935, p. 70-71; Joseph G. III Dawson, *The Louisiana Governors: From Iberville to Edwards*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1990, p. 118-119.

douze Cajuns représentants d'État, un sénateur d'État et un représentant au Congrès provenant de cette région<sup>85</sup>. Vaughan Baker note que l'élite acadienne se joint aux autres éléments de langue française afin de maintenir la suprématie française<sup>86</sup>.

Les petits habitants et les fermiers cajuns ont conservé davantage leur mode de vie, leurs valeurs et leur langue que les planteurs cajuns. Le fait de pratiquer une agriculture autosuffisante, de développer des institutions sociales qui leur sont propres et de former un groupe solidaire a permis de conserver plus longtemps la culture originale acadienne. Les planteurs cajuns, des anciens fermiers qui se sont lancés dans la production massive de sucre, se tournent vers l'agriculture commerciale. Ils accumulent les richesses et achètent nombre d'esclaves, ce qui les distingue des autres cajuns et les rapprochent des planteurs créoles. Carl A. Brasseaux mentionne que la société cajun s'est stratifiée en des classes rigides avec ces changements au cours de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>.

La période avant 1850, et même jusqu'à la guerre de Sécession, est caractérisée par une coalition fragile des élites entre le Nord et le Sud des États-Unis. L'économie a prédominance sur les autres ordres et influence la majorité des décisions politiques. Les intérêts de l'élite sudiste dont la Louisiane fait partie n'échappent pas à ce courant : sur le plan économique, la classe des planteurs souhaite sauvegarder le système d'esclavage ; sur le plan politique, ils ne veulent pas la libération des Noirs qui signifierait que ces derniers auraient droit de vote et pourraient éventuellement briguer des postes publics ; enfin, sur le plan militaire, ils sont prêts à se battre pour conserver leurs acquis.

<sup>85</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 66; C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 49-50; V. Baker, «Les Acadiens en Louisiane...», p. 108.

<sup>86</sup> V. Baker, «Les Acadiens en Louisiane...», p. 107-108.

Concernant la Louisiane, Roger W. Shugg soutient que la vieille idée des trois classes – planteurs, pauvres blancs et esclaves - ne tient plus parce qu'il y a nombre de petits et moyens fermiers. Malgré ce fait, il atteste tout de même que le gouvernement, grâce à des subterfuges constitutionnels, est dès le début contrôlé par les *gentlemen*, c'est-à-dire par les planteurs et les marchands<sup>88</sup>. En effet, ils ont accès plus facilement aux postes de décisions en raison de la qualification de propriété déterminée par la constitution de 1812<sup>89</sup>. Majoritairement whig, cette élite n'a jamais été perturbée dans l'exercice de ses pouvoirs durant cette période par les fermiers et artisans démocrates<sup>90</sup>.

L'adoption de la nouvelle constitution de 1845 demeure un événement marquant, parce qu'elle confirme en quelque sorte la transformation de l'élite politique francophone dominante en minorité. Certains problèmes que veut régler la convention constitutionnelle touchent spécialement les francophones : l'extension du suffrage, la question de la représentation et de la balance du pouvoir entre les régions francophones et les régions anglo-américaines, la préservation du vieux système judiciaire, l'utilisation du français dans les documents et à la législature<sup>91</sup>. C'est l'identité française qui est ainsi remise en cause.

La convention constitutionnelle est formée de 75 membres dont 21 francophones, soit 28%. De ces derniers, treize sont Créoles, quatre Cajuns, deux Français, un est originaire de Saint-Domingue et un de Natchez<sup>92</sup>. Si nous examinons les avoirs des membres, règle générale, ceux-ci proviennent des classes aisées de la population car la majorité possèdent pour plus de 10 000\$ en valeurs. Notons que trois francophones ont des valeurs de plus de 100 000\$. Les

---

<sup>87</sup> C. A. Brasseaux, «The Rise of Classes in Louisiana Acadian Society During the Antebellum Period», communication, 1990, p. 16; C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 20-21.

<sup>88</sup> Roger W. Shugg, *Origins of Class Struggle in Louisiana : A Social History of Whites Farmers and Laborers During Slavery and After, 1840-1875*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1968, p. 169.

<sup>89</sup> R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 121-122; C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 47.

<sup>90</sup> M. T. Carleton, P. H. Howard et J. B. Parker, *Readings...*, p. 94.

<sup>91</sup> W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 196-197.

membres se divisent presque également entre démocrates et whigs<sup>93</sup>. Toutefois 60% des représentants francophones sont whigs.

La constitution de 1845 efface les qualifications conservatrices de 1812. Elle abolit toutes les qualifications de propriété pour la votation qui empêchaient un grand nombre d'adultes libres de voter. Elle élimine également la qualification de valeur de propriété pour la détention d'une fonction : 5 000\$ pour le gouverneur, 1 000\$ pour un sénateur et 500\$ pour un représentant de la chambre. L'âge de l'éligibilité du gouverneur est abaissé de 35 à 25 ans. La plupart des fonctions locales deviennent électives et les juges servent dorénavant des termes fixes<sup>94</sup>. À propos de la représentation, la convention en arrive à un compromis : les paroisses sont représentées sur la proportion du nombre d'électeurs enregistrés à la chambre des représentants et sur le total de la population au sénat<sup>95</sup>. Par exemple, les paroisses de la « *slave belt* » ont la même représentation au sénat que les autres paroisses même si elles sont majoritairement composées d'esclaves, ce qui semble favoriser les francophones puisque la majorité d'entre eux habitent ces régions. Néanmoins, ils sont désavantagés dans leur représentation à la chambre, car les paroisses du Nord qui sont principalement peuplées d'Anglo-américains sont plus nombreuses et ont donc droit à un nombre plus élevé de représentants. Ce compromis semble être une concession de la part de l'élite des *gentlemen*<sup>96</sup>. Cependant cette dernière conserve le contrôle de la gouverne de l'État. Comme les électeurs doivent avoir résidé dans l'État durant deux ans et pendant un an dans la paroisse de résidence, plusieurs immigrants récents ou travailleurs passant d'une paroisse à une autre pour

<sup>92</sup> W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 194.

<sup>93</sup> M. T. Carleton, P. H. Howard et J. B. Parker, *Readings...*, p. 96.

<sup>94</sup> Ralph A. Wooster, «The Structure of Government in Late Antebellum Louisiana», *Louisiana Studies*, 14, 4, hiver 1975, p. 361-362; R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 126; P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 48-49.

<sup>95</sup> Exception en Nouvelle-Orléans où 1/8<sup>ème</sup> des représentants siègent au sénat.

<sup>96</sup> P. Howard, *Political Tendencies...*, p. 48.

se trouver un emploi ne peuvent se qualifier pour voter<sup>97</sup>. Cela renforce le contrôle d'une minorité de planteurs sur le gouvernement de la Louisiane.

Lors des discussions, l'anglais et le français ont été utilisés par les délégués. Si le quart des membres peuvent se débrouiller dans les deux langues, un peu plus de la moitié des membres sont originaires d'autres États et ne connaissent donc point le français. Cependant, un clerc effectue la traduction, un greffier est employé pour chaque langue et tous les documents sont écrits et publiés dans les deux langues. En regard des éléments francophones, la constitution stipule dans l'article 132 des pouvoirs judiciaires que la constitution et les lois de l'État seront promulguées en français et en anglais<sup>98</sup>. Malgré cela, seuls Bernard Marigny et Pierre Soulé se portent à la défense des droits francophones lors de la convention<sup>99</sup>.

La constitution de 1845 reçoit un vote favorable lors du référendum de novembre de la même année. Dans les paroisses majoritairement peuplées de Cajuns, elle est approuvée par 76% de l'électorat<sup>100</sup>. Malgré que le droit d'utiliser le français soit inscrit dans la nouvelle constitution, le français cesse d'être utilisé dans les débats de la chambre des représentants dès 1846.

Les journaux louisianais tendent à perpétuer la distinction de langage en étant publiés en français et en anglais. Selon Lewis W. Newton, cette façon de faire a encouragé l'assimilation des francophones à la culture américaine<sup>101</sup>. Toutefois, les journaux demeurent le plus souvent la courroie de transmission de l'information politique, économique et culturelle qui permettent aux francophones de sortir de leur ignorance. Les journaux francophones ne

---

<sup>97</sup> R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 128-134.

<sup>98</sup> W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 196.

<sup>99</sup> W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 194.

<sup>100</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 52.

possèdent pas une durée de vie très longue, mais ils se sont multipliés dans les décennies 1840-1850<sup>102</sup>.

Ces premières décennies de la Louisiane comme État américain montrent une stabilité du vote par la tendance générale à la séparation distincte entre whigs et démocrates. Les whigs reçoivent le support des planteurs, des gens avec de hauts revenus, des gens établis depuis longtemps et ceux provenant des régions plus densément peuplées, surtout les paroisses du sud. Les démocrates sont soutenus par les fermiers, les gens avec des revenus modestes, les nouveaux arrivants et les gens provenant des régions peu peuplées, particulièrement les paroisses du nord<sup>103</sup>. L'affiliation politique francophone a tendance à suivre ce modèle car la communauté est également composée de différentes classes dont les intérêts ne coïncident pas toujours. Le comportement politique est défini par conséquent par l'appartenance économique et non ethnique. Parfois, des hommes politiques francophones s'opposent entre eux lors d'élection telle que celle de 1838 qui oppose le whig André Roman au démocrate Denis Prieur au poste de gouverneur, ce qui divise aussi le vote francophone.

En examinant l'histoire de la Louisiane avant la guerre, nous pouvons conclure qu'elle s'est graduellement transformée en un État où se côtoient différents groupes – Anglo-américains, Créoles, Cajuns, immigrants de divers pays- et différentes races – blanche, noire et de couleur-, différents statuts, -libre ou esclave. Cet amalgame produit diverses cultures et même des tensions entre les ethnies. Selon William Lewis Newton, la Louisiane française s'américanise grandement à la veille de la guerre civile. Les francophones, submergés numériquement par les Anglo-américains, utilisent davantage l'anglais et s'inspirent de plus en

---

<sup>101</sup> W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 43.

<sup>102</sup> Edward Larocque Tinker, «Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana», *Proceedings of the American Antiquarian Society*, 32, 1932, p. 249 et 256.

<sup>103</sup> P. Howard, *Political Tendencies...*, p. 39-67.

plus de la façon de faire américaine dans les domaines politique et économique<sup>104</sup>. La distinction entre francophones et anglo-américains laisse place à celle entre whig, démocrate et natif d'Amérique. De plus, la Louisiane a maintenant à faire face à des questions qui sont à des lieues des droits francophones, soit l'esclavage, la fragilité du parti whig et l'apparition du système biparti dans l'État<sup>105</sup>.

En conclusion, le présent chapitre dissèque les principales caractéristiques de la minorité francophone de la Louisiane de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, ce chapitre soulève une question fondamentale : Ne faudrait-il pas plutôt parler d'une minorité composée de minorités ethniques ? En effet, avant 1850, on constate que chaque groupe francophone souhaite perpétuer ses distinctions face à leurs différents «cousins». Les Créoles blancs tiennent à ne pas être confondus avec les Créoles noirs tout en maintenant leurs différences vis-à-vis des Cajuns. Les immigrants francophones et les Créoles blancs ne partagent pas les mêmes idées face à l'assimilation et finalement, les Créoles noirs libres ne veulent pas être traités sur le même pied que les esclaves noirs.

Équipée des concepts d'élite et de minorités ethniques, de la connaissance des origines des groupes francophones et de la compréhension de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, je serai dans une meilleure position pour analyser et évaluer la présence des francophones en politique. Ces concepts seront aussi utiles pour répondre à la question à savoir si au bout du compte il y a assimilation de l'élite politique francophone à celle américaine sinon comment cette dernière se distingue-t-elle ? L'examen de sa composition et de ses caractéristiques socio-économiques apportera les premières réponses à ce sujet.

<sup>104</sup> W. L. Newton, *The Americanization of French Louisiana...*, p. 225-226.

<sup>105</sup> P. Howard, *Political Tendencies...*, p. 56-57.

## CHAPITRE 2

### Portrait des hommes politiques francophones

Mouvementée est le mot qui définit le mieux la période s'échelonnant de 1850 à 1885 en Louisiane. Les mouvements touchent tous les domaines et bousculent quelque peu les élites politiques en élargissant toujours plus le suffrage et la représentation. L'époque d'avant-guerre avec ses plantations, son système d'esclavage, son oligarchie des planteurs/marchands et son grand centre économique à la Nouvelle-Orléans est secouée par l'agitation abolitionniste et le débat national que cela va provoquer. La guerre de Sécession, avec ce qu'elle apporte en morts, destruction et pauvreté, a néanmoins débouché sur l'émancipation des Noirs. Ces derniers deviennent des travailleurs libres, de nouveaux citoyens devant s'acquitter de nouvelles responsabilités. En même temps, ils deviennent des victimes de la violence des Blancs dont la majorité s'avère incapable d'accepter que les Noirs puissent avoir les mêmes droits qu'eux. Les difficultés économiques et politiques de l'ère de l'après-guerre empêchent l'État de se remettre rapidement sur ses pieds. La disparition du vieux modèle d'avant-guerre a certainement modifié certaines caractéristiques socio-économiques de l'élite francophone. L'analyse de ces caractéristiques mettra en lumière les éléments distinctifs des hommes politiques francophones et les facteurs expliquant leurs changements de 1850 à 1885.

#### 1. Origines

La population de Louisiane croît graduellement de 1850 à 1880, passant d'environ 518 000 habitants à plus de 940 000. Jusqu'à la fin de la guerre, elle est composée de plus d'hommes que de femmes à cause de la forte immigration européenne des années 1850, surtout composée d'hommes. Le ratio se renverse toutefois après 1865 avec les milliers de morts

qu'engendre la guerre. La population noire est légèrement plus nombreuse que la blanche durant toute la période. Le quart de la population de la Louisiane vit en zone urbaine<sup>1</sup>.

Mon étude repose sur l'analyse de la carrière politique de 5 562 francophones d'origines diverses sur un total de 24 220 personnes qui ont joué un rôle politique en Louisiane entre 1850 et 1885. De ces francophones, le premier groupe en importance est celui des Créoles avec 3 521 leaders politiques. Les Cajuns forment le second groupe avec 1 470 hommes politiques. Le troisième comprend 428 Français, 22 Suisses et 21 Belges pour un total de 471 immigrants européens francophones. Finalement, 53 Canadiens, 19 Antillais, 15 Cubains, 8 Haïtiens et 7 Mexicains constituent le dernier groupe totalisant 100 individus.

En partageant ces groupes par périodes, je suis en mesure d'observer l'impact que la guerre et les années qui suivent ont eu sur l'élite politique francophone. En y ajoutant les non-francophones, je peux également vérifier leur importance numérique. Les non-francophones comprennent les Anglo-américains et les immigrants non-francophones (tableau 1).

On sait que 30% de la population de l'État est francophone en 1860. Le pourcentage d'hommes politiques francophones est assez représentatif de la population francophone avant la guerre avec 27,5%. Déjà minoritaires avant la guerre, les hommes politiques francophones perdent encore plus leur place après celle-ci. Peu importe la période, les Créoles représentent le groupe de francophones le plus nombreux en politique formant toujours plus de 50% de l'ensemble. Leur pourcentage s'accroît avec l'arrivée de plusieurs Créoles noirs. Chez les Cajuns, la diminution de leur présence durant la Reconstruction s'explique par leur affiliation politique envers les démocrates alors que la période est dominée par les républicains.

---

<sup>1</sup> *The Statistical History of the United States From Colonial Times to the Present*, New York, Basic Books inc. Publishers, 1976.

Tableau 1

## Origine ethnique des hommes politiques de la Louisiane par période

	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Bourbons	
Origine ethnique	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Créoles</b>	1173	59,5	835	62,9	1547	65,1	1691	64,1
<b>Cajuns</b>	567	29,5	331	24,9	561	23,6	699	26,5
<b>Franco. européens</b>	171	8,7	124	9,3	213	9,0	204	7,7
<b>Autres franco.</b>	45	2,3	38	2,9	54	2,3	45	1,7
<b>Total franco.</b>	1956	27,5	1328	27,5	2375	21,8	2639	20,1
<b>Total Non-franco.</b>	5163	72,5	3504	72,5	8542	78,2	10 485	79,9
<b>GRAND TOTAL</b>	7119	100,0	4832	100,0	10 917	100,0	13 124	100,0

Lorsque l'on regarde les chiffres globalement, des constatations intéressantes en ressortent sur les personnes qui apparaissent dans plus d'une période. Des politiciens francophones, 18,4% ont joué un rôle durant les périodes d'avant-guerre et de la guerre comparativement à 16,6% chez les non-francophones. Les pourcentages diminuent pour les époques de la guerre et de la Reconstruction avec 17,2% des francophones et 14,6% des non-francophones, et s'élèvent pour les deux dernières périodes avec 19,7% des francophones et 18,1% des non-francophones ayant participé en politique durant deux intervalles. L'avènement des Noirs en politique entraîne un impact sur la longévité chez les non-francophones de la fin de la guerre à la fin de la Reconstruction. En conséquence, les chiffres montrent que le personnel politique francophone est légèrement plus stable que chez les non-francophones. On pourrait croire que la venue des Noirs en politique permettrait, par le fait que les Créoles noirs ont un statut particulier au sein de la communauté noire, aux francophones d'augmenter leur poids politique en Louisiane ou tout au moins de le stabiliser. L'examen de l'origine raciale des leaders politiques démontre que le bassin des Noirs anglophones est beaucoup plus grand que

celui des Noirs francophones (tableau 2). Déjà avant la guerre, le nombre de Noirs libres, principalement des Créoles noirs, se stabilise. L'absence d'immigration noire libre traduit en partie ce phénomène. En outre, l'attitude hostile des Blancs à leur égard provoque le départ de plusieurs Noirs libres vers la France, le Libéria et Haïti<sup>2</sup>.

**Tableau 2**  
**Origine raciale des hommes politiques de la Louisiane**  
**par période**

	Guerre (1)		Reconstruction		Bourbons	
Origine raciale	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Noirs francophones	142	3,0	303	3,0	243	2,3
Noirs anglophones	131	2,7	1272	12,8	1215	11,5
Blancs francophones	1184	24,7	2004	20,1	2321	21,9
Blancs non-francophones	3340	69,6	6402	64,1	6817	64,3
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>4797</b>	<b>100,0</b>	<b>9981</b>	<b>100,0</b>	<b>10596</b>	<b>100,0</b>

1. La période couvrant la guerre rassemble peu de Noirs en politique parce que l'émancipation a lieu à la fin de ce moment.

Minime durant la Reconstruction, la présence des leaders noirs francophones se fait encore moins sentir avec le retour des démocrates au pouvoir. Cet aspect touche tous les Noirs. En effet, les démocrates sont moins favorables à la détention de fonctions politiques par les Noirs. Comme il s'agit d'un retour au pouvoir de la suprématie blanche, un retour des Blancs francophones serait plausible, mais il n'est pas marqué. Le nombre de Blancs non-francophones s'élève continuellement par de nouvelles arrivées provenant du nord des États-Unis et d'autres pays non-francophones.

La plupart des hommes politiques noirs sont natifs de la Louisiane. On compte 135 hommes politiques créoles noirs dès la période 1861-1867, soit un peu plus de la moitié des Noirs en politique. Les Créoles noirs forment toujours la plus grande part des Noirs francophones, soit

<sup>2</sup> Robert C. Reinders, « The Decline of the New Orleans Free Negroe in the Decade Before the Civil War », *The Journal of Mississippi*, 24, 1979, p. 95.

plus de 95%. Par contre, il n'y a aucun Cajun noir. Il y a aussi des Noirs francophones qui proviennent de France tels que Francis Ernest Dumas, Pascal M. Tourné et Blanc F. Joubert ou d'Haïti comme J. B. D. Bonseigneur et de Jamaïque tel que Louis Nelson Fouché<sup>3</sup>. Les chiffres montrent qu'au moins 70,6 % des Noirs francophones sont libres avant la guerre comparativement à 17,5% pour les Noirs anglophones. En revanche, les données ne disent pas s'ils sont nés libres ou s'ils ont été affranchis par leur maître. D'après leur certificat de naissance et leur archives personnelles, David C. Rankin indique que la majorité est née libre et que plusieurs quarterons et octavons pourraient passer pour des Blancs<sup>4</sup>. Ces Noirs libres disposent avant la guerre d'un statut particulier par leur situation socio-économique. Grâce à leur statut privilégié dans la communauté noire et le rôle qu'ils ont joué durant la guerre, on pourrait croire qu'ils auraient un meilleur accès aux fonctions politiques que les autres noirs. Les chiffres démontrent une toute autre réalité. Il est possible d'établir deux constats : le premier est que les Noirs francophones représentent moins de 20% des effectifs noirs et le deuxième est que les gains des Noirs anglophones se sont réalisés au détriment des deux groupes Blancs dans des proportions semblables. La légère baisse des hommes politiques noirs après 1877 peut s'expliquer par l'oppression politique de plus en plus sévère envers eux avec la restauration d'une domination des propriétaires et marchands et l'exode qui s'en est suivi<sup>5</sup>.

Loren Schweninger indique que les Noirs libres avaient de meilleures conditions avant la guerre et qu'après celle-ci, ils essuient un net recul sur les plans économique, social et

<sup>3</sup> David C. Rankin, «The Origins of Black Leadership in New Orleans During the Civil War», *Journal of Southern History*, LX, août 1974, p. 424.

<sup>4</sup> David C. Rankin, «The Politics of Caste: Free Colored Leadership in New Orleans During the Civil War», In Robert R. MacDonald, John R. Kemp et Edward F. Haas, éd., *Louisiana's Black Heritage*, New Orleans, Louisiana State Museum, 1979, p. 112; D. C. Rankin, «The Origins of Black Leadership...», p. 427.

<sup>5</sup> William Ivy Hair, *Bourbonism and Agrarian Protest. Louisiana Politics, 1877-1900*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1969, p. 84.

politique<sup>6</sup>. Avec l'émancipation des Noirs, c'est le système des trois castes qui disparaît laissant place à deux races : blanche et noire. Les gens de couleur sont considérés dorénavant comme des Noirs et subissent les affres des nouvelles politiques mises en place par les bourbons envers tous les Noirs: le racisme et la ségrégation graduelle dans les églises, les écoles et les moyens de transport<sup>7</sup>.

L'étude du lieu de résidence permet de situer la concentration géographique des hommes politiques francophones (tableau 3). Pour la fin de la présente étude, la Louisiane est divisée en cinq régions : Louisiane du Nord, Louisiane française, paroisses de Floride, Orléans et région des Bayous (voir carte 1).

**Tableau 3**  
**Région de résidence des hommes politiques francophones de la Louisiane**  
**par période (en pourcentage)**

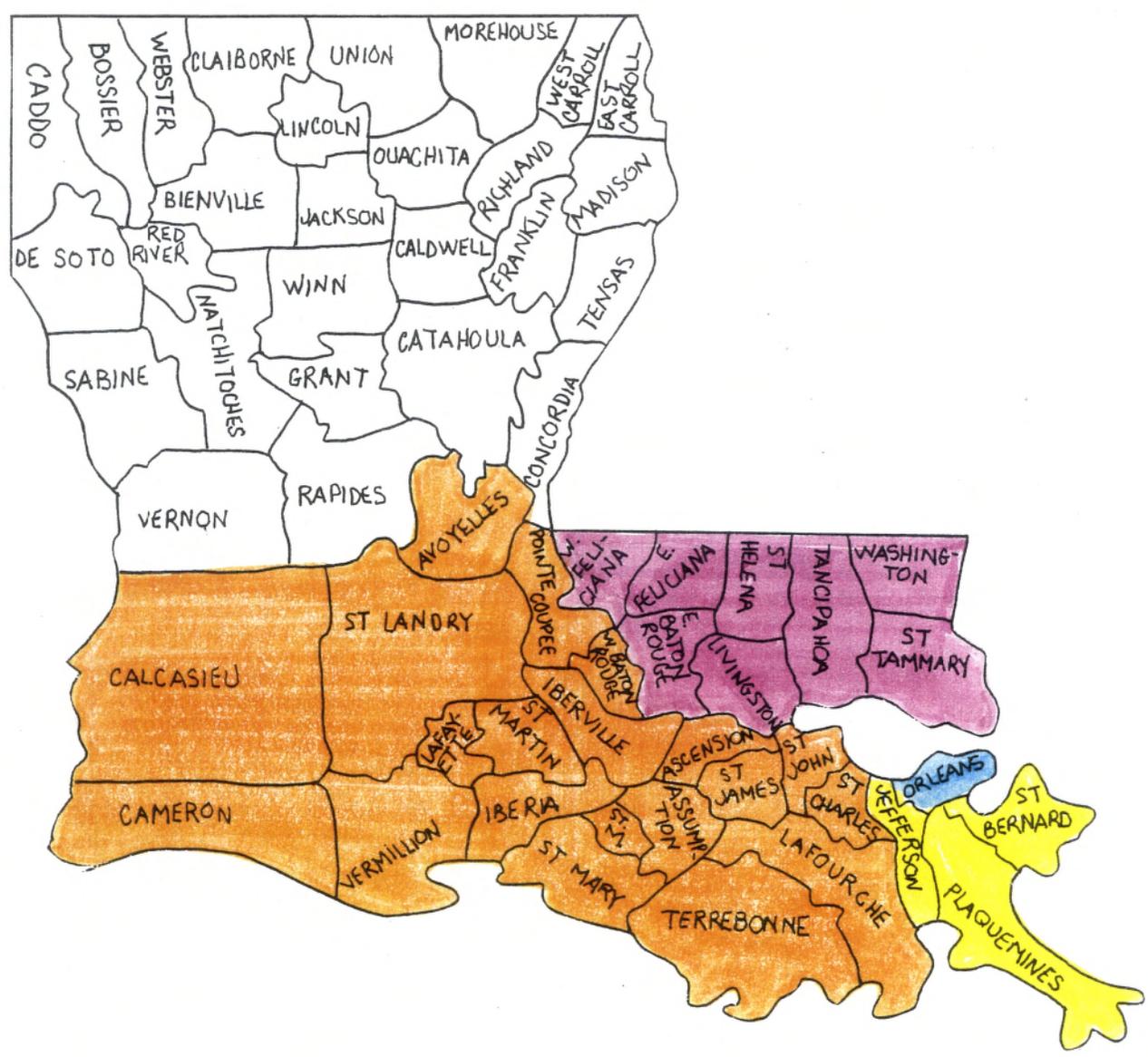
	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Bourbons	
Régions	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.
Louisiane du Nord	4,4	95,6	4,4	95,6	5,3	94,7	5,2	94,8
Louisiane française	55,4	44,6	56,2	43,8	43,7	56,3	45,3	54,7
Paroisses de Floride	7,9	92,1	8,7	91,3	9,4	90,6	11,1	88,9
Nouvelle-Orléans	26,8	73,2	30,0	70,0	25,8	74,2	23,6	76,4
Région des Bayous	45,3	54,7	41,9	58,1	30,2	69,8	29,8	70,2

<sup>6</sup> Loren Schwenger, «Antebellum Free Persons of Color in Postbellum Louisiana», *Louisiana History*, 30, 4, automne 1989, p. 345-364.

<sup>7</sup> James H. Dormon, «Louisiana's 'Creoles of Color': Ethnicity, Marginality and Identity», *Social Science Quarterly*, 73, 3, 1992, p. 618.

Figure 1

Régions de la Louisiane



- Louisiane du Nord
- Louisiane française
- Paroisses de Floride
- Région des Bayous
- Nouvelle-Orléans

Nul ne sera surpris de découvrir que les hommes politiques francophones se concentrent principalement dans la région de la Louisiane française. Cette région est fortement peuplée d'esclaves qui travaillent sur les plantations de canne à sucre. Les esclaves ne parlent pas nécessairement français, car ils sont achetés de plantations anglophones ou mélangés à des esclaves anglophones. Avec leur émancipation, ils peuvent accéder plus facilement à des postes locaux et sont appuyés par la majorité noire. Les francophones perdent ainsi le contrôle politique du sud de la Louisiane suite à la guerre. N'étant plus majoritaires dans cette région, il est difficile pour eux de maintenir leur influence sur leur propre population. La concentration de chacun des groupes de francophones en des régions différentes ne fait qu'accentuer la perte de leur influence.

La Nouvelle-Orléans compte plusieurs Créoles et immigrants francophones, cependant l'immigration non-francophone et, encore une fois, l'affranchissement des Noirs font rétrécir leur prorata de l'ensemble des citoyens de la ville. Même si la plupart des Créoles noirs habitent la ville, ils ne sont pas suffisamment nombreux pour compenser cette décroissance<sup>8</sup>.

En examinant ces régions selon les différents groupes francophones, il en ressort que les politiciens créoles sont davantage présents dans la région des Bayous<sup>9</sup>, bien que leur présence diminue de 38,7% avant la guerre à 31,1% sous les borbons. De 1850 à 1885, environ 30% des Créoles jouant un rôle politique résident dans les paroisses les plus anciennes de la Louisiane française. Par contre, les politiciens cajuns se concentrent à plus de 80% en Louisiane française qui correspond aux paroisses où ont immigré la plupart des Acadiens. La région des Bayous et la Louisiane française attirent entre le quart et le tiers des politiciens

<sup>8</sup> David C. Rankin, «The Origins of Black Leadership... », p. 423; Ted Tunnel, *Crucible of Reconstruction: War, Radicalism, and Race in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984, p. 67.

<sup>9</sup> Cette région comprend les paroisses de Plaquemines, Jefferson et St-Bernard. Elle a été principalement peuplée par des Créoles.

francophones européens de 1850 à 1885. Les autres politiciens francophones résident surtout à la Nouvelle-Orléans. La dispersion des leaders politiques des différentes ethnies francophones n'encourage pas leur unification en tant que minorité. De plus, chaque région possède des problèmes –esclavage, commerce, transports, etc.- qui détournent les politiciens francophones d'éventuelles demandes francophones.

Cela laisse croire que les hommes politiques francophones ne sont pas représentatifs de leur population dans toutes les régions. L'analyse de la concentration géographique des hommes politiques par rapport à leur population aide à expliquer leur degré d'influence sur l'État. L'historien D. L. A. Hackett a partagé la Louisiane selon le pourcentage de la population totale francophone par paroisse (tableau 4 et voir carte 2). En comparant ces divisions avec le pourcentage d'hommes politiques francophones, les résultats confirment que ces derniers ne sont pas représentatifs de leur groupe dans les régions où il y a plus de 50% de francophones.

**Tableau 4**

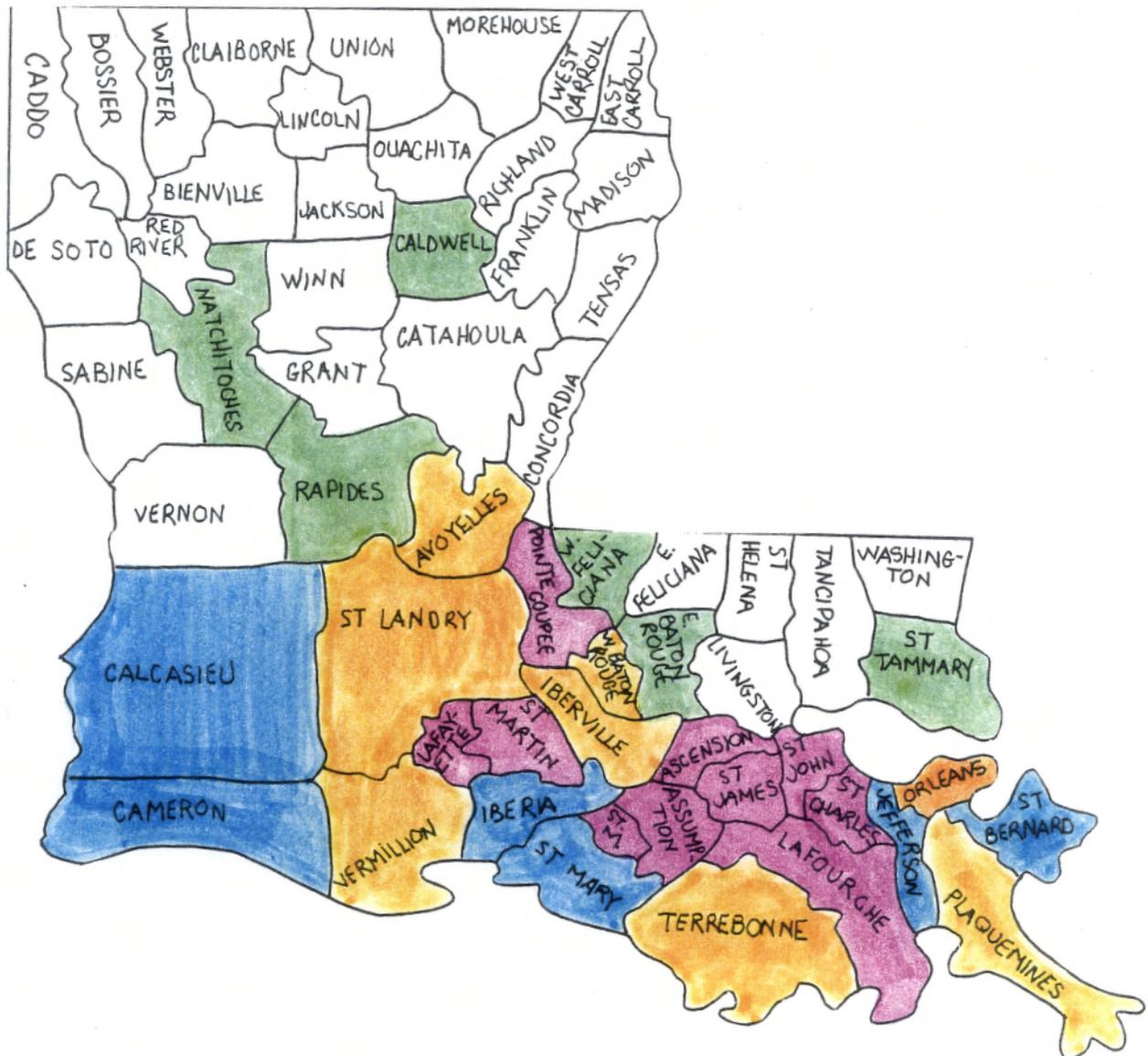
**Répartition des hommes politiques francophones de la Louisiane par rapport à la proportion de la population blanche d'origine francophone par période (en pourcentage)**

% paroisses franco. (1)	Avant-guerre	Guerre	Reconstruction	Bourbons
75-100%	68,6	58,7	48,9	50,5
50-74%	47,9	51,6	40,6	42,6
25-49%	36,0	33,2	30,9	31,9
1-24%	14,7	13,8	15,6	16,5
0%	1,8	2,4	2,8	3,4
Nouvelle-Orléans	26,8	30,0	25,8	23,6

1. Regroupement des paroisses par leur pourcentage de population francophone en 1850.

Figure 2

## Paroisses francophones de la Louisiane



- 75-100% francophone
- 50-74% francophone
- 25-49% francophone
- 1-24% francophone
- 0% francophone
- Nouvelle-Orléans

Comme mentionné précédemment, les régions francophones sont des paroisses peuplées d'esclaves, qui avec l'émancipation, comptent dorénavant comme hommes libres. De plus, des hommes politiques anglo-américains exercent des fonctions locales dans les paroisses francophones. Ils apprennent le français et par conséquent prennent la place de leaders politiques francophones.

La Nouvelle-Orléans est considérée seule puisqu'elle englobe 168 000 habitants en 1860, ce qui fait d'elle la sixième plus grande ville des États-Unis, mais la dix-septième en terme de production industrielle. Son port est le 4<sup>ème</sup> en importance sur le plan mondial et le 2<sup>ème</sup> aux États-Unis. Trente-neuf pour cent de ses citoyens sont natifs d'autres pays, principalement des Irlandais, des Allemands et des Français<sup>10</sup>. En 1860, la Louisiane compte 15 000 immigrants français qui, pour la majorité, résident en Nouvelle-Orléans<sup>11</sup>. La ville ne compte que pour le quart de la population totale de l'État avant la guerre en raison des nombreux esclaves sur les plantations des paroisses environnantes. Environ 30% de sa population est francophone en 1850, alors que le pourcentage de leaders francophones est légèrement inférieur. La hausse du nombre de leaders politiques francophones à la Nouvelle-Orléans durant la guerre n'est pas simple à expliquer. Cet accroissement est dû aux Créoles et aux immigrants francophones. Est-ce que les planteurs créoles impliqués dans la politique louisianaise se seraient réfugiés dans la ville avec la destruction de leur propriété durant la guerre ? Dans le cas des immigrants francophones, leur position en faveur de l'Union fait qu'ils se sont déplacés vers la ville, prise par l'armée fédérale dès 1862.

---

<sup>10</sup> Gerald M. Capers, *Occupied City. New Orleans Under the Federals, 1862-1865*, University of Kentucky Press, 1965, p. 5-6.

<sup>11</sup> Stephen Therstrom, Ann Orlon et Oscar Handlin, *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, p. 385.

La question de la langue mérite que l'on s'y arrête. Elle constitue une caractéristique commune à tous les groupes de francophones et est souvent le signe le plus visible de l'affiliation ethnique, mais elle perdure à divers degrés. H. Kloss a déterminé certains facteurs favorisant la conservation de la langue : l'isolement religio-sociétal, l'immigration antérieure à celle des Anglo-américains, l'existence d'îlots linguistiques, l'affiliation religieuse encourageant l'enseignement confessionnel, les efforts préalables à l'immigration pour défendre la langue et la langue officielle dans la période pré-anglo-américaine<sup>12</sup>. Ces éléments ont contribué au maintien de la langue française en Louisiane durant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, le bilinguisme devient inévitable à mesure que les francophones deviennent minoritaires à partir de 1840<sup>13</sup>.

L'élite francophone tend donc à devenir bilingue dès le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Le leadership économique et politique des Anglo-américains additionné à leur avantage numérique exerce une pression sur les élites francophones, qui jugeant vain de contester cet état de fait, adoptent volontairement l'usage de l'anglais<sup>14</sup>. Sur le plan de l'éducation, contrairement à l'élite créole qui envoie ses enfants dans les écoles créoles de la Nouvelle-Orléans, l'élite cajun préfère les écoles anglo-américaines pour les siens. Par exemple, Jean Mouton, politicien et spéculateur immobilier, inscrit son fils Alexandre à l'Université de Georgetown. Futur gouverneur de la Louisiane et président de la Convention de 1861, Alexandre Mouton écrit à ses enfants en anglais<sup>15</sup>. Les généraux confédérés Alfred Mouton et Louis Hébert utilisent l'anglais non seulement pour leur correspondance professionnelle, mais aussi personnelle. Les familles cajuns Mouton et Hébert entrent graduellement dans le courant dominant anglais et leur

<sup>12</sup> Roland J. L. Breton, *Géographie du français et de la francité en Louisiane*, Québec, C.I.R.B., 1979, p. 10.

<sup>13</sup> Eric Fischer, *Minorities and Minority Problems*, Md, Eramus House, 1980, p. 353-354.

<sup>14</sup> Carl A. Brasseaux, *Acadian to Cajun. Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson, University Press of Mississippi, 1992, p. 96

<sup>15</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 96.

descendance utilise l'anglais pour son usage quotidien<sup>16</sup>. Il faut souligner les mariages entre francophones et anglo-américains qui accélèrent l'adoption de la langue et des coutumes anglo-américaines et permettent l'avancement social et économique de plusieurs.

Comparativement à l'esclavage, la langue ne représente pas un grand débat pour les francophones. Lors de la Convention constitutionnelle de 1852, le futur gouverneur Paul-Octave Hébert soutient une mesure demandant de prohiber l'usage du français à la législature, à la cour de justice et dans l'administration publique. Il considère que la Louisiane en tant que partie intégrante des États-Unis n'a plus à être une province française<sup>17</sup>. Même si cette disposition n'est pas acceptée, elle montre déjà l'intérêt décroissant des élites francophones pour leur langue. Ceux-ci ne remettent pas en question leur appartenance à l'État américain ; avant d'être francophones, ils sont Américains. Les journaux suivent le même cheminement et le conflit civil constitue un tournant pour plusieurs d'entre eux, comme le *Pionnier d'Assumption* et le *St-James Creole*, qui étaient publiés auparavant exclusivement en français, le sont en anglais après la guerre. Enfin, les crises linguistiques ne surviennent que localement et sporadiquement telles qu'à Baton Rouge où l'Église catholique abandonne l'usage régulier du français lors des messes et de la rédaction de documents, car peu de gens assistent aux messes dites en français et ils utilisent de plus en plus la langue anglaise<sup>18</sup>.

Quelques mots sur la religion catholique puisqu'elle forme la profession de foi la plus répandue chez les francophones. Comme il n'y a pas d'Église officielle, la religion a peu

<sup>16</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 97.

<sup>17</sup> Albert Leonce Dupont, «The Career of Paul-Octave Hébert, Governor of Louisiana, 1853-1856», *Louisiana Historical Quarterly*, 31, 1948, p. 499.

<sup>18</sup> Gabriel Audisio, «Crisis in Baton Rouge, 1840-1860: Foreshadowing the Demise of Louisiana's French Language?», *Louisiana History*, 29, 4, automne 1988, p. 355. De plus, l'auteur note que le conseil de ville est majoritairement constitué de francophones et que l'abandon du français au conseil est le résultat de l'influence des Créoles, plus nombreux et peu attachés à leur langue.

d'influence politique aux États-Unis<sup>19</sup>. Il n'y a donc pas d'occasions pour les francophones de créer de fortes pressions politiques via leur Église ou de protester contre un favoritisme de la part de l'État. Cependant, l'Église catholique louisianaise n'est pas à l'abri des influences internes et extérieures telles que vécues à Baton Rouge et de l'envahissement des autres confessions. Les conflits entre catholiques et protestants touchent principalement les nouveaux immigrants catholiques en provenance d'Irlande et d'Allemagne que les Créoles qui sont plus compréhensifs à l'égard des autres religions<sup>20</sup>.

La religion est cependant une des questions qui est mise à l'avant plan avec l'apparition du Parti know-nothing ou Parti américain. Au début des années 1850, le sentiment nativiste et anti-catholique prend de plus en plus d'ampleur avec l'arrivée massive d'immigrants. Cette immigration étrangère combinée à la disparition du Parti whig donne naissance à ce nouveau parti. Le Parti américain fait sa première apparition lors des élections à la Nouvelle-Orléans en 1854<sup>21</sup>. Le parti a une position anti-catholique, mais cela n'empêche pas nombre de Créoles et de Cajuns d'en faire partie. Ces derniers disent qu'il y a une différence entre les catholiques gallicans et les autres puisque le Pape n'a pas de contrôle sur les affaires temporelles<sup>22</sup>. En outre, les hommes créoles n'accordent guère d'importance à la religion si ce n'est que pour leur mariage et leurs funérailles<sup>23</sup>. La religion est pour eux davantage une question de conscience. Le support au Parti know-nothing nous permet de constater le changement d'une partie de l'élite francophone en faveur du courant dominant anglo-américain nativiste. Il y a bien un anti-catholicisme en Nouvelle-Orléans à cette époque qui

<sup>19</sup> Hany. A Baily Jr. et Ellis Katz, *Ethnic Group Politics*, Columbus, Charles E. Merrill Publishing Company, 1969, p. 96.

<sup>20</sup> Lewis W. Newton, «Creoles and Anglo-American in Old Louisiana: A Study in Cultural Conflicts», *Southwestern Social Science Quarterly*, 14, 1933, p. 40.

<sup>21</sup> Marius M. Carrière, « Anti-catholicism, Nativism, and Louisiana Politics in the 1850s », *Louisiana History*, 35, 4, automne 1994, p. 468.

<sup>22</sup> M. M. Carrière, « Anti-catholicism, Nativism, ... », p. 465.

<sup>23</sup> Robert C. Reinders, «The Louisiana American Party and the Catholic Church», *Mid-America*, 40, 2, avril 1958, p. 219.

provient de la classe moyenne protestante. Elle souffre d'insécurité dans une population où les catholiques sont plus nombreux que les protestants. Les attaques sont plutôt dirigées vers l'Église catholique que vers les catholiques. Les querelles religieuses sont rapidement oubliées à l'approche de la guerre civile. Il faut souligner que l'esclavage est sanctionné par les autorités religieuses catholiques et protestantes. Même des prêtres et des ordres religieux catholiques possèdent des esclaves<sup>24</sup>.

L'âge des hommes politiques a également retenu notre attention (tableau 5). Peu importe à quel groupe ils appartiennent, les hommes politiques sont plus jeunes avant la guerre qu'après celle-ci. Cela n'étonne guère puisque les combats ont fauché plusieurs vies. Cette donnée suit celle de la population de Louisiane où la génération des 15-24 ans subit une baisse notable. Une grande proportion de la jeune force de travail est perdue et avec elle, la perte des futurs leaders politiques et économiques de l'État. Cependant, vers la fin des années 1870 et le début des années 1880, les 5-14 ans deviennent le groupe le plus nombreux au sein de la population<sup>25</sup>. Leur impact sur la politique et l'économie se fera sentir plus tard. La Reconstruction n'amène guère de sang jeune avec le retour des hommes de la guerre et la venue des politiciens du Nord. Le trois-quarts des politiciens noirs entrent dans l'arène politique dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans, sans rajeunir le personnel politique en raison de leur nombre peu élevé<sup>26</sup>. Avec son conservatisme d'avant-guerre, la période des borbons voit un personnel politique encore plus vieillissant.

Règle générale, les hommes politiques non-francophones sont légèrement plus âgés que les francophones. Cela s'explique par la venue d'Anglo-américains des autres États. Dans le cas

<sup>24</sup> W. Darrell Overdyke, «History of the American Party in Louisiana», *Louisiana Historical Quarterly*, VI, janvier 1933, p. 91; R. C. Reinders, «The Louisiana American Party...», p. 223.

<sup>25</sup> *The Statistical History of the United States...*

<sup>26</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 119.

des leaders francophones, les Créoles et Cajuns forment les groupes au sein desquels on retrouve les hommes politiques les plus jeunes. Les immigrants francophones comptent parmi les plus âgés en raison de leur immigration. C'est surtout après la guerre que leur âge est avancé, 40 ans et plus, et l'hypothèse la plus plausible semble être que ce sont toujours les mêmes personnes et qu'ils demeurent plus longtemps en fonction. En effet, on sait déjà qu'après la guerre, près de 20% des hommes politiques francophones sont présents à la fois dans les périodes de Reconstruction et des Bourbons.

**Tableau 5**  
**Âge des hommes politiques de la Louisiane par groupe ethnique et par période (en pourcentage)**

	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Bourbons	
Groupes d'âges	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.
< 20	4,2	5,0	2,8	2,9	1,3	1,6	0,4	0,3
21 à 30	25,2	20,9	20,1	18,3	18,5	18,2	11,4	13,1
31 à 40	34,5	33,8	32,0	29,4	29,3	28,0	28,7	28,7
41 à 50	22,6	27,0	28,7	29,9	26,1	25,8	28,0	27,8
51 à 60	9,9	10,8	12,1	15,0	16,9	19,0	20,5	19,3
61 à 70	2,9	2,3	3,8	3,9	6,5	6,4	9,2	9,3
71 à 80	0,7	0,2	0,5	0,5	1,4	1,0	1,7	1,4
81 et plus	-	-	-	0,1	-	-	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## 2. Caractéristiques professionnelles

L'occupation professionnelle fournit des informations indispensables sur l'influence de la position sociale d'une personne et son implication en politique. Il faut bien comprendre la situation louisianaise pendant ces trente-cinq années pour saisir l'impact de l'occupation professionnelle sur la politique, puisque chacun essaie de tirer économiquement profit de sa position politique. C'est ce qui survient avec l'oligarchie des planteurs/marchands en Louisiane avant la guerre. Leurs intérêts sont semblables puisque les planteurs sont aussi des hommes d'affaires qui produisent du coton ou du sucre dans le but de les vendre.

L'économie de la Louisiane repose en grande partie sur le système de plantations. Bien qu'il y ait plus de fermiers que de planteurs, les grandes plantations occupent presque la moitié en terme de superficie des terres cultivées, mais ils se concentrent aussi sur les meilleures terres arabes de l'État. Les 1 600 plus grandes unités agricoles, qui ont plus de 50 esclaves, englobent plus de 43% des terres de l'État. De plus, il existe un grand nombre de plantations de plus petites dimensions ayant moins de 10 esclaves. Néanmoins la concentration des petites plantations donne à celles-ci un pouvoir sur les fermiers<sup>27</sup>.

Bien que les grands planteurs dominent les régions rurales, il ne faut pas sous-estimer l'importance des petits planteurs et de fermiers *yoeman*. Ces derniers cultivent également du coton ou du sucre, mais ils concentrent leurs cultures sur le maïs et l'élevage. Au nord de l'État, il s'agit essentiellement d'Anglo-américains tandis qu'au sud, les fermiers *yoeman* sont généralement cajuns ou des descendants des premiers colons créoles<sup>28</sup>. Finalement, la classe des Blancs pauvres habite la campagne et pratique une agriculture de subsistance. La démarcation entre eux et les fermiers *yoeman* est parfois difficile à fixer ; elle est plus sociale qu'économique. La campagne révèle un complexe amalgame de situations occupationnelles. Ainsi, l'équation sans esclave égale nécessairement pauvreté est à bannir<sup>29</sup>.

La Nouvelle-Orléans compte une classe moyenne blanche. Cette classe urbaine se compose d'avocats, de commis, de physiciens, de propriétaires de boutiques et de commerces. Leur prospérité varie, mais en général, ils sont éduqués, conservateurs et ambitieux. Provenant au

<sup>27</sup> Perry H. Howard, *Political Tendencies in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1971, p.42.

<sup>28</sup> Joe Gray Taylor, *Louisiana. A History*, New York, W.W. Norton & Company, 1984, p. 60.

<sup>29</sup> Roger W. Shugg, *Origins of Class Struggle in Louisiana: A Social History of Whites Farmers and Laborers During Slavery and After, 1840-1875*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1968, p. 275-276. Shugg fait une estimation des classes en 1860: 3% pour la haute classe constituée de planteurs possédant plus de 50 esclaves, d'hommes d'affaires et de professionnels; 14% pour la classe moyenne composée de planteurs possédant entre 10 et 49 esclaves, de petits hommes d'affaires et de petits professionnels; 15% pour la classe dite

début de l'ancienne population, ces Blancs sont de plus en plus des Anglo-américains et des immigrants français<sup>30</sup>. La classe ouvrière et la classe des pauvres complètent le tableau de la ville. Avant la guerre, l'immigration d'Irlandais et d'Allemands en Nouvelle-Orléans a fait grimper substantiellement le nombre de pauvres durant les années 1840 et 1850. Leur nombre leur procure un certain pouvoir politique, car ils peuvent faire pencher la balance dans les conflits qui opposent les Créoles aux Anglo-américains<sup>31</sup>. Comme nous pouvons le constater, un système de classes est bien existant en Louisiane, mais les lignes de démarcations entre les classes sont difficiles à établir chez les Blancs.

Le tableau 6 montre que l'élite des planteurs/marchands occupe une grande place dans la politique avant la guerre, toutefois elle ne constitue pas la majorité des effectifs. Le groupe professionnel le plus nombreux est celui des planteurs et fermiers avec 40,3%. Avant la guerre, il y a deux fois plus de planteurs que de fermiers. Viennent ensuite les professionnels, soit 26,8% chez les francophones contre 28,6% chez les non-francophones avec les avocats en tête. Les avocats ont l'avantage de connaître les lois et de posséder un talent oratoire. Le deuxième rang chez les professionnels appartient aux petits professionnels -commis, caissier, libraire, photographe, journaliste- chez les francophones et aux docteurs chez les non-francophones. Nous pouvons constater cette situation à la chambre des représentants et au sénat, où les planteurs dominent, suivis des avocats qui bien souvent défendent les droits des planteurs<sup>32</sup>.

La guerre fournit l'occasion à la classe professionnelle pour prendre le premier rang dans le leadership politique. Trente pour cent des leaders politiques proviennent des professions

---

*yeoman* constituée de planteurs et fermiers possédant de 1 à 9 esclaves et finalement 68% pour la basse classe sans esclaves, *Origins of Class Struggle*..., p. 319-320.

<sup>30</sup> T. Tunnell, *Crucible of Reconstruction*..., p. 19-20.

<sup>31</sup> J. G. Taylor, *Louisiana. A History*, p. 60-61.

libérales et des petites professions. Les avocats dominent toujours cette catégorie, suivis de près par les petits professionnels et cela autant pour les francophones que les non-francophones. Évidemment, la guerre perturbe grandement le groupe des planteurs/fermiers qui essuie une baisse significative chez les planteurs, peu importe à quel groupe ethnique ils appartiennent. Plusieurs esclaves quittent les plantations, un grand nombre d'animaux sont confisqués, les approvisionnements sont irréguliers et maigres, les levées se détériorent, le prix des denrées et des équipements augmente<sup>33</sup>. Comme les planteurs ne sont pas compensés par la perte de leur force de travail, plusieurs sont ruinés et réduits à vendre leur plantation<sup>34</sup>.

**Tableau 6**  
**Occupation principale par groupe professionnel**  
**des hommes politiques de la Louisiane (en pourcentage)**

	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Bourbons	
Occupations	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.
Hommes d'affaires	11,1	15,9	11,4	15,4	10,7	9,7	9,7	10,1
Petits hommes d'affaires	4,7	4,1	8,4	4,8	7,5	5,4	7,0	5,5
Professionnels	2,3	2,4	2,1	2,8	2,6	2,7	2,9	2,7
Petits professionnels	9,7	5,9	10,4	9,5	9,8	8,0	9,9	7,1
Avocats	11,5	13,3	11,7	13,1	10,6	10,0	9,7	8,3
Docteurs	2,4	6,0	1,2	4,5	2,6	4,8	4,1	5,0
Personnel enseignant	0,9	1,0	2,4	1,3	1,5	1,3	1,8	1,3
Administration fédérale	1,0	0,3	0,8	0,9	1,5	1,0	1,0	0,6
Haute fonction publique	0,4	0,4	0,4	0,6	1,0	0,9	0,9	0,8
Basse fonction publique	5,5	3,1	4,7	3,9	4,6	3,8	4,8	3,7
Planteurs	27,5	23,8	17,9	14,7	13,2	8,9	13,4	8,9
Fermiers	10,9	14,0	11,7	15,4	17,3	25,2	19,1	27,5
Planteurs ou fermiers avec autre occupation	1,8	2,6	1,5	2,1	1,5	1,2	2,0	1,6
Travailleurs/ouvriers	8,4	6,2	13,5	10,5	14,4	16,4	12,9	16,4
Autres	1,9	1,0	1,9	0,5	1,2	0,7	0,8	0,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

<sup>32</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 67-68.

<sup>33</sup> Charles P. Roland, «Difficulties of Civil War Sugar Planting in Louisiana», *Louisiana Historical Quarterly*, 38, 4, octobre 1955, p. 40-62.

<sup>34</sup> Mark T. Carleton, Perry H. Howard et Joseph B. Parker, dir., *Readings in Louisiana Politics*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1975, p. 328-329.

Les années 1868-1876 bouleversent quelque peu les catégories d'occupations. Un phénomène intéressant se produit puisque le rapport planteurs/fermiers se renverse. Roger W. Shugg note que le nombre de plantations s'est multiplié, car beaucoup de grands planteurs, particulièrement dans le nord de l'État où la culture du coton domine, ont dû vendre une partie de leurs terres pour subsister. Ainsi le nombre de plantations a triplé en moins de 15 ans, soit entre 1860 et 1873. Remarquons que chez les leaders francophones, le ratio planteurs/fermiers a été plus lent à se renverser. Non seulement, les plantations de cannes à sucre du sud de la Louisiane se sont remises plus rapidement de la guerre que les plantations de coton du nord de l'État, mais la culture de la canne exige un large investissement non propice à la petite culture. Toutefois, la libération des Noirs ne signifie pas la disparition des plantations. Le système de travail esclavagiste est remplacé par le système salarié ou par le système basé sur le partage des récoltes<sup>35</sup>.

La Louisiane reste avant tout un état agricole après la guerre. Les habitants ruraux tentent d'y prospérer comme planteurs ou fermiers. Ces derniers subissent les mêmes dommages que les autres, mais l'agriculture devenant de plus en plus commerciale, leur agriculture de subsistance freine leur expansion et leur rentabilité<sup>36</sup>. La catégorie des leaders politiques planteurs/fermiers et celle des hommes d'affaires subissent une baisse au profit des travailleurs/ouvriers, 16% du total, qui englobent presque la moitié des politiciens noirs. Les autres catégories professionnelles maintiennent leur pourcentage tant chez les francophones que chez les non-francophones.

Les années 1877 à 1885 sont en continuité avec la période précédente. L'élite politique est dominée par les fermiers et les professionnels. Il y a plus de fermiers chez les non-

<sup>35</sup> R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 241.

<sup>36</sup> R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 266.

francophones et plus de professionnels chez les francophones. La légère hausse de la classe planteurs/fermiers provient du nombre croissant des fermiers. La catégorie des hommes d'affaires s'est transformée en même temps que l'a fait le système de plantations. Le système par part de récoltes (crop sharing) aux locataires des terres permet aux marchands d'intervenir comme intermédiaires entre les planteurs et les travailleurs, surtout dans les paroisses à coton du nord. Les paroisses du sud, productrices de sucre, adoptent le système salarié. Cela favorise les villes près des plantations avec leurs marchands et leurs propriétaires de commerces, puisque les ouvriers agricoles noirs viennent dépenser leur salaire en ville<sup>37</sup>.

Règle générale, l'élite francophone est composée de gens ayant les mêmes occupations et donc les mêmes intérêts que l'élite anglo-américaine. Bref, le facteur racial transforme plus l'élite politique que le facteur ethnique : francophone versus non-francophone. Néanmoins, il y a des nuances à apporter qui nous montre que les hommes politiques francophones ont un statut légèrement inférieur. Chez les hommes d'affaires, les grands hommes d'affaires demeurent les plus attirés vers la politique. Malgré cela, la proportion de petits hommes d'affaires est en tout temps plus élevée chez les francophones que chez les non-francophones. Il en va de même chez les petits professionnels, toujours plus présents en proportion chez les francophones. Si je ne tiens pas compte des Noirs, les travailleurs/ouvriers jouant un rôle politique sont toujours furtivement plus nombreux chez les francophones que chez les non-francophones.

En ce qui concerne chacun des groupes de francophones, quelques éléments valent la peine d'être signalés. Une constance perdue chez les immigrants francophones : ces leaders se retrouvent essentiellement dans la catégorie des professionnels et dans celle des hommes

<sup>37</sup> Gilles Vandal, «When Religion Mingled with Commerce: the Controversy Surrounding the Louisiana Sunday Law of 1878», *Mid-America*, 70, 3, octobre 1988, p. 149; Donald J. Millet, «Some Aspects of Agricultural Retardation in Southwest Louisiana, 1865-1900», *Louisiana History*, 11, 1, hiver 1970, p. 42.

d'affaires de la classe supérieure. C'est la profession d'avocat qui s'impose avec vigueur, puisque la plupart de ces immigrants possèdent une éducation élevée et une bonne connaissance de la loi et de sa pratique. Du côté des politiciens créoles, il y a légèrement plus de professionnels que de planteurs/fermiers. Encore une fois, les avocats sont les professionnels les plus recensés, mais leur prédominance diminue avec la fin de la période de Reconstruction. Après les avocats, les professionnels créoles touchent plusieurs domaines tout en étant en nombre significatif dans les professions reliées à la loi.

Enfin, ce sont les Cajuns qui font pencher la balance des occupations en faveur des planteurs/fermiers. Cette classe occupationnelle demeure toujours au premier rang chez les leaders cajuns. Jusqu'à la période de Reconstruction, il y a toujours plus de planteurs que de fermiers. Toutefois, le mouvement s'inverse par la suite pour les mêmes motifs que les autres groupes ethniques. Cette donnée est importante, puisque la plupart des historiens indiquent que les Cajuns sont des fermiers<sup>38</sup>. Les hommes politiques cajuns formeraient par conséquent une élite plus près des Créoles et des Anglo-américains en raison de leurs intérêts communs que de la population cajun en général. Vaughan Baker mentionne que les Cajuns de la classe supérieure entretiennent des liens étroits avec les planteurs et les gros fermiers afin de promouvoir leur ascension sociale et leur carrière politique<sup>39</sup>. L'émergence de la bourgeoisie cajun et de la classe des planteurs cajuns amène un changement dans l'ordre économique des paroisses cajuns qui reproduisent le modèle économique du Sud<sup>40</sup>. Les riches cajuns planteurs et propriétaires d'esclaves ne représentent toutefois qu'un minime segment du total de la population cajun. En outre, ils sont moins fortunés que les autres groupes, 48% possédant

<sup>38</sup> Carl A. Brasseaux dénombre seulement deux paroisses où le nombre de planteurs est important, soit Iberville (30%) et St-Martin (20%), «The Rise of Classes in Louisiana Acadian Society During the Antebellum Period», communication, 1990, p. 4-5.

<sup>39</sup> Vaughan Baker, «Les Acadiens en Louisiane avant la guerre de Sécession: étude d'assimilation culturelle», *Revue de Louisiane*, 8, 1, été 1979, p. 109.

<sup>40</sup> James H. Dormon, *The People Called Cajuns : An Introduction to an Ethnihistory*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1983, p. 50.

entre 10 000\$ et 20 000\$ de valeurs et peu d'esclaves<sup>41</sup>. Bannon G. Thibodeaux et Alexandre Mouton sont les exemples les plus notables de politiciens cajuns provenant de l'aristocratie des planteurs<sup>42</sup>.

Les fluctuations des groupes professionnels après la guerre s'expliquent évidemment par la participation des Noirs en politique. Si nous n'observons que peu de distinctions entre les Blancs francophones et les Blancs non-francophones, il en va tout autrement chez les leaders politiques noirs (tableau 7).

La conséquence de l'émancipation des Noirs sur la composition des élites politiques est plus perceptible chez les anglophones que les francophones, car une large majorité des esclaves libérés parlent uniquement anglais. Ils se retrouvent largement après la guerre dans des emplois de travailleurs non qualifiés ou d'ouvriers agricoles. Beaucoup moins de Noirs francophones se trouvent dans cette catégorie, un tiers contre la moitié chez les Noirs anglophones, et généralement ils sont des travailleurs qualifiés tels que tailleurs, fabricants de chaussures, charpentiers, briqueteurs, barbiers qui exercent leur métier à la Nouvelle-Orléans. Les travailleurs non qualifiés représentent 12% des Noirs francophones contre 19,3% chez les Noirs anglophones durant la Reconstruction et 10,9% chez les Noirs francophones et 22,8% chez les Noirs anglophones sous les bourbons. Les travailleurs non qualifiés se retrouvent souvent là où ils œuvraient auparavant, c'est-à-dire sur les plantations. En conséquence, leurs conditions de vie ne se sont guère améliorées avec l'émancipation<sup>43</sup>.

<sup>41</sup> C. A. Brasseaux, «The Rise of Classes...», p. 5.

<sup>42</sup> V. Baker, «Les Acadiens en Louisiane...», p. 107.

<sup>43</sup> M. T. Carleton, P. H. Howard et Joseph B. Parker, dir., *Readings...*, p. 329.

**Tableau 7**  
**Occupation principale par groupe professionnel**  
**des hommes politiques noirs de la Louisiane (en pourcentage)**

Occupations	Reconstruction		Bourbons	
	Franco.	Anglo.	Franco.	Anglo.
<b>Hommes d'affaires</b>	9,2	2,5	7,0	2,6
<b>Petits hommes d'affaires</b>	7,9	3,2	6,3	2,2
<b>Professionnels</b>	3,2	1,1	4,7	1,4
<b>Petits professionnels</b>	10,6	5,9	8,6	4,8
<b>Avocats</b>	4,2	0,2	3,1	0,5
<b>Docteurs</b>	0,5	0,3	-	0,3
<b>Personnel enseignant</b>	0,9	2,6	1,6	3,4
<b>Administration fédérale</b>	4,2	1,1	7,8	1,4
<b>Haute fonction publique</b>	0,5	0,2	0,8	0,3
<b>Basse fonction publique</b>	4,2	2,4	3,1	3,4
<b>Planteurs</b>	9,7	1,8	7,0	2,0
<b>Fermiers</b>	9,7	26,6	14,1	24,5
<b>Planteurs ou fermiers avec autre occupation</b>	0,9	0,1	0,7	0,2
<b>Travailleurs/ouvriers</b>	33,8	51,2	34,4	52,1
<b>Autres</b>	0,5	0,8	0,8	0,9
<b>TOTAL</b>	100,0	100,0	100,0	100,0

L'analyse de ce tableau confirme la meilleure position des Noirs francophones, majoritairement libres avant la guerre. Ceux-ci possédaient une certaine éducation et exerçaient déjà une profession avant la guerre. Dans son analyse sur les leaders noirs de la Nouvelle-Orléans, David C. Rankin a dénombré 104 Noirs libres sur 106 sachant lire et écrire, soit 98,1%. Plusieurs d'entre eux ont reçu une éducation officielle dans les écoles privées pour gens de couleur<sup>44</sup>. Ils ont donc une place privilégiée dans les secteurs des affaires, professionnels et publiques comparativement à leurs confrères noirs. En outre, l'occupation exercée depuis longtemps par ces gens libres a favorisé les contacts entre eux et bien souvent, plusieurs se connaissaient déjà très bien lors de ralliements ou d'événements politiques<sup>45</sup>.

Rankin en mentionne quelques exemples :

<sup>44</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 432-433.

<sup>45</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 120.

[...] Eugène Rapp and Alphone Fleury, Jr. ran a tailor shop together; Bernard Soulié and Édmond Rilieux were longtime business acquaintances; others joined President Paul Trévigné at the meetings of the *Société des Secours Mutuels des Artisans*<sup>46</sup>.

Les gens de couleur libres resserrent leur réseau en se mariant entre eux, en envoyant leurs enfants à la même école et en allant ensemble à l'église. Ils tendent à se distinguer des Blancs et des esclaves<sup>47</sup>.

Chez les professionnels, les Noirs francophones sont d'abord des petits professionnels, particulièrement des pasteurs ainsi que des commis; de grands professionnels tels qu'administrateurs, physiciens, chimistes; et ensuite des avocats. Du côté des Noirs anglophones dans la même catégorie, ces derniers sont principalement des enseignants et ensuite des petits professionnels. Dans l'administration publique, les Noirs francophones tiennent principalement une occupation dans l'administration fédérale alors que les Noirs anglophones travaillent surtout dans la basse fonction publique, reflétant ainsi leur statut social différent. La présence des Noirs dans la fonction publique diminue avec la fin de la Reconstruction. L'impact majeur de cette situation se fait sentir particulièrement chez les Noirs francophones qui perdent leur place dans l'administration fédérale et doivent accepter des postes dans la basse fonction publique.

Autre élément non négligeable, les planteurs/fermiers constituent la seconde catégorie en importance, surtout chez les Noirs anglophones. Dans leur cas, nous devrions plutôt indiquer fermiers seulement alors que chez les francophones 9,7% sont planteurs et aussi 9,7% fermiers durant la Reconstruction, et 7% planteurs et 14,1% fermiers dans la période suivante.

Contrairement aux Noirs anglophones, plusieurs Noirs francophones possédaient déjà des plantations avant la guerre. Le pourcentage élevé de fermiers pour les Noirs anglophones est

<sup>46</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 121.

trompeur, car il faut tenir compte du fait qu'ils ne sont pas tous propriétaires des terres qu'ils cultivent.

Depuis 1845, la contrainte de la qualification foncière associée à certaines fonctions politiques n'existe plus. L'examen de la valeur de la propriété se révèle tout de même un indicateur de la richesse relative de l'élite politique et vient compléter en quelque sorte l'occupation professionnelle des hommes politiques (tableau 8). Il ressort que la guerre a ses effets sur les deux groupes, puisque la valeur de la propriété diminue sensiblement entre 1860 et 1870. Avant la Sécession, près de la moitié des leaders ont une valeur de propriété se situant entre 2 000\$ et 25 000\$, 54,4% chez les francophones et 48,8% chez les non francophones, alors que cette catégorie de valeur diminue progressivement jusqu'à représenter environ 43% des politiciens après le conflit. La différence s'est additionnée aux catégories de valeur les plus basses. La valeur de la propriété est élevée avant la guerre en raison non seulement de la valeur des terres des plantations, mais aussi de la valeur des esclaves qui sont comptabilisés dans la valeur de la propriété. Dans les grandes plantations de sucre<sup>48</sup> et de coton<sup>49</sup>, les esclaves comptent pour le tiers ou plus des valeurs totales des plantations. C'est pourquoi la valeur des plantations va chuter dramatiquement après 1865<sup>50</sup>. L'arrivée des Noirs en politique offre une autre explication de la chute de la valeur des propriétés des hommes politiques. Toute comparaison de la place des élites politiques dans l'échelle sociale doit tenir compte de ce changement de critère dans la définition de la valeur de propriété avant et après la guerre civile.

---

<sup>47</sup> L. Schweninger, «Antebellum Free Persons...», p. 352.

<sup>48</sup> Assumption, Iberville, Jefferson, Lafourche, St-Mary, Terrebonne, West Baton Rouge, R. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 317 et 323.

<sup>49</sup> Carroll, Concordia, Madison, Tensas, Rapides, R. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 317 et 323.

<sup>50</sup> Joe Gray Taylor, *Louisiana Reconstructed, 1863-1877*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1974, p. 314-363.

Les leaders politiques détenant des propriétés valant plus de 25 000\$ subissent une forte diminution à partir de la guerre. Formant 25,9% des francophones et 34% des non-francophones, ils ne constituent plus que 5,8% des francophones et 6,9% des non-francophones sous les borbons. Les données pour l'ensemble de l'État montrent aussi que les hommes politiques francophones sont généralement moins fortunés que les non-francophones.

**Tableau 8**  
**Valeur de la propriété des hommes politiques de la Louisiane (en pourcentage)**

Valeur en \$	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Borbons (1)	
	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.
1-499	4,4	4,7	9,9	9,6	13,2	18,5	14,3	18,7
500-999	5,4	4,8	12,4	10,1	13,8	14,6	15,4	13,5
1000-1999	9,9	7,7	16,9	13,4	22,3	17,3	21,1	17,8
2000-4999	20,0	14,7	19,8	20,6	24,7	21,2	22,7	20,2
5000-9999	13,4	15,3	12,4	15,3	12,1	12,5	12,1	13,1
10 000-24 999	21,0	18,8	14,8	14,6	8,7	9,4	8,6	9,8
25 000-49 999	8,9	11,4	5,8	7,3	3,0	3,6	4,1	4,3
50 000-99 999	7,7	9,9	3,8	3,6	1,8	2,0	1,6	1,8
Plus de 100 000	9,3	12,7	4,2	5,5	0,4	0,9	0,1	0,8
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Chiffres des recensements fédéraux de 1870.

Les hommes politiques francophones demeurant à la Nouvelle-Orléans ressortent de la guerre en meilleure position que les non-francophones, même dans les catégories les plus modestes (tableau 9). En effet, durant la Reconstruction, 44,6% des francophones possèdent entre 1\$ et 2000\$ de propriété comparé à 49,2% chez les non-francophones. Après 1877, le point marquant est la hausse du pourcentage des francophones ayant plus de 25 000\$ en valeur de propriété, soit 14,9%. Celle-ci est non seulement plus élevée que chez les non-francophones, mais aussi par rapport à leur situation dans l'ensemble de l'État. L'arrivée au pouvoir des borbons est donc marquée par un rôle politique accru des classes possédantes.

**Tableau 9**  
**Valeur de la propriété des hommes politiques de la Nouvelle-Orléans (en pourcentage)**

Valeur en \$	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Bourbons (1)	
	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.
1-499	6,8	11,9	9,7	14,6	17,5	22,6	11,1	18,5
500-999	8,4	7,8	11,1	8,2	12,2	10,2	16,7	14,8
1000-1999	15,7	11,2	17,1	11,4	14,9	16,4	18,5	15,5
2000-4999	14,5	14,2	13,0	16,5	18,9	14,1	11,1	19,3
5000-9999	13,3	11,2	12,6	11,8	17,5	15,8	24,1	12,6
10 000-24 999	23,3	18,8	19,0	15,7	10,8	11,9	3,7	12,6
25 000-49 999	8,8	9,8	9,3	9,5	6,8	6,2	9,2	3,7
50 000-99 999	5,2	6,1	4,1	4,8	1,4	1,1	5,6	1,5
Plus de 100 000	4,0	9,0	4,1	7,5	-	1,7	-	1,5
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Chiffres des recensements fédéraux de 1870.

La concentration de Créoles noirs libres justifie ce statut plus élevé chez les francophones puisqu'ils habitent majoritairement dans la grande ville. D'après les données de David C. Rankin, les politiciens de couleur libres possèdent près de 40% de la richesse de la population de couleur libre en 1860<sup>51</sup>. Certains sont parmi les plus riches de la Nouvelle-Orléans tels que les francophones François Lacroix, un tailleur et spéculateur, dont la valeur de propriété est évaluée à plus de 242 570\$ et le marchand Thomy Lafon avec 413 000\$ en valeurs avant la guerre. Par contre d'autres dont Bernard Soulié et Édmond Rilieux ne s'engagent pas dans plusieurs fonctions politiques en raison de leurs engagements en affaires<sup>52</sup>. Certains leaders noirs francophones tels que Myrtille Courcelle, L. Théodule Delassize et Jean-Baptiste Glaudin, investissent même des sommes dans l'achat d'esclaves<sup>53</sup>.

<sup>51</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 121.

<sup>52</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 122.

<sup>53</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 122.

Il est cependant difficile d'obtenir des résultats concluants quant à la valeur de la propriété chez les hommes politiques noirs, car cette information apparaît rarement dans les recensements fédéraux. Nous avons cette information pour 40% des Noirs francophones et 20% des Noirs anglophones de la période 1868-1876. Néanmoins, quelques constats peuvent être avancés. Cela va de soi que le statut des Noirs est inférieur à celui des Blancs. Si le politicien noir est en général plus pauvre que le politicien blanc, cette différence est encore plus marquée chez les Noirs anglophones. Des hommes politiques noirs francophones, 38,5% ont plus de \$2000 de propriété, alors que c'est le cas pour seulement 14% des Noirs anglophones. Comme il y avait une proportion beaucoup plus grande de Noirs francophones qui étaient libres avant la guerre, cela explique pourquoi ils sont comme groupe plus riches et proviennent de classes sociales plus variées que les Noirs anglophones. Beaucoup de Noirs libres qui possèdent des plantations vivent les mêmes tourments de la guerre que les Blancs avec la perte de leurs biens et esclaves. La baisse des valeurs en propriété s'étend à toutes les catégories d'occupations par la diminution des salaires, l'affluence d'anciens esclaves dans certains métiers et la dépréciation de la valeur des propriétés en ville. Quelques leaders noirs francophones dont Edmond Dupuy, Jean-Baptiste Roudanez et Sidney Thézan, ont maintenu leur valeur de propriété malgré la guerre en faisant du courtage et de la spéculation<sup>54</sup>.

Les États-Unis sont coupés en deux lors de la guerre de Sécession. L'autorité civile garde le pouvoir durant tout cet épisode, mais la présence de militaires se fait sentir davantage. La fin du conflit et la mort d'Abraham Lincoln portent au pouvoir en 1868 un militaire, le général Ulysse S. Grant<sup>55</sup>. Même s'il n'aide pas véritablement à grimper les échelons politiques<sup>56</sup>, le rôle militaire des hommes politiques durant la guerre civile démontre leur intérêt à la cause du Sud. En effet, peu importe la période, les leaders politiques sont avant tout des confédérés

<sup>54</sup> L. Schweninger, «Antebellum Free Persons...», p. 356.

<sup>55</sup> Charles Wright Mills, *L'élite du pouvoir*, Paris, Maspero, 1969, p. 181.

(tableau 10). En outre, les officiers confédérés jouent un rôle politique proportionnellement plus grand que leur ratio dans la population. Avoir été officier est donc un atout pour se lancer en politique. L'arrivée des politiciens du Nord durant la Reconstruction ne se fait guère sentir et elle s'affaiblit sous les Bourbons lorsque les ex-confédérés prennent le pouvoir.

**Tableau 10**  
**Rôle militaire des hommes politiques lors de la guerre civile (1)**  
**(en pourcentage)**

Rôle militaire	Avant-guerre (2)		Guerre		Reconstruction		Bourbons	
	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.
<b>Soldat fédéral</b>	1,3	0,6	2,0	2,2	1,9	2,6	1,3	1,2
<b>Soldat confédéré</b>	59,0	54,3	64,9	59,4	65,4	65,8	70,2	67,8
<b>Officier fédéral</b>	-	0,4	0,9	3,6	1,9	3,9	0,8	1,8
<b>Officier confédéré</b>	39,7	44,7	30,4	34,8	27,8	26,8	26,0	28,5
<b>Troupe de couleur</b>	-	-	1,8	-	3,0	0,9	1,7	0,7
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Chiffres calculés à partir des hommes politiques dont on connaît la participation à la guerre.
2. Les pourcentages représentent le rôle militaire que joueront les hommes politiques lors de la guerre.

Chez les leaders francophones, il y a généralement plus de soldats confédérés que chez les non-francophones. Le pourcentage d'officiers confédérés francophones diminue continuellement après la guerre. Si nous analysons chaque groupe de francophones, la grande majorité des immigrants francophones ont servi comme soldat dans l'armée confédérée. Du côté des Créoles blancs, environ 40% de ce groupe ont été officiers confédérés durant la guerre.

Les hommes politiques créoles noirs ont pu obtenir une certaine expérience militaire au sein des Native Guards de l'armée confédérée et des troupes de couleur de l'armée fédérale. Près de 3 000 Noirs libres, soit trois hommes sur quatre, se sont enrôlés dans les Natives Guards.

<sup>56</sup> C. W. Mills, *L'élite du pouvoir...*, p. 180.

Toutefois, ils ne se battent pas puisque les troupes nordistes font leur entrée en Nouvelle-Orléans dès 1862 sans qu'il n'y ait d'escarmouche<sup>57</sup>. Cependant, lorsqu'il devient clair qu'une victoire de l'Union est imminente, la majorité se rallie à l'Union. Un nombre important se joignent alors aux troupes de l'armée fédérale. Des leaders politiques initialement confédérés tels que Arnold Bertonneau et Noel Bacchus ont effectué ce virage en faveur de l'Union. Louis Roudanez, propriétaire du premier journal noir en Amérique, presse les Noirs libres et libérés de travailler ensemble à la cause de l'égalité<sup>58</sup>.

La vie militaire offre aux Noirs des positions de leadership et de responsabilités qui les préparent à leur future carrière politique<sup>59</sup>. Si certains ne s'engagent pas dans les combats, ils supportent la cause sudiste ou nordiste en fournissant leurs esclaves pour travailler aux fortifications, achètent des bonds confédérés, fournissent des dons en argent, nourriture et équipement pour l'armée<sup>60</sup>. Entre autres, Thomy Lafon offre une contribution de 500\$ à l'armée confédérée en 1861 et Francis Ernest Dumas organise un régiment pour l'armée de l'Union composé de ses esclaves<sup>61</sup>.

En ce qui a trait aux leaders cajuns, plus des trois quarts ont servi comme soldats confédérés. La population cajun a fourni quelques officiers rebelles connus, comme Jean-Jacques Alfred Mouton, Louis Hébert et Paul-Octave Hébert, qui sont généralement des planteurs. Comme ils l'avaient fait dans les conflits précédents, les Cajuns se sont impliqués dans la guerre civile. Mais cette fois, c'est surtout en raison de l'enrôlement obligatoire. La plupart des Cajuns s'intéressent peu à la question de l'esclavage et ne s'identifient pas à la cause sudiste qu'ils

<sup>57</sup> Ted Tunnell, «Free Negroes and the Freedmen: Black Politics in New Orleans During the Civil War», *Southern Studies*, 19, 1, printemps 1980, p. 8.

<sup>58</sup> L. Schwenger, «Antebellum Free Persons...», p. 354.

<sup>59</sup> D. C. Rankin, «The Politics of Caste...», p. 434; L. Schwenger, «Antebellum Free Persons...», p. 354.

<sup>60</sup> L. Schwenger, «Antebellum Free Persons...», p. 353.

<sup>61</sup> D. C. Rankin, «The Origins of Black Leadership...», p. 425 et p. 432.

perçoivent comme une cause élitiste. Bien souvent, ils restent indifférents ou résistent passivement à la conscription qui dérange leur vie paisible de fermiers ou ranchers. Toutefois, ils sont plus enthousiastes à participer en 1864 lorsqu'ils constatent la destruction causée par des soldats de l'Union et lorsque les recruteurs sont francophones<sup>62</sup>.

On peut dégager un condensé des principales caractéristiques socio-économiques des hommes politiques francophones de la Louisiane. Globalement, la guerre provoque une cassure importante chez l'élite francophone. Formant une minorité avant la guerre, l'élite politique francophone rétrécit encore plus sa présence après celle-ci, en dépit de la présence des Créoles noirs. Les leaders politiques francophones ne représentent plus proportionnellement leur population et ce même en Louisiane française où ils ne forment plus la moitié des effectifs. Une des causes premières de cette perte d'influence découle de l'émancipation des anciens esclaves. Partageant déjà sa place avec les Anglo-américains, l'élite politique francophone doit faire de même avec les Noirs.

Quant au statut socio-économique des hommes politiques francophones, il est définitivement inférieur à celui des non-francophones. La différence n'est pas toujours significative, mais elle est constante. Les hommes politiques francophones exercent moins souvent une occupation de prestige que les non-francophones et sont légèrement plus pauvres que ces derniers. Il ressort néanmoins que le transfert de l'occupation de planteur à fermier s'est déroulé plus lentement et doucement chez les leaders francophones.

L'alliance planteurs/marchands au sein de la politique s'est construite avant la guerre, a duré durant celle-ci, et a été seulement temporairement interrompue lors de la Reconstruction. Si elle veut reprendre le pouvoir, elle doit obtenir le soutien des groupes de fermiers. L'après-

<sup>62</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 45, p. 58 et p. 62-70.

guerre est difficile pour toutes les classes économiques et ce même chez l'élite<sup>63</sup>. C'est l'argent plus que la naissance qui détermine les relations de pouvoir entre les gens, la classe supérieure étant davantage une ploutocratie qu'une aristocratie<sup>64</sup>. Les leaders politiques francophones acceptent le système pour en faire partie.

Devancés en nombre par les Noirs anglophones et mis de côté lors du retour au pouvoir des démocrates, les Noirs francophones ne disposent d'effectifs suffisants qui permettraient de redresser le pourcentage de francophones. Le trait marquant de ce groupe est qu'il est dans une meilleure situation socio-économique que les Noirs anglophones et qu'il est plus enclin à se soutenir en raison de ses conditions. Ce meilleur statut pénalise dans une moindre mesure l'ensemble des politiciens francophones. Un fait demeure certain, les leaders noirs sont bien différents de la population qu'ils gouvernent après la guerre.

Dans le premier chapitre, j'ai décrit les origines variées des francophones. À cela, il faut ajouter quelques particularités socio-économiques entre les groupes de francophones. Entre autres, leur concentration géographique et leur occupation principale ne sont pas les mêmes. Les Créoles des paroisses du sud n'ont pas les mêmes préoccupations que les autres francophones résidant à la Nouvelle-Orléans ; pareillement les fermiers cajuns des professionnels francophones européens. Ces éléments ne favorisent pas l'unité de l'élite en tant que minorité francophone. Les Créoles donnent le ton à cette élite parce qu'ils sont les plus nombreux. Et comme ils ressemblent davantage aux Anglo-américains, la majeure partie de l'élite politique francophone suit le modèle anglo-américain.

---

<sup>63</sup> C. W. Mills, *L'élite du pouvoir*, p. 278.

<sup>64</sup> R. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 32.

Les hommes politiques francophones se sont joints à la cause du Sud selon leurs intérêts et non en tant que groupe ethnique. La guerre a sensiblement accentué leur assimilation et celle de la population francophone aux Anglo-américains. Les gens qui n'ont pas participé à la guerre ont eu des contacts avec les soldats de l'Union, même dans les isolats cajuns<sup>65</sup>. De plus, l'américanisation est une précondition pour l'accès aux meilleurs emplois, à une meilleure éducation et à d'autres occasions favorables<sup>66</sup>. Chez les Créoles et Cajuns, elle est largement volontaire et motivée économiquement. De leur côté, les immigrants francophones cessent de se tourner vers leur pays d'origine et deviennent des Louisianais. Lorsque l'environnement des francophones se modifie au fil des événements, ceux-ci n'ont d'autres choix que de s'y ajuster. Par exemple, l'affranchissement des esclaves noirs transforme tous les aspects de la vie des Louisianais, qu'ils soient francophones ou non. Le clivage entre les Noirs francophones et les Noirs anglophones en raison de leur origine, leur culture et leur statut avant la guerre est plus prononcé qu'entre les Blancs francophones et les Blancs non-francophones.

Blancs et Noirs, libres et esclaves, riches et pauvres, éduqués et analphabètes, planteurs et travailleurs artisans, les francophones de la Louisiane de 1850 à 1885 ont à déterminer leur place en politique. Comme nous venons de le voir, ce n'est pas tous les francophones qui ont accès aux postes politiques. Reste maintenant à analyser la présence et le comportement politique de ceux qui ont réussi à y accéder.

---

<sup>65</sup> Lawrence E. Estaville, Jr., «Changeless Cajuns: Nineteenth-Century Reality or Myth?», *Louisiana History*, 28, 1987, p. 130

<sup>66</sup> Joseph F. Healy, *Ethnicity, Genders, and Class. The Sociology of Groups Conflicts and Change*, California, Pine Forge Press, 1995, p. 40.

## CHAPITRE TROIS

### Le déclin politique des francophones de 1850 à 1885

Les années 1850 à 1885 sont une période charnière dans l'histoire de la Louisiane. Pendant ces trente-cinq années, l'État subit le contrecoup de plusieurs forces qui ont une influence certaine sur son histoire. Différent du Nord, le Sud d'avant-guerre est essentiellement une section homogène de la nation. Même s'il y a des différences de religion, de culture, etc. entre les groupes ethniques, il y a peu d'hostilités entre ces groupes. De plus, la plupart des États du Sud vivent sous le système biparti – whig et démocrate – et les clivages ne sont pas basés généralement sur les différences ethniques<sup>1</sup>. Avec la controverse au sujet de l'entrée des États dans l'Union en tant qu'esclavagistes ou non et la montée du mouvement abolitionniste, le Sud se range derrière les démocrates alors que le Parti whig disparaît pour être remplacé d'abord par le Parti américain, puis par le Parti républicain. La guerre civile apporta non seulement son lot de privation et de destruction marquée par la chute de la Nouvelle-Orléans et la ruine économique de l'État occasionnée par le conflit, mais elle entraîna aussi une transformation radicale de la société louisianaise avec l'abolition de l'esclavage, la mise en place d'un gouvernement républicain radical, l'octroi du droit de vote aux Noirs et le soulèvement des conservateurs blancs. Une tentative de retour en arrière survient à la fin des années 1870 avec le renversement du gouvernement républicain par les borbons et l'adoption d'une nouvelle constitution en 1879. Ces bouleversements politiques ont eu des répercussions importantes sur le rôle et la place des francophones dans la structure politique de la Louisiane.

---

<sup>1</sup> Stephan Therstrom, Ann Orlon et Oscar Handlin, *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, p. 805.

Comment les francophones de la Louisiane ont-ils été influencés par ces questions décisives de sécession, de race, d'intérêts économiques, de politiques de Reconstruction, de radicalisme ? Quelle est leur place sur la scène politique parmi la majorité anglo-américaine et toutes les autres ethnies non francophones ? Deux éléments seront examinés au cours de ce chapitre. Le premier s'attachera à déterminer la situation des francophones au sein des fonctions politiques<sup>2</sup> afin de déceler les postes où ils sont les plus présents et la fluctuation de cette présence tout au long de la période étudiée. Le nombre de fonctions étant limité, il est intéressant d'observer comment les francophones se taillent une place parmi celles-ci.

L'affiliation politique des francophones formera le second élément de cette partie. Même s'il y a assimilation, les personnes membres d'un groupe ethnique particulier tendent tous à penser et à voter massivement du même côté en tant que groupes ethniques<sup>3</sup>. Je vérifierai donc si les francophones ont un comportement politique différent des Anglo-américains et des autres groupes ethniques non francophones, et également si l'élite francophone a des loyautés politiques différentes à l'intérieur des groupes francophones qui la composent. En outre, ce chapitre me permettra de déterminer si les hommes politiques francophones ont conscience de former une entité distincte, s'ils réussissent à maintenir leur influence politique au niveau de tout l'État et en Louisiane du Sud où les francophones forment la majorité de la population blanche, et si la reconnaissance des droits politiques des Noirs a des conséquences sur le pouvoir de cette population.

---

<sup>2</sup> Dans les pages qui suivent, le terme fonction publique correspond à tous les postes étudiés dans la première partie.

<sup>3</sup> Hany A. Baily, Jr., et Ellis Katz, *Ethnic Group Politics*, Colombus, Charles E. Merrill Publishing Company, 1969, p. 267. Les auteurs ajoutent que ce fait prouve que les ethnies ne sont pas assimilées.

## 1. Les fonctions politiques

Entre 1850 et 1885, toutes les fonctions législatives, exécutives et judiciaires, du gouverneur au coroner de paroisse, sont électives. En outre, toutes les exigences de qualifications foncières pour l'exercice d'une fonction et de même que pour le vote ont été éliminées. Les élections aux différents postes permettent donc une rotation qui favorise la participation des citoyens dans les affaires gouvernementales. Toutefois, les gens qui déménagent souvent comme les ouvriers agricoles et les travailleurs non qualifiés ne peuvent avoir accès à ces fonctions en raison des qualifications de résidence<sup>4</sup>.

Examinons d'abord la présence des francophones dans les fonctions politiques pour l'ensemble de période (tableau 11). Il faut faire attention aux nombres absolus, ces derniers augmentent parce que le nombre de fonctions augmente en raison de la création de nouvelles paroisses et de nouvelles villes. Le fait marquant demeure la baisse du pourcentage de francophones détenant une fonction politique au fur et à mesure que le temps avance. Cela apparaît particulièrement durant la période de Reconstruction. Même en y ajoutant les Noirs francophones, le pourcentage de francophones demeure en deçà de ce qu'il avait été avant ou durant la guerre civile. Par ailleurs, l'entrée des Noirs anglophones dans l'arène politique crée une nouvelle situation qui laisse peu de place aux Noirs francophones. Toutefois, les francophones profitent d'une légère hausse sous les bourbons en raison de la diminution significative des postes détenus par les Noirs tant francophones qu'anglophones. Même si durant la période de Reconstruction, les républicains donnent la chance aux Noirs de participer à la vie politique, la violence et l'intimidation qui caractérisent cet intervalle n'enrayent pas la baisse du nombre de francophones exerçant une fonction publique. Les Noirs éprouvent certaines difficultés à se maintenir en poste non pas parce qu'ils ne

comprennent rien ou qu'ils sont analphabètes, mais parce qu'ils voient leurs décisions régulièrement contestées par les Blancs. Ces derniers n'hésitent pas à recourir à la menace pour obtenir la démission des Noirs qui occupent des postes publiques. En outre, ils ont bien souvent un mandat court, car ils doivent continuellement justifier leur légitimité<sup>5</sup>.

**Tableau 11**  
**Total des fonctions détenues par les francophones**  
**dans l'ensemble de l'État par période (1)**

	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Bourbons	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Blancs franco.</b>	1120	30,5	1317	28,1	1472	19,4	1674	22,5
<b>Noirs franco.</b>	-	-	-	-	245	3,2	143	1,9
<b>Blancs non-franco.</b>	2554	69,5	3369	71,9	4884	64,2	4964	66,8
<b>Noirs anglo.</b>	-	-	-	-	1004	13,2	647	8,7
<b>GRAND TOTAL</b>	3674	100,0	4686	100,0	8357	100,0	8370	99,9

1. Sans les membres des conventions constitutionnelles.

Naturellement, les francophones exercent avant tout des fonctions publiques dans leur région de résidence, c'est-à-dire dans les paroisses à fort pourcentage francophone. Chez les Noirs francophones détenant une charge politique durant la Reconstruction, 30,3% d'entre eux l'exercent à la Nouvelle-Orléans contre 7,4% pour les Noirs anglophones. Ceci peut s'expliquer par la forte concentration des Créoles noirs à la Nouvelle-Orléans avant la guerre civile. Par contre, si les Noirs anglophones représentent 38,8% des personnes détenant un poste public dans les paroisses non-francophones, ils jouent aussi un rôle politique et administratif important dans le sud de la Louisiane. En effet, 20,1% des personnes qui

<sup>4</sup> Ralph A. Wooster, « The Structure of Government in Late Antebellum Louisiana », *Louisiana Studies*, 14, 4, hiver 1975, p. 362 et 378.

<sup>5</sup> Robert E. Moran, « Local Black Elected Officials in Ascension Parish, 1868-1878 », *Louisiana History*, 27, 3, été 1986, p. 272 et 280.

exercent une fonction publique dans les paroisses à plus de 75% francophone sont des Noirs anglophones. Avec l'arrivée au pouvoir des borbons, on assiste à une diminution du nombre de Noirs francophones détenant une fonction. Mais il y a aussi un changement géographique de la provenance de ces derniers puisque les paroisses à plus de 75% francophone fournissent dorénavant 28,9% des effectifs comparativement à 23,2% pour la Nouvelle-Orléans. Cela est sans doute dû au fait que les Noirs de la Nouvelle-Orléans ont vu leur possibilité de détenir une fonction s'affaiblir alors que le Parti républicain perd le contrôle de l'administration de la ville en 1872, puis celle de l'État en 1877.

Ce premier coup d'œil sur le nombre de fonctions détenues par des francophones soulève les interrogations suivantes : Dans quelles fonctions les francophones sont-ils les plus présents et pourquoi ? Quelle est l'influence des postes qu'ils détiennent sur le gouvernement de l'État et les gouvernements locaux ?

**Tableau 12**  
**Fonctions détenues par les francophones dans l'ensemble de l'État (en pourcentage)**

Fonction	Avant-guerre	Guerre	Reconstruction	Borbons
<b>Grandes fonctions de l'État</b>	22,3	21,0	20,9	20,2
<b>Assemblée législative</b>	24,0	22,3	22,0	19,0
<b>Juge</b>	20,4	21,6	16,3	16,3
<b>Juge de paix</b>	28,0	27,6	18,7	20,9
<b>Jury de police</b>	34,2	30,7	20,0	22,8
<b>Conseil municipal</b>	26,6	28,1	24,7	23,4
<b>Notaire</b>	30,1	31,1	30,5	38,7
<b>Shérif</b>	34,6	25,9	23,5	20,8
<b>Constable</b>	43,1	34,0	18,4	19,9
<b>Greffier de la cour</b>	36,4	31,4	29,6	28,7
<b>Direction d'école /trésorier de paroisse</b>	29,9	36,4	17,2	27,0

Ce tableau offre quelques éléments de réponses. Les francophones sont davantage présents dans les fonctions locales telles que constable, notaire et à la direction d'école. Les fonctions

les plus importantes et prestigieuses comme les grandes fonctions de l'État, les sénateurs et les représentants de l'État et les juges de district, tout en étant dans une moindre mesure exercée par des francophones, restent relativement stables chez ce groupe.

Les grandes fonctions de l'État comprennent entre autres les postes de gouverneur, de secrétaire, de trésorier, d'ingénieur civil, d'avocat général, de surintendant de l'instruction publique, d'auditeur, d'imprimeur, et de commissaire. Ces postes sont peu nombreux – environ 6,7% du total des fonctions- et les individus qui les combent proviennent largement de la Nouvelle-Orléans, puis dans les paroisses du nord et celle de Floride, région où est située Baton Rouge qui est la capitale de la Louisiane durant les années 1850 et de nouveau à partir de 1879. Durant la période de Reconstruction, la Nouvelle-Orléans englobe près de la moitié des personnes qui remplissent ces postes alors que cette dernière est la capitale de l'État<sup>6</sup>.

On retrouve chez les francophones occupant un poste public, 6% d'entre eux qui sont dans les grandes fonctions. Ces derniers proviennent majoritairement de la Nouvelle-Orléans. L'accès à ces fonctions indique un certain niveau d'acculturation puisque les francophones qui les combent doivent connaître l'anglais. Le poste de gouverneur, élu pour un mandat de quatre ans, joue un rôle-clé dans l'administration de l'État. Il veille à ce que toutes les lois soient exécutées, il approuve les bills, il est le commandant en chef de milice de l'État, il a le pouvoir de pardonner et commuer les sentences pour tout délit commis dans l'État et il nomme, avec la confirmation du sénat, tous les officiers exerçant les fonctions établies par la

---

<sup>6</sup> Ted Tunnel, *Crucible of Reconstruction : War, Radicalism, and Race in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984, p. 239.

Constitution<sup>7</sup>. Or le dernier homme politique francophone au 19<sup>ème</sup> siècle à avoir occupé ce poste est Paul-Octave Hébert qui a été gouverneur entre 1853 et 1856.

L'Assemblée législative, composée de la chambre des représentants et du sénat, représente un organe fondamental du pouvoir, puisque c'est là que les grandes décisions concernant l'avenir de l'État sont prises. La chambre des représentants est constituée sur la base de la population totale de chaque paroisse et ses membres sont élus pour un mandat de deux ans. Ce sont donc les paroisses les plus peuplées du nord de la Louisiane qui obtiennent le plus grand nombre de représentants. Du côté du sénat, l'État est divisé en districts sénatoriaux et les sénateurs sont élus pour des mandats de quatre ans<sup>8</sup>. La grande transformation réside dans le fait qu'avant la guerre civile, les Noirs, autant les esclaves que les Noirs libres, étaient comptés dans le total de la population pour déterminer le nombre de représentants, mais n'avaient pas le droit de vote. Avec la constitution de 1868, ils peuvent non seulement voter, mais aussi accéder à tous les postes de l'État. Ainsi, 29% des membres de l'Assemblée législative sont des Noirs durant la Reconstruction et 14,3% le sont sous les bourbons. Parmi les fonctions publiques les plus accessibles aux Noirs, on retrouve également celles de constable et de coroner.

L'importance des francophones à l'Assemblée législative diminue graduellement entre 1850 et 1885. Cette situation est déjà perceptible durant la guerre alors que les membres francophones de l'Assemblée législative ne représentent que 4,5% du total des fonctions détenues par les francophones alors qu'il se situait à 13,5% avant le conflit. Cela est dû en grande partie au fait que les représentants de l'Assemblée législative de la partie sous le contrôle de l'armée de l'Union proviennent surtout de la Nouvelle-Orléans, alors que les

---

<sup>7</sup> Réginald Hamel, *La Louisiane créole, littéraire, politique et sociale, 1792-1900*, Ottawa, Leméac, 1984, tome 1, p. 282-284.

représentants de l'Assemblée législative confédérée proviennent principalement du nord de l'État. Les francophones sont incapables de rétablir leur position d'avant la guerre durant la période de Reconstruction. Les Cajuns sont généralement des démocrates, or durant une partie de la guerre et toute la Reconstruction, les républicains détiennent même au niveau local la majorité des postes publics. De plus, l'octroi du droit de vote aux Noirs et la possibilité pour eux d'accéder aux fonctions publiques fait en sorte que ces derniers occupent un nombre important de sièges à l'Assemblée législative. Les francophones se voient donc davantage limiter à des fonctions locales à partir de 1868.

La question de la langue au sénat et à la chambre ne réunit guère les membres francophones. Même chez l'élite francophone, certains, comme le gouverneur Hébert, ne voient pas l'utilité de maintenir l'usage du français dans les deux chambres. La constitution de 1852 permet aux membres de la législature de prendre la parole en anglais ou en français et comme mentionnée dans le chapitre deux, les débats à l'assemblée législative, les lois, les avis judiciaires sont promulgués et publiés dans les deux langues. Une loi de 1855 permet de publier uniquement en français les délibérations d'assemblées de famille et de créanciers, les inventaires, les contrats uniquement en français. Ce qui prouve que le français est sur le même pied d'égalité que l'anglais<sup>9</sup>. En dépit de cela, un projet de loi est introduit en 1858 par John T. Sterling, qui propose de réduire les dépenses d'imprimerie en publiant les débats, le journal et les documents de la législature uniquement en anglais. Le *Courier* mentionne qu'aucun membre francophone n'a élevé la voix contre cette mesure malgré le fait que le nombre de représentants francophones – surtout créoles - soit important. Les membres créoles allèguent que les Créoles intéressés par ces débats sont capables de lire l'anglais. Par conséquent, l'opposition à la disparition du français vient principalement de certains journaux français.

<sup>8</sup> R. Hamel, *La Louisiane créole...*, p. 275-277.

<sup>9</sup> *Loi de la Louisiane*, 1855, p. 333-334.

Ces derniers soutiennent que la population francophone paie sa part de taxation et qu'elle a le droit de savoir dans sa langue comment l'argent public est dépensé, ce que les serviteurs publics en font et comment ils agissent dans leurs intérêts. Cette mesure a pour effet d'empêcher une large proportion de la population de savoir ce qui se passe à la législature<sup>10</sup>. Le problème réside dans le fait que le nombre de législateurs provenant des paroisses du nord dépasse celui du sud d'où proviennent les représentants francophones.

Avec la constitution de 1868, le gouvernement de la Louisiane, occupée par les troupes fédérales, cesse d'être bilingue et le français n'est utilisé que dans les gouvernements locaux du sud de la Louisiane<sup>11</sup>. En 1881, une loi oblige la publication de toutes les lois de l'État en français dans un quotidien, mais n'impose plus la publication en français des avis et notices judiciaires<sup>12</sup>.

Les principales fonctions judiciaires comprennent les postes de juge de la Cour suprême, de juge de district et de juge de paroisse. Ces derniers rendent des jugements sur les affaires qui excèdent une certaine somme, sur celles où la constitutionnalité ou la légalité est mise en question, et enfin sur celles en matière criminelle et civile<sup>13</sup>. Les juges forment environ 2% des postes politiques et sont originaires principalement de la Nouvelle-Orléans et des paroisses du Nord. La proportion des juges francophones est en baisse à partir de 1868. Cela étant dit, les francophones se voient reléguer à des fonctions inférieures comme celle de juge de paix<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> *The Daily Advocate*, Baton Rouge, 8 février 1858 ; *The Sugar Planter*, West Baton Rouge, 6 mars 1858. Ce dernier considère la publication des documents en français comme une dépense inutile.

<sup>11</sup> R. Hamel, *La Louisiane créole*, ..., p.315.

<sup>12</sup> Say, *Revised Statutes*, 1886, p. 523 et 525, *Acts of Louisiana*, 1881, p. 20 ; *Loi de la Louisiane*, 1880, p. 122.

<sup>13</sup> R. Hamel, *La Louisiane créole*, ..., p. 285 ; R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 373-374.

Ainsi, si seulement 10,4% des Cajuns détenant un poste public ont été juges de paix avant la guerre, ce pourcentage augmente à plus de 20% à partir de 1861. Il en est de même pour les immigrants francophones qui passent pour les mêmes périodes de 11,1% à 17,5%. Mais ces chiffres sont trompeurs, car la proportion de juges de paix francophones au niveau de tout l'État décline après 1868. Cette apparente contradiction est due au fait que le nombre de juges de paix dans l'État augmente substantiellement à la suite de l'augmentation du nombre de paroisses qui sont créées surtout dans les régions anglophones. L'arrivée des Noirs anglophones aux postes de juges de paix explique grandement la diminution de la proportion de francophones détenant cette fonction. Comme les autres offices du pouvoir judiciaire, les greffiers de la cour<sup>15</sup> francophones voient leur pourcentage décroître, passant de 36,4% à 28,7% au cours de la période étudiée.

Composés de représentants élus pour deux années, les jurys de police forment l'office où les hommes politiques sont les plus nombreux avec 18,5% du total des fonctions. Ils possèdent de nombreux pouvoirs et responsabilités : construction et réparation des routes, ponts, digues et levées ; nettoyage des rives des rivières ; réglementation à propos du bétail, des clôtures, des tavernes, des commerces d'alcool, des endroits de spectacles, des colporteurs ; prélèvement des amendes et taxes de la paroisse ; prise en charge des pauvres ; réglementation et maintien de l'ordre de la population d'esclaves en consultation avec la police. Ils peuvent aussi entreprendre toutes les améliorations qu'ils jugent nécessaires à la communauté<sup>16</sup>. Les francophones parviennent à obtenir plus de 30% des postes de jury de police entre 1850 et 1868. Mais durant la période de Reconstruction, il devient de plus en plus difficile aux

<sup>14</sup> Les juges de paix décident des causes criminelles ne requérant pas un emprisonnement au pénitencier de l'État ou la peine capitale et dans les causes civiles de moins de cent dollars. R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 374.

<sup>15</sup> Les greffiers de la cour sont élus pour un mandat de quatre ans, R. Hamel, *La Louisiane créole...*, p. 288.

<sup>16</sup> R. E. Moran, « Local Black Elected Officials... », p. 274 ; Elizabeth Kellough et Leona Mayeux. *Chronicles of West Baton Rouge*, Baton Rouge, Kennedy Print Shop, 1979, p. 236-237 ; R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 374-375.

francophones de se faire élire sur les jurys de paroisse. Ils sont confronté aux Noirs qui rivalisent avec eux pour occuper cette fonction. Les francophones ne réussiront pas à reprendre le terrain perdu avec le retour au pouvoir des conservateurs en 1877. Si cette diminution est généralisée chez tous les groupes de francophones, elle est davantage perceptible chez les Cajuns dont le pourcentage par rapport aux autres groupes francophones diminue de 37,4% qu'il a été avant la guerre à 17,0% durant la période de Reconstruction.

Le nombre de villes et de villages incorporés, donc administrés par des conseils municipaux passe de 36 en 1860 à 59 en 1870 et 131 en 1880. En tant qu'unité de pouvoir local, la participation des francophones au sein des conseils municipaux est un bon indice de l'influence des francophones dans leur communauté. Sur les trente-cinq années étudiées, les membres francophones des conseils municipaux ont conservé une certaine stabilité face aux Anglo-américains et aux immigrants non francophones. Il faut ajouter que la présence des Noirs est minime à ces postes, avec moins de 10%. La légère hausse du nombre de francophones durant la période 1861-1867 provient essentiellement des immigrants francophones. Malgré le manque d'informations complètes, il est possible de dégager un aperçu sommaire de l'influence des francophones dans quelques paroisses (tableau 13).

Dans quelques paroisses, Lafayette, St-Martin, Avoyelles, Vermillion, Ste-Mary, Natchitoches et East Baton Rouge, les francophones réussissent à maintenir une représentation substantielle. Dans la plupart de ces paroisses, les francophones forment une majorité de la population blanche. De plus, les membres francophones des conseils municipaux sont majoritairement des Créoles et des immigrants francophones. Par exemple, dans la paroisse d'Avoyelles, 42 membres des conseils municipaux sont des immigrants francophones sur un total de 85 francophones pour toute la période. Dans cette même

paroisse, à l'exception d'un maire, tous les autres maires de Mansura sont des francophones<sup>17</sup>. Sur les huit maires au pouvoir de 1869 à 1884 à Vermillionville dans la paroisse de Lafayette, trois sont francophones. L'addition de leurs années de mandat constitue la moitié du temps au pouvoir<sup>18</sup>. Donaldsonville dans Ascension offre un tableau similaire où neuf des dix-neuf maires qui administrent la ville entre 1850 et 1885 sont des francophones, mais ces derniers gouvernent 56,8% du temps dont dix ans pour le major Victor Maurin<sup>19</sup>. À l'inverse, de 1850 à 1885, Thibodeaux dans la paroisse de Lafourche a compté neuf maires francophones sur douze, toutefois plusieurs ont fait de courts mandats, ce qui explique que les francophones ont occupé la fonction de maire que pendant la moitié de la période<sup>20</sup>. Dans les paroisses faisant partie de la Louisiane française, les Créoles et Cajuns se partagent à peu près également les postes francophones dans les conseils municipaux.

**Tableau 13**  
**Présence des francophones dans les conseils municipaux(en nombre)**

Paroisse	Avant-guerre		Guerre		Reconstruction		Bourbons	
	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.	Franco.	Non-franco.
Ascension	8	3	8	3	12	19	13	7
Assumption (1)	-	-	-	-	-	-	7	6
Lafayette	4	0	5	0	18	4	16	6
Lafourche	19	18	18	9	22	14	10	9
St-Martin	2	3	8	1	20	6	17	6
Avoyelles	7	9	18	3	35	15	25	14
Iberville	11	16	11	14	19	26	8	18
St-Landry	6	15	8	7	34	39	18	28
Terrebonne	1	2	2	2	7	19	2	19
Vermillion	2	0	8	6	6	6	3	4
Ste-Mary	1	1	7	26	16	36	2	9
Jefferson	1	13	3	20	10	65	1	14
Natchitoches	ind.	ind.	4	6	12	34	7	22
East Baton Rouge	17	36	7	29	14	41	6	15
Orléans	41	83	35	94	27	96	10	71

1. La ville de Napoleonville est incorporée en 1878 et forme son premier conseil en cette même année. Ce premier conseil comprend deux francophones, J. O. Delaune et Charles Dupaty. Ce dernier devient maire en 1880 et en 1882, le conseil est entièrement constitué de francophones<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> Corinne L. Saucier, *History of Avoyelles Parish*, New Orleans, 1943, p. 294.

<sup>18</sup> Harry Lewis Griffin, *The Attakapas Country : A History of Lafayette Parish*, Gretna, La, 1974, p. 244.

<sup>19</sup> Sidney A. Marchand, *The Story of Ascension Parish*, Baton Rouge, 1931, p. 130-131.

<sup>20</sup> *Records and Recordors of Thibodeaux, Lafourche, Louisiana*, p. 18-20.

<sup>21</sup> Sam F. Gilbert, *History of the town of Napoleonville*, Napoleonville, La, 1936, p. 3-4.

Comme il en a déjà été fait mention dans le chapitre précédent, l'étude de Gabriel Audisio sur Baton Rouge montre le peu d'intérêt des autorités municipales et religieuses à l'égard de l'usage du français. Ce n'est pas l'inscription des discussions sur la langue qui est importante dans les registres du conseil municipal, mais simplement la langue dans laquelle ils sont écrits. Jusqu'en 1844, les registres sont tenus en français. De 1844 à 1846, ils sont rédigés exclusivement en anglais alors que le conseil se compose d'un créole français, d'un cajun, d'un créole espagnol et de deux anglophones. Le retour à l'usage du français se produit lors des élections de 1847 où trois membres du conseil sont unilingues français. Néanmoins, l'année suivante, une majorité d'anglophones prennent le contrôle du conseil et tous les documents sont dorénavant rédigés en anglais. Et cela, malgré le fait que le secrétaire a été un cajun de 1849 à 1857 et que le cajun A. Thériot et le créole A. Duplantier ont été maires de 1851 à 1853 et en 1854 respectivement<sup>22</sup>. Audisio en conclut que les francophones ne semblent pas avoir souffert de discrimination durant ces années et qu'ils ont été majoritaires dans plusieurs conseils où l'anglais était la langue utilisée. L'abandon du français est une conséquence culturelle logique des changements ethniques, économiques, sociaux et politiques qui ont cours dans la paroisse<sup>23</sup>.

La Nouvelle-Orléans doit être examinée à part puisqu'elle constitue un centre de pouvoir politique et économique. Divisée en trois municipalités en 1836, la ville est réunifiée en 1852 sous la pression de l'opinion publique, des hommes d'affaires et de la situation financière désastreuse. La ville inclut dorénavant Lafayette, ce qui fait basculer le poids du pouvoir dans les mains des Anglo-américains. Les Créoles ont protesté contre l'ajout de ce district,

<sup>22</sup> Gabriel Audisio, « Crisis in Baton Rouge, 1840-1860 : Foreshadowing the Demise of Louisiana's French Language ? », *Louisiana History*, 29, 4, automne 1988, p. 349-351.

<sup>23</sup> G. Audisio, « Crisis in Baton Rouge... », p. 361.

conscients de ses conséquences sur leur pouvoir<sup>24</sup>. Jusqu'à la guerre, les francophones représentent le tiers des membres du conseil de la ville. Ce nombre s'effrite graduellement avec les années pour ne constituer que le dixième sous les bourbons. Le tiers de tous les membres francophones de conseils municipaux se retrouvent en Nouvelle-Orléans avant le conflit civil alors qu'ils ne sont plus que 3,1% à y être suite à la Reconstruction<sup>25</sup>. De petites villes se forment et d'autres prennent de l'expansion. La Nouvelle-Orléans n'est plus alors le seul endroit pour être élu maire ou conseiller. Les francophones occupent par conséquent des postes municipaux dans les nouveaux villages et les nouvelles villes incorporés du sud de la Louisiane.

La profession de notaire représente un élément distinct de la Louisiane puisqu'elle relève du système de droit civil français. Elle constitue une fonction publique importante ce qui explique que les notaires ne soient autorisés à exercer d'autres fonctions publiques. Parmi leurs tâches, ils doivent :

[...] examiner la copie de tout contrat de vente, vérifier si ce dernier était conforme à la loi, s'assurer de l'authenticité des titres, établir la capacité légale des parties contractantes, agir comme conseiller pour les diverses parties, copier rigoureusement leur accord, et informer ces dernières de leurs droits et les conséquences de l'acte qu'elle s'apprêtait à signer<sup>26</sup>.

En 1855, une loi de l'Assemblée législative précise les règles concernant les responsabilités et les pouvoirs des notaires<sup>27</sup>.

Les notaires composent 6,4% du total des fonctions politiques qui ont été répertoriés pour la période de 1850 à 1885. Contrairement à ce que nous pourrions croire, la fonction de notaire

<sup>24</sup> Léon Cyprian Soulé, « The Creole-American Struggle in New Orleans Politics, 1850-1862 », *Louisiana Historical Quarterly*, 40, 1, janvier 1957, p. 60-61.

<sup>25</sup> De 1850 à 1885, on retrouve 81 Créoles, 18 francophones européens, 7 Cajuns et 7 autres francophones.

<sup>26</sup> Gilles Vandal, « Le système notarial de la Louisiane au XIXe siècle : profil et fonction des notaires », *Canadian Journal of History*, 32, août 1997, p. 221.

<sup>27</sup> G. Vandal, « Le système notarial... », p. 225.

n'est pas réservée aux francophones puisque ces derniers ne forment qu'environ 30% des effectifs pour toute la période. Le besoin de conserver minutieusement les archives notariales explique pourquoi les notaires restent en fonction plus longtemps que toute autre fonction. Ce phénomène assure ainsi à la profession une certaine stabilité au fil des périodes. Il est intéressant de constater que le nombre de notaires augmente substantiellement après la guerre civile. Cela s'explique à la fois par les caractéristiques de la fonction, par de nouvelles responsabilités qui incombent aux notaires depuis la Reconstruction, par la croissance de la population et par la diversification de l'activité économique<sup>28</sup>. En outre, en perdant de plus en plus d'influence dans les fonctions importantes, les francophones se sont tournés après la guerre vers des postes locaux tels que celui de notaire.

Sur l'ensemble des postes publics détenus par les francophones, 8,8 % sont des notaires qui pratiquent surtout en Louisiane française et à la Nouvelle-Orléans. Comparativement aux Anglo-américains qui tendent à délaisser cette fonction pour d'autres, les données montrent chez les francophones une stabilité provenant de la longévité de leur carrière notariale et de leur concentration dans des régions francophones<sup>29</sup>.

Les forces de l'ordre, représentées par les fonctions de shérif et de constable<sup>30</sup>, sont comblées en bonne partie par des francophones avant 1860. Ils sont majoritaires dans les paroisses ayant plus de 50% de population d'origine francophone et même des shérifs de la Nouvelle-Orléans, la moitié des shérifs sont des francophones. Avec la Sécession, leur pourcentage décline, particulièrement chez les constables. Ce sont les Noirs qui prennent le relais au poste de

<sup>28</sup> G. Vandal, « Le système notarial... », p. 226 et p. 228.

<sup>29</sup> G. Vandal, « Le système notarial... », p. 232-233.

<sup>30</sup> Élus pour un terme de deux ans, les shérifs et constables ont la responsabilité de préserver la paix, de s'occuper de la prison et d'exécuter tous les actes, ordres et procédures judiciaires. Chaque paroisse compte au minimum un shérif, R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 374 ; R. Hamel, *La Louisiane créole...*, p. 288.

constable avec le quart des effectifs, un emploi à portée d'atteinte sur le plan local qui leur permet d'entrer dans la fonction publique.

Un ministère de l'Éducation est institué en 1845 et le surintendant de l'instruction publique qui dirige ce ministère est élu à partir de 1852. Il en va de même des Conseils scolaires. Avant la constitution de 1864, les conseils scolaires sont libres de dispenser l'enseignement dans la langue de leur choix. Sous l'occupation fédérale, la seule langue d'enseignement devient l'anglais, ce qui montre la précarité de la communauté francophone en Louisiane. Avec le retour des démocrates au pouvoir, on assouplit la loi en permettant l'enseignement en français dans les paroisses où cette langue prédomine si cela n'occasionne pas de dépenses additionnelles<sup>31</sup>. Le statut précaire du français en Louisiane explique en bonne partie les fortes variations du pourcentage des francophones sur les conseils scolaires.

Même au sein de la communauté francophone, la répartition des fonctions entre les différents groupes composant cette communauté varie largement (tableau 14). Les autres francophones se retrouvent davantage dans des postes importants tels que juges et dans les grandes fonctions de l'État. Par contre, les immigrants francophones européens recueillent particulièrement des offices municipaux et dans une moindre mesure de grandes fonctions de l'État. Les postes de greffiers de la cour et de notaires sont davantage l'apanage des Créoles qui connaissent bien le droit civil français, tandis que les Cajuns sont d'abord présents sur le plan local spécialement dans les fonctions de constables et de jurys de police<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> R. Hamel, *La Louisiane créole...*, p. 315-316.

<sup>32</sup> Carl A. Brasseaux arrive à la même conclusion, particulièrement dans les paroisses de Ascension, Lafourche, Lafayette, Vermillion, St-Martin et St-Landry, *Acadian to Cajun. Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson University Press of Mississippi, 1992, p. 53-54.

**Tableau 14**  
**Répartition des fonctions détenues par les francophones selon leur origine ethnique,**  
**1850-1885 (en pourcentage)**

Fonction	Créoles	Cajuns	Francophones européens	Autres francophones
<b>Grandes fonctions de l'État</b>	66,7	16,2	12,1	5,0
<b>Assemblée législative</b>	66,6	21,9	8,3	3,2
<b>Juge</b>	67,2	15,6	11,5	5,7
<b>Juge de paix</b>	63,7	27,9	7,1	1,3
<b>Jury de police</b>	60,9	31,9	6,3	1,0
<b>Conseil municipal</b>	54,7	24,3	19,1	1,9
<b>Notaire</b>	68,1	21,2	7,7	3,0
<b>Shérif</b>	67,2	27,1	3,5	2,2
<b>Constable</b>	63,2	33,3	2,7	0,8
<b>Greffier de la cour</b>	70,8	19,7	7,2	2,3
<b>Direction d'école /trésorier de paroisse</b>	63,5	22,8	10,3	3,4

Malgré leur isolement, les Cajuns ont participé de façon significative dans les affaires gouvernementales. Lawrence E. Estaville Jr. indique que leur influence a diminué substantiellement après la guerre<sup>33</sup>. Les données utilisées ici confirment l'affirmation du professeur Estaville. En effet, de 1861 à 1876, leur pourcentage passe de 29,5% à 22,3% par rapport à l'ensemble des francophones. Néanmoins, les Cajuns font un retour sous les borbons avec 26,5% des francophones détenant une fonction publique durant les années 1877 à 1885. Naturellement, la majorité des charges francophones appartiennent aux Créoles.

Après avoir analysé la proportion des fonctions politiques détenues par les francophones dans l'ensemble de l'État et d'avoir fait le constat que ces derniers détiennent environ le tiers ou moins des effectifs pour chaque poste, peut-on espérer qu'elle soit plus importante en Louisiane française, c'est-à-dire dans les paroisses ayant 75% et plus de population blanche d'origine francophone ? Si c'en est le cas que pour certains offices jusque vers 1867, ce ne l'est définitivement plus après cette date (tableau 15). Habitants en grand nombre dans cette

<sup>33</sup> Lawrence E. Estaville, Jr., « Changeless Cajuns : Nineteenth-Century Reality or Myth ? », *Louisiana History*, 28, 1987, p. 136-137.

région, l'arrivée des Noirs en politique explique largement cette diminution puisqu'ils s'accaparent après 1867 près du tiers des fonctions locales. À cela, il faut ajouter la présence de plus en plus marquée des carpetbaggers anglo-américains dans cette région. Ainsi, les postes qui ne sont pas occupés par des Noirs, tels que juges ou membres de conseils municipaux, sont souvent occupés par des Blancs venus du Nord. Si la proportion de francophones diminue dans ces fonctions, cela est également dû au fait qu'ils sont en majorité démocrates alors que la région est majoritairement républicaine. Il n'y a que la fonction de notaire qui, malgré le fait qu'elle soit en deçà du 75%, observe une certaine stabilité, car les notaires d'origine francophone sont les mieux placés pour comprendre la population des paroisses francophones et l'esprit du code civil qui est d'origine française.

**Tableau 15**  
**Fonctions détenues par les francophones en Louisiane française (1)**  
**(en pourcentage)**

Fonction	Avant-guerre	Guerre	Reconstruction	Bourbons
<b>Grandes fonctions de l'État</b>	59,1	45,7	34,4	47,7
Assemblée législative	50,6	53,5	38,6	48,9
Juge	50,0	66,7	41,2	41,9
Juge de paix	67,1	68,9	41,9	50,0
Jury de police	73,8	67,8	41,1	52,8
Conseil municipal	58,6	75,5	62,4	62,5
Notaire	69,2	73,8	69,0	73,8
Shérif	80,0	56,8	67,4	66,7
Constable	80,6	75,5	39,2	45,9
Greffier de la cour	87,0	80,0	64,0	60,7
Directeur d'école /trésorier de paroisse	100,0	67,6	31,3	20,7

1. Paroisses avec plus de 75% de population d'origine francophone.

Quelques remarques complètent l'analyse des fonctions politiques dans les paroisses principalement francophones de l'État. Certains francophones exercent leur fonction sur une longue période comme William Mouton, avocat de district durant 11 ans dans Lafayette<sup>34</sup> ;

<sup>34</sup> H. L. Griffin, *The Attakapas Country...*, p. 245.

A. Livain Bourgeois, shérif durant 16 ans dans St-James<sup>35</sup> ; Lastie Broussard, greffier de la cour pendant 23 ans dans Vermillion<sup>36</sup>, le capitaine Samuel Haas, natif de France, police jury durant 13 en plus d'être marchand et fermier<sup>37</sup>. Quelquefois la fonction est entrecoupée tels que Joachim Badeaux, conseiller municipal dans la ville de Thibodeaux dans la paroisse de Lafourche en 1848, 1858, 1859 et de 1866 à 1870<sup>38</sup> ; P. Ursin Lejeune, collecteur d'impôts dans West Baton Rouge de 1862 à 1870, puis de 1879 à 1881<sup>39</sup>.

D'autres acquièrent une expérience diversifiée au cours de leur carrière politique. Pierre Landry, un noir, est maire de Donalsonville dans Ascension en 1868 ; membre du jury de police en 1871 ; membre, puis président du conseil scolaire en 1872 ; représentant à la législature de 1870 à 1874 ; sénateur de 1874 à 1878, et en 1879, il représente la paroisse d'Ascension à la convention constitutionnelle de 1879<sup>40</sup>. Dans la paroisse de Lafourche, le planteur Mathurin Bourg est conseiller municipal de Thibodeaux en 1838 ; constable en 1839 et de 1840 à 1842 ; shérif jusqu'en 1857 et de retour à ce même poste de 1865 à 1867<sup>41</sup>. Adolphe V. Dubroca de la paroisse d'Ascension est shérif en 1876 et 1877, collecteur d'impôts de 1877 à 1879 et greffier de la cour de 1880 à 1896. Enfin, Lastie Broussard de la paroisse de Vermillion a été shérif, collecteur d'impôts, trésorier de paroisse, juge de paix et maire d'Abbeville durant la Reconstruction, mais également greffier de la cour de 1865 à 1888<sup>42</sup>.

<sup>35</sup> Lillen C. Bourgeois, *Cabanocey : The History, Customs and Folklore of St-James Paroisse*, New Orleans, Pelican ed., 1957, p. 200.

<sup>36</sup> *History of Vermillion Parish*, Vermillion Historical Society, 1983, p. 58.

<sup>37</sup> A. E. Perrin, ed., *Who's Who's in Colored Louisiana*, New Orleans, 1930, vol. 2, p. 230.

<sup>38</sup> *Records and Recordors of Thibodeaux...*, p. 17-18.

<sup>39</sup> E. Kellough et L. Mayeux, *Chronicles of...*, p. 245.

<sup>40</sup> R. E. Moran, « Local Black Elected Officials... », p. 275 ; S. Marchand, *The Story of Ascension...*, p. 182.

<sup>41</sup> *Records and Recordors of Thibodeaux...*, p. 37.

<sup>42</sup> Alcée Fortier, ed., *Louisiana, Comprising Sketches of Parishes, Towns, Events, Institutions, and Persons, Arranged in Cyclopedic Form*, Atlanta, Southern Historical Association, 1914, vol. 3, p. 68.

La participation en politique semble être également une affaire de famille. D'après les noms de famille, il est possible de conclure qu'il y a des liens de parenté entre certains individus, qui résident dans la même paroisse. Ainsi, Charles Dupaty est conseiller municipal de Napoleonville dans Assumption de 1878 à 1880, puis maire de 1880 à 1884 ; Francis Dupaty est constable de 1880 à 1884 et maire de Napoleonville de 1886 à 1888 et Maxime Dupaty, maire de la même ville de 1888 à 1894<sup>43</sup>. Avocat de district de 1874 à 1877 dans la paroisse de Ascension, Frédéric Duffel est aussi maire de Donaldsonville de 1877 à 1879 ; Edward Duffel est juge de district de 1840 à 1868 et membre du jury de police en 1880 ; Albert Duffel est juge de district de 1854 à 1866 ; Henry L. Duffel exerce la fonction de juge de district de 1881 à 1888, et le docteur J. E. Duffel a la charge de coroner de 1883 à 1887<sup>44</sup>. Conseiller municipal de Plaquemine en 1848, 1851 et 1853, A. Marionneaux devient maire en 1854 ; H. Marionneaux est conseiller en 1871 et Silvert Marionneaux exerce la même fonction en 1881, 1882 et 1884<sup>45</sup>.

Enfin, les fonctions politiques peuvent être étudiées au regard de la participation des Noirs (tableau 16). Sur l'ensemble des hommes politiques détenant une fonction, les Noirs anglophones se taillent une plus grande place comme constables et comme représentants à l'Assemblée législative alors que les Noirs francophones se retrouvent d'abord à l'Assemblée législative, puis dans les grandes fonctions de l'État. Il ressort clairement des données que les Noirs francophones, sans doute à cause de leurs meilleures conditions socio-économiques et de leur connaissance du système gouvernemental, occupent davantage des postes d'importance que les Noirs anglophones. En concentrant notre attention sur les offices détenus par des Noirs (tableau 16), la prédominance des Noirs francophones dans la haute

<sup>43</sup> S. F. Gilbert, *History of the Town...*, p. 2-5.

<sup>44</sup> Sidney A. Marchand, *The Flight of a Century, 1800-1900 in Ascension Parish, Louisiana*, Donaldsonville, Privately Published, 1936, p. 173-177 ; S. A. Marchand, *The Story of Ascension...*, p. 130 et 175.

<sup>45</sup> Albert L. Grace, *The Heart of the Sugar Bowl : The Story of Iberville*, Plaquemine, 1946, p.95-97.

administration de l'État est d'autant plus manifeste que le nombre total de Noirs francophones impliqués dans diverses fonctions est peu élevé comparativement aux Noirs anglophones. En outre, la proportion de shérifs est plus grande que celle de constables chez ce groupe alors que c'est l'inverse chez les Noirs anglophones.

**Tableau 16**  
**Fonctions détenues par les Noirs francophones dans l'ensemble de l'État**  
**par rapport au nombre total de fonctions détenues par des Noirs**  
**(en pourcentage)**

Fonction	Reconstruction	Bourbons
<b>Grandes fonctions de l'État</b>	43,0	55,6
<b>Assemblée législative</b>	34,7	23,5
<b>Juge de paix</b>	14,1	10,5
<b>Jury de police</b>	17,6	12,6
<b>Conseil municipal</b>	29,5	22,4
<b>Shérif</b>	34,1	23,8
<b>Constable</b>	10,1	12,7
<b>TOTAL des fonctions</b>	19,6	17,6

Comme je l'ai noté précédemment, les Noirs exercent généralement pendant peu de temps les fonctions qu'ils occupent. Ils doivent constamment justifier leur légitimité et sont régulièrement victimes d'intimidation, spécialement sur le plan local<sup>46</sup>. C'est le cas du créole noir Dubuclet dont l'élection au poste de trésorier d'État a été contestée jusqu'en Cour suprême par John C. Moncure. Moncure assure que cette élection est illégale et qu'il a été privé de son poste par le bureau des élections<sup>47</sup>. Plus grave est la situation du juge de paix Isidore Herron de Baton Rouge. Herron a été visité durant la nuit par un groupe d'hommes armés et fait prisonnier. Ces hommes lui ont mis une corde à son cou, attachée celle-ci au pommeau d'une selle et l'ont traîné jusqu'à une quasi-mort<sup>48</sup>.

Les contestations de postes politiques après la guerre n'impliquent pas seulement des Noirs. Certains francophones ont dû se battre jusqu'en Cour suprême pour faire confirmer leur

<sup>46</sup> R. E. Moran, « Local Black Elected Officials... », p. 280.

<sup>47</sup> *New Orleans Daily Picayune*, 30 avril 1875.

élection à un poste. En 1869, J. F. Leche affirme avoir été élu au poste de maire de la ville de Jefferson. Il obtient un mandat de la Cour pour appuyer sa revendication. L'ancien maire Knedier oppose une vive résistance et refuse de céder son poste. Il a fallu l'intervention du gouverneur Warmoth pour régler la question<sup>49</sup>. C. C. Duson a été battu par C. M. Thompson lors des élections au poste de shérif en 1879. Duson prétend qu'il y a eu fraude et conteste l'élection. Un premier jugement est en faveur de Thompson, mais l'avocat de Duson amène la cause jusqu'à la Cour suprême qui renverse la décision<sup>50</sup>.

## 2. L'affiliation politique

Jusqu'au début des années 1850, la Louisiane est caractérisée par une stabilité dans les habitudes de vote. Le vote se divise entre les démocrates et les whigs selon les oppositions nord et sud de l'État, fermiers et planteurs, ville et campagne. Les leaders whigs forment une aristocratie et leurs politiques créent des privilèges qui concernent une minime partie de la population, particulièrement les riches planteurs et les marchands. Plus une région comporte d'esclaves, plus elle est whig. En conséquence, les planteurs de la « black belt » de la Louisiane appuient le parti whig dans les élections présidentielles et de l'État<sup>51</sup>. Les paroisses de la Louisiane qui longent le Mississippi et où la concentration de population noire est élevée sont donc whigs. Plusieurs de ces paroisses sont d'ailleurs francophones. Tel est le cas des paroisses de St-Martin, St-James, Lafourche et St-Charles<sup>52</sup>.

---

<sup>48</sup> 44<sup>th</sup> Congress, 2<sup>nd</sup> session, house misc. document, no 34, part 3, p. 100.

<sup>49</sup> *New Orleans Daily Picayune*, 15 juin 1869.

<sup>50</sup> St-Landry, *Le Courier des Opelousas*, 17 juillet 1880.

<sup>51</sup> Perry H. Howard, *Political Tendencies in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1971, p. 443-444 ; S. Therstrom, A. Orlon et O. Handlin, *Harvard Encyclopedia...*, p. 805.

<sup>52</sup> Walter Dean Burham, *Presidential Ballots, 1836-1892*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1976, p. 188-189.

De leur côté, les fermiers, les ranchers, les travailleurs et les pauvres appuient davantage le Parti démocrate. Chaque parti regroupe aussi des membres de chacune des ethnies<sup>53</sup>. Les riches producteurs de sucre créoles, cajuns et anglo-américains accordent leur confiance aux whigs. Le Parti whig supporte les tarifs protectionnistes, ce qui permet aux planteurs du sud de la Louisiane de compétitionner les importateurs de sucre. Les Anglo-américains de la Nouvelle-Orléans qui sont davantage liés au grand commerce international votent également pour le Parti whig<sup>54</sup>.

Chez les démocrates, on compte des planteurs de coton des paroisses du nord et de Floride qui vendent leur production sur le marché libre, les fermiers, les classes pauvres et modestes anglo-américaines et créoles<sup>55</sup>. Les artisans, les professionnels et les marchands européens supportent aussi le Parti démocrate. De traditionnels fiefs whigs, les paroisses cajuns sont devenues l'épine dorsale du parti démocrate dans le sud de la Louisiane en votant de plus en plus comme le reste de l'État à partir de 1852. La disparition du Parti whig qui est remplacé par le Parti américain ainsi que l'influence grandissante du leader Alexandre Mouton ont contribué à cette transformation. Enfin, considérant la plate-forme électorale du Parti américain, les immigrants votent massivement pour le Parti démocrate<sup>56</sup>. Toutefois, les lignes de partage des loyautés politiques d'après la situation économique demeurent floues. Ainsi, certains pauvres créoles et cajuns au sud de la rivière Rouge votent pour les whigs.

<sup>53</sup> Roger W. Shugg, *Origins of Class Struggle in Louisiana : A Social History of Whites Farmers and Laborers During Slavery and After, 1840-1875*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1968, p. 152 ; Carl A. Brasseaux, « The Secession Movement in St-Landry Parish, 1860-1861 », *Revue de Louisiane*, 7, 1, été 1978, p. 133.

<sup>54</sup> Joe Gray Taylor, *Louisiana. A History*, New York, W.W. Norton & Company, 1984, p. 84 ; C. A. Brasseaux, « The Secession Movement... », p. 131-132 ; Glenn R. Conrad, éd., *The Cajuns Essays on their History and Culture*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1978, p. 227 ; R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 150.

<sup>55</sup> R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 149.

<sup>56</sup> J. G. Taylor, *Louisiana. A History*, p. 84 ; C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 51 et 54 ; G. R. Conrad, éd., *The Cajuns Essays...*, p. 230 ; Carl A. Brasseaux, « Four Hundred Years of Acadian Life in North

La sur-représentation des paroisses de la « black belt » a toujours confiné dans les mains des propriétaires d'esclaves et de terres le pouvoir politique depuis la constitution de 1812. Ce phénomène a été accentué avec la constitution de 1845 qui a réduit la représentation de la Nouvelle-Orléans. Les marchands de la Nouvelle-Orléans ne se sont pas opposés à cette situation parce qu'une grande part de leur commerce provient de la vallée du Mississippi<sup>57</sup>. Comme le note Ralph A. Wooster, le contrôle de la législature de l'État par cette élite a des répercussions sur l'ensemble de la Louisiane :

Here the state's problems were discussed and various courses of action weighed. Here the state's law were formulated, debated, and adopted or defeated. Here the state's financial structure was discussed and taxes, usually light, were leveled. Here banking, railroading, and shipping interests vied with agrarians for legislative favor or approval<sup>58</sup>.

La convention constitutionnelle de 1852 ne transforme guère le suffrage et la représentation, laissant la victoire aux forces conservatrices. Les whigs forment les deux tiers de la convention. Elle comprend trente-deux membres francophones, soit seize Créoles, neuf Cajuns et sept immigrants francophones. Les délégués francophones qui représentent 23,9% du total des membres de la convention sont whigs à 67,9%. La convention rassemble des gens aisés : 60,3% des délégués ont des propriétés dont la valeur dépasse plus de 10 000\$. Majoritaires à la convention, les whigs en profitent pour lever des restrictions imposées lors de la convention constitutionnelle de 1845 et renforcer davantage leur contrôle en fixant la représentation des deux chambres législatives sur le total de la population. Comme les

---

America », *Journal of Popular Culture*, 23, 1989, p. 9 ; Vaughan Baker, « Les Acadiens en Louisiane avant la guerre de Sécession : étude d'assimilation culturelle », *Revue de Louisiane*, 8, 1, été 1979, p. 107-108.

<sup>57</sup> Roger W. Shugg, « Suffrage and Representation in Ante-bellum Louisiana », *Louisiana Historical Quarterly*, 19, 1936, p. 399 ; J. G. Taylor, *Louisiana. A History*, p. 57 ; R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 362.

<sup>58</sup> R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 362-363.

esclaves et les Noirs libres n'ont pas le droit de vote, cela signifie qu'un tiers de la population élit la moitié des législateurs<sup>59</sup>.

Depuis Alexandre Mouton, tous les gouverneurs de la Louisiane ont été démocrates. Bien que les francophones occupent de moins en moins cette fonction prestigieuse, plusieurs francophones se portent candidats au poste de gouverneur. Lors des élections de 1853, deux francophones se disputent la fonction, soit le cajun Paul-Octave Hébert qui représente le parti démocrate et le whig d'origine créole Louis Bordelon. Respectant les tendances notées ci-haut, Hébert reçoit l'appui des fermiers des collines des paroisses intérieures et de Floride tandis que Bordelon celui des planteurs<sup>60</sup>. En 1856, le démocrate Robert C. Wickliffe s'oppose à Charles Derbigny<sup>61</sup>, un créole du Parti américain. Wickliffe emporte toutefois l'élection<sup>62</sup>. Il peut sembler étrange de voir un candidat catholique sous la bannière d'un parti anti-catholique, cependant le Parti américain en Louisiane possède la même plate-forme qu'au plan national à l'exception de l'article concernant la proscription des catholiques. Le parti ne peut se permettre de perdre les votes provenant de planteurs de canne à sucre catholiques du sud de la Louisiane<sup>63</sup>.

<sup>59</sup> Mark T. Carleton, Perry H. Howard et Joseph B. Parker, dir., *Readings in Louisiana Politics*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1975, p. 97 ; P. H. Howard, *political Tendencies...*, p. 70-71 ; R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 362-363 ; R. Hamel, *La Louisiane créole...*, p. 277.

<sup>60</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 57-58.

<sup>61</sup> Fils de l'ancien gouverneur Pierre Derbigny, avocat et planteur de canne à sucre, membre de la législature, président du sénat et candidat au poste de gouverneur en 1845, Marius M. Carriere, « Political Leadership of the Louisiana Know-Nothing Party », *Louisiana History*, 21, 2 (printemps 1980), p. 185.

<sup>62</sup> Vance Lynn S. Jeanfreau, « Louisiana Know Nothings and the Elections of 1855-1856 », *Louisiana Studies*, 4, 3, automne 1965, p. 233.

<sup>63</sup> Thomas R. Landry, « The Political Career of Robert Charles Wickliffe, Governor of Louisiana, 1856-1860 », *Louisiana Historical Quarterly*, 25, juillet 1942, p. 680-681 ; Marius M. Carriere, « Slavery, Consensus, and the Louisiana Know-Nothing Party », *Mid-America*, 66, 2, 1984, p. 51-63 ; V. L. S. Jeanfreau, « Louisiana Know Nothing... », p. 227.

Les démocrates prennent le contrôle de la législature à partir de 1852, contrôle qu'ils détiendront jusqu'à la guerre civile. Le désaccord entre Pierre Soulé<sup>64</sup> et John Slidell qui débouche sur la création de factions à l'intérieur du Parti démocrate n'empêche pas le parti de conserver sa prédominance. Même l'avènement du Parti américain au milieu des années 1850, qui obtient sa part de succès, n'arrive pas à briser cette domination de la politique louisianaise par le Parti démocrate. Toutefois, tout comme les whigs, les américains cessent d'être une force politique importante à la fin des années 1850 à l'exception de la Nouvelle-Orléans<sup>65</sup>.

La consolidation des trois municipalités de la Nouvelle-Orléans en une seule en 1852 a pour conséquence l'apparition de partis politiques lors des élections municipales. Les Anglo-américains s'associent aux whigs, puis aux know-nothings lorsque le Parti whig disparaît, tandis que les Créoles supportent les démocrates. Les élections de 1852 démontrent cette polarisation puisque la force des whigs provient de la section anglo-américaine de la ville alors que les indépendants, associés aux démocrates, puisent leur support du côté des Créoles et des immigrants<sup>66</sup>. Au cours des élections suivantes, cette classification ne tient plus puisque plusieurs Anglo-américains votent démocrate et plusieurs Créoles votent whig ou know-nothing<sup>67</sup>. Le Parti know-nothing tente d'obtenir les votes des anciens whigs en incluant des noms créoles dans son ticket<sup>68</sup>.

En 1855, le Parti américain prend le contrôle de la ville lors des élections municipales. Les américains sont convaincus qu'ils doivent gouverner la ville puisque les Créoles n'ont pas

<sup>64</sup> Pierre Soulé est né dans les Pyrénées. Il a étudié le droit et immigré en Louisiane en 1825 suite à ses critiques de la monarchie française. En plus de participer à la convention constitutionnelle de 1845, il est élu au sénat de l'État et termine le mandat de Alexandre Barrow au sénat américain, Mary Lilla McLure, *Louisiana Leaders, 1830-1860*, Shreveport, Journal Printing Co., 1935, p. 22-34.

<sup>65</sup> R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 366.

<sup>66</sup> Leon Cyprian Soulé, *The Know Nothing Party in New Orleans. A Reappraisal*, Baton Rouge, The Louisiana Historical Association, 1961, p. 32-33.

<sup>67</sup> L. C. Soulé, « The Creole-American Struggle... », p. 61-63 ; L. C. Soulé, *The Know Nothing Party...*, p. 4-5.

<sup>68</sup> L. C. Soulé, *The Know Nothing Party...*, p. 52.

réussi à diminuer la dette de la ville depuis la consolidation. Ils croient que leur méthode d'administration est plus près de la nature commerciale de la ville. D'après eux, les Créoles ont gagné les élections après la réunification avec l'apport de votes illégaux. Léon C. Soulé note qu'il n'y a pas de doute quant à l'utilisation illégale de votes par les démocrates. D'un autre côté, la forte baisse du vote démocrate en 1856 serait attribuable en partie à la destruction de votes légaux par les américains<sup>69</sup>.

Les élections de 1858 voient apparaître un mouvement indépendant provenant en grande partie des démocrates créoles dont le candidat au poste de maire est le créole P. G. T. Beauregard. Le *Courier de la Louisiane* ne relève aucun nom créole dans la liste des candidats aux postes municipaux du Parti américain et proteste contre ce fait. Le journal mentionne que malgré ses appels, il n'a reçu aucune réponse de la part des Créoles et que c'est comme s'ils étaient résignés à être des citoyens de seconde classe<sup>70</sup>. Cependant, les Créoles perdent cette élection aux dépens des américains et protestent contre les fraudes survenues dans plusieurs bureaux de scrutin. Malgré les contestations, l'élection n'est pas remise en cause et l'attitude des Créoles envers le nouveau gouvernement en est une d'acceptation passive. Le nombre d'américains augmentant constamment et le Parti américain possédant une puissante machine politique en Nouvelle-Orléans, les Créoles se résignent à leur perte du contrôle politique de la ville. Jusqu'à l'invasion de la ville par les troupes fédérales, le contrôle de la Nouvelle-Orléans appartient ainsi au Parti américain<sup>71</sup>.

Selon les données de Perry H. Howard pour les années 1850 à 1856, le Parti démocrate rafle 52,8% des votes lors des élections d'État et 51,8% lors des présidentielles<sup>72</sup>. Les hommes

<sup>69</sup> L. C. Soulé, « The Creole-American Struggle... », p. 72 ; L. C. Soulé, *The Know Nothing Party...*, p. 61.

<sup>70</sup> *Courier de la Louisiane*, 17 avril 1858.

<sup>71</sup> L. C. Soulé, « The Creole-American Struggle... », p. 74-82 ; L. C. Soulé, *The Know Nothing Party...*, p. 104.

<sup>72</sup> N'inclut pas les élections de 1860, P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 419.

politiques soutiennent les démocrates à 45,1% durant les années 1850. Cependant, il faut faire attention à l'analyse des données, puisque le Parti démocrate rivalise avec le Parti whig au début des années 1850 et avec le Parti américain à la fin de la même décennie. Les conditions socio-économiques favorables des politiciens font qu'ils appuient les autres partis que le Parti démocrate. La même tendance se produit chez les politiciens francophones. À l'intérieur de l'élite francophone, les Cajuns se partagent également entre démocrates et les whigs/américains. Les immigrants francophones européens appuient les démocrates à 63,3% et les Créoles supportent les whigs/américains avec 60,0%. Le *Louisiana Courier* mentionne que les démocrates ont été capables de pénétrer dans l'ancien bastion whig des paroisses du sud de la Louisiane en choisissant des candidats créoles. Les Créoles, insatisfaits du Parti américain, joignent les rangs démocrates non par préférence pour ce parti, mais parce qu'il n'y a pas d'autre alternative<sup>73</sup>. Chez l'élite politique créole, on remarque que ce mouvement n'est cependant pas aussi prononcé.

Au fur et à mesure que la fin de la période approche, la question de l'esclavage devient le problème dominant de la politique en Louisiane. Comme l'économie de l'État est basée sur l'esclavage, ses habitants deviennent de plus en plus conscients des conséquences de l'agitation abolitionniste. Les partis politiques doivent se positionner face à cette question. Les anciens whigs et les américains de la Louisiane sont confrontés à un problème politique aigu : ils sont favorables à l'esclavage, mais leurs alliés des États du Nord joignent les rangs abolitionnistes. Par ailleurs, les anciens whigs et américains ne peuvent se résigner pour des raisons idéologiques ni à endosser la cause sécessionniste, ni à joindre les rangs du Parti démocrate<sup>74</sup>.

---

<sup>73</sup> *Louisiana Courter*, 14 janvier 1857.

Le Parti démocrate est confronté à un dilemme différent. Chez ces derniers, le conflit entre Pierre Soulé et John Slidell en est un de personnalités et non de principes politiques. Du temps du compromis de 1850, Soulé est sécessionniste et Slidell, unioniste. Mais à la veille de la sécession, les positions se renversent : Slidell devient en faveur d'un parti démocrate sudiste séparé tandis que Soulé est opposé à une telle approche<sup>75</sup>. En fait, que ce soit les démocrates de Slidell ou de Soulé ou les anciens whigs, la majorité des leaders politiques sont contre la sécession comme moyen de riposte au Nord abolitionniste. Bien sûr, ils défendent l'esclavage et sont d'accord sur la propriété et le droit de posséder des esclaves. Le désaccord intervient davantage sur la nécessité de la sécession et sur le moment pour l'enclencher<sup>76</sup>.

L'élection de 1860 constitue une rupture pour chacun des partis politiques. Le républicain Abraham Lincoln gagne les élections présidentielles grâce aux États du Nord. Au Sud s'affrontent trois candidats : John Breckinridge du Parti démocrate du Sud en faveur de l'esclavage, Stephen Douglas du Parti démocrate du Nord pour les droits des États de gérer leurs propres institutions et John Bell du Parti de l'union constitutionnelle. En Louisiane, les paroisses francophones de Ascension, Assumption et Lafourche ont appuyé Douglas ; les paroisses de Ouachita, Madison, St-Tammary, East et West Baton Rouge, St-James, St-John, Jefferson et Orléans ont fait de même pour Bell et les autres paroisses dont la « black belt » qui forment la majorité ont voté pour Breckinridge<sup>77</sup>. Breckinridge remporte les élections dans l'État avec 44,9% du suffrage<sup>78</sup>. Les forces unionistes se sont fractionnées entre Douglas,

<sup>74</sup> W. Darrell Overdyke, « History of the American Party in Louisiana », *Louisiana Historical Quarterly*, VI, octobre 1933, p. 624.

<sup>75</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 58 ; M. L. McLure, *Louisiana Leaders...*, p. 22-34. Lors des élections de 1860, Soulé soutient les Démocrates du Nord tandis que Slidell ceux du Sud. Le *Crescent* s'indigne de ne voir apparaître aucun nom créole dans le ticket démocrate de Slidell, *Crescent*, 2 juin 1859.

<sup>76</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 76-77 ; J. G. Taylor, *Louisiana. A History*, p. 84-86.

<sup>77</sup> W. D. Burnham, *Presidential Ballots...*, p. 188-189 ; P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 90.

<sup>78</sup> Les élections au poste de gouverneur sont remportées par le candidat démocrate de John Slidell, Thomas O. Moore avec 62,0%.

15,1% et Bell, 40,0%, contre Breckinridge, mais réunies, elles auraient pu changer l'allure du vote<sup>79</sup>.

Aux élections, les gens votent selon leur choix traditionnel, cependant lorsqu'il est question d'union ou de sécession, la loyauté envers le parti disparaît pour laisser place aux facteurs économiques et émotionnels<sup>80</sup>. En 1860, les hommes politiques louisianais sont légèrement plus favorables aux démocrates du Sud avec 54,8% des appuis. Les leaders francophones soutiennent à 67,2% ce parti alors que pour les non-francophones, le pourcentage se chiffre à 51,0%. Cette différence entre les deux groupes peut s'expliquer par le fait que le pourcentage de planteurs est plus élevé chez les francophones. En général, l'élite politique est plus favorable à la sécession que les électeurs de l'État, puisqu'ils sont en grande partie des planteurs. En considérant chacun des groupes de francophones, nous remarquons que tous les groupes francophones supportent les démocrates du Sud : 77,3% des Cajuns, 73,1% des immigrants francophones européens, 62,4% des Créoles et 44,4% des autres francophones. Dans le cas des autres francophones, dont la majorité sont d'origine canadienne et antillaise, on se retrouve avec une majorité contre la sécession si on additionne les appuis des démocrates du Nord et ceux du Parti de l'union constitutionnelle. Ils sont les seuls provenant de l'élite francophone à vouloir demeurer dans l'Union.

La victoire de Lincoln acquise, il faut prendre la décision de faire sécession ou de rester dans l'Union. Ce clivage se manifeste lors de l'élection des délégués pour la convention constitutionnelle tenue au début de janvier 1861. D'un côté, il y a les sécessionnistes et de l'autre ceux qui s'opposent à la séparation de l'Union. Ces derniers se voient apposer

<sup>79</sup> Le vote pour l'ensemble du Sud se situe à 48,5%, P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 419 ; Charles B. Dew, « The Long Lost Returns : the Candidates and their Totals in Louisiana's Secession Election », *Louisiana History*, 10, 1969, p. 360-369.

<sup>80</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 102.

l'étiquette de coopérationnistes parce qu'ils sont contre une sécession immédiate et privilégient plutôt une convention des États sudistes qui pourrait décider de ce qui doit être fait. Toute action ne pourrait être prise qu'à l'unanimité de cette convention<sup>81</sup>.

On retrouve les coopérationnistes dans les régions du centre-nord, dans les paroisses de canne à sucre telles celles francophones d'Ascension, d'Assumption et de St-John et à la Nouvelle-Orléans. Les Sécessionnistes trouvent leur supporteurs principalement dans les paroisses de coton, celles du nord de l'État et au sud-ouest<sup>82</sup>. Au niveau de tout l'État, les sécessionnistes font élire deux fois plus de délégués que les coopérationnistes. Chez les membres francophones, cette tendance est moins perceptible puisque 59,4% d'entre eux sont sécessionnistes. Les francophones constituent 21,8% des délégués dont plus de 70% sont Créoles. Dans ce contexte, c'est sans surprise que le vote pour la sécession est adopté avec 113 voix pour et 17 contre. Parmi les paroisses qui ont voté contre la sécession, on retrouve quelques paroisses dont la population est à plus de 75% d'origine francophone telles que Ascension, St-John, St-James, Lafourche et Assumption<sup>83</sup>. Peu après huit des délégués contre la sécession se rallient aux 113 autres pour la signature de l'ordonnance de sécession. Le 26 janvier 1861, la Louisiane quitte l'Union<sup>84</sup>.

La Louisiane fait sécession de l'Union avant tout parce qu'il s'agit du seul moyen de préserver l'esclavage. Le 21 mars 1861, elle devient officiellement un État de la Confédération. La guerre civile éclate le 14 avril 1861. Les événements s'enchaînent ensuite. En mai 1862, la Nouvelle-Orléans tombe sous le contrôle de l'armée fédérale. Le général B.

<sup>81</sup> Gerald M. Capers, *Occupied City. New Orleans Under the Federals, 1862-1865*, University of Kentucky Press, 1965, p. 21 ; R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 162 ; J. G. Taylor, *Louisiana. A History*, p. 89.

<sup>82</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 436 ; R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 323-325.

<sup>83</sup> Dont les trois châteaux-forts de Soulé et Douglas : Ascension, Assumption et Lafourche, R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 164-165.

<sup>84</sup> John Rose Ficklen, *History of Reconstruction in Louisiana through 1868*, Gloucester, Peter Smith, 1966, p. 18.

F. Butler établit un gouvernement militaire avec George F. Shepley comme gouverneur. En 1864, le républicain Micheal Hahn est élu à ce poste grâce aux forces fédérales tandis que le démocrate Henry W. Allen devient le gouverneur de la Louisiane confédérée<sup>85</sup>.

Cette même année, une nouvelle constitution est rédigée. Ses membres sont choisis en Nouvelle-Orléans et dans les paroisses alentours. Contrairement aux autres conventions constitutionnelles, celle de 1864 comprend peu de délégués provenant de la classe des planteurs et marchands. Elle est plutôt constituée de délégués de la classe des travailleurs et à un moindre degré de petits fermiers yeoman<sup>86</sup>. Cette assemblée est caractérisée par sa composition, seulement dix-neuf paroisses représentées et la présence de délégués unionistes du Nord<sup>87</sup>. Les délégués francophones ne constituent que 16% de l'ensemble dont seulement 37,5% sont Créoles. Les autres francophones obtiennent une meilleure représentation parce qu'ils ont été en faveur de la conservation de l'Union. Les unionistes sont divisés en deux groupes : les conservateurs et les free staters. Les conservateurs souhaitent préserver l'Union en même temps qu'obtenir une compensation pour l'émancipation des esclaves et le maintien de la constitution de 1852. Plus radicaux, les free staters qui, constatant que le système esclavagiste est mort, désirent un état libre<sup>88</sup>. Des membres francophones, 83,3% sont des free staters, mais un peu moins que les non-francophones (88,5%). La représentation des deux chambres législatives est modifiée sur la base des électeurs qualifiés. Le suffrage est accordé à tous les Blancs de 21 ans et plus ayant au minimum un an de résidence dans l'État<sup>89</sup>. Par contre, être unioniste n'est pas un synonyme de suffrage des Noirs, car la majorité des membres de la convention est fortement opposée au suffrage universel. L'émeute de la

<sup>85</sup> Joy J. Jackson, « Keeping Law and Order in New Orleans Under General Butler, 1863 », *Louisiana History*, 34, 1, hiver 1993, p. 51-67.

<sup>86</sup> Joe Gray Taylor, *Louisiana Reconstructed, 1863-1877*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1974, p. 13-20 ; M. T. Carleton, P. H. Howard et J. B. Parker, dir., *Readings...*, p. 97-98.

<sup>87</sup> R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 201.

<sup>88</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 116.

<sup>89</sup> R. W. Shugg, *Origins of Class Struggle...*, p. 203-204 ; P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 119.

Nouvelle-Orléans en 1866 est le résultat d'une tentative de rappeler la convention constitutionnelle de 1864 afin de palier à ce fait et ainsi donner le suffrage aux Noirs<sup>90</sup>.

À la fin de la guerre en 1865, les leaders politiques appuient encore les démocrates avec 52,2% de l'affiliation politique à ce parti. Il n'y a pas de différence marquée entre les non-francophones et les francophones, toutefois chez ces derniers ce sont les Cajuns qui font pencher la balance en faveur du Parti démocrate avec 85,1% tandis que les Créoles et les autres francophones soutiennent le Parti républicain avec respectivement 50,9% et 58,3% d'affiliation. Chez les immigrants francophones européens, on se divise à parts égales entre le Parti républicain et le Parti démocrate.

Après le conflit civil, les forces de l'Union occupent le territoire de la Louisiane. Les autorités militaires sont confrontées à quatre problèmes majeurs : la restauration des autorités civiles, la reconstruction de l'agriculture, le développement de l'industrie pour suppléer aux besoins essentiels et la définition de la place des Noirs dans la société<sup>91</sup>. Tout cela se fera lentement, car la période de Reconstruction en est une de violence, dirigée particulièrement contre les nouveaux émancipés, de fraude électorale et de continuelles contestations des postes politiques.

Les Actes de Reconstruction sont adoptés par les Radicaux en 1867. Afin de pouvoir réintégrer l'Union, une nouvelle convention constitutionnelle est convoquée. Pour la première fois, la population noire qui représente plus de 50% de la population de l'État peut voter. La moitié des membres de la convention sont des Noirs et la moitié de ceux-ci sont des Créoles

---

<sup>90</sup> Gilles Vandal, « Le rôle joué par le parti républicain louisianais dans l'émeute de la Nouvelle-Orléans de 1866 », *Revue de Louisiane*, 10, 1, été 1981, p. 51 ; Francis B. Burns, « White Supremacy in the South. The Battle for Constitutional Government in New Orleans, July 30, 1866, p. 596 ; J. G. Taylor, *Louisiana, A History*, p. 103.

noirs. Cette participation des Créoles noirs fait grimper le pourcentage de francophones à 34% du total. La présence des francophones n'a jamais été aussi forte depuis la convention de 1812. Si la présence des Créoles est forte grâce aux Créoles noirs, les Cajuns sont quasi-absents de cette assemblée en raison de leur allégeance au Parti démocrate. Cette convention constitutionnelle est l'affaire des républicains qui obtiennent presque la totalité des délégués sauf deux. La nouvelle constitution est ratifiée par la population aux élections du 17 et 18 avril 1868. Un gouvernement républicain dirigé par Henry C. Warmoth est alors élu. La Louisiane est réadmise dans l'Union le 25 juin 1868<sup>92</sup>.

Le contrôle du vote noir deviendra une lutte importante entre républicains et démocrates. Pour l'instant, ce sont les républicains qui détiennent la balance du pouvoir grâce au support des Noirs, des carpetbaggers et des scalawags. Les carpetbaggers sont des unionistes des États du Nord alors que les scalawags, des unionistes nés dans les États du Sud<sup>93</sup>. Durant cette période, on compte 22,2% des hommes politiques francophones comme scalawags dont Michael Vidal, né en France, journaliste et éditeur, et l'avocat John Theodore Ludeling, né à Saint-Domingue<sup>94</sup>. La création d'un bureau d'élections d'État qui compile les résultats des élections permet aux républicains de contrôler la Louisiane.

De leur côté, les démocrates ont le soutien des pauvres Blancs et de l'ancienne oligarchie des planteurs et marchands<sup>95</sup>. Théoriquement, les Noirs ont droit au suffrage, mais dans la pratique, leur vote sera souvent neutralisé par la fraude, la violence et l'intimidation. Outre les Noirs, les carperbaggers et les scalawags sont victimes de violence à partir de 1874 de la part

---

<sup>91</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 114.

<sup>92</sup> J. R. Ficklen, *History of Reconstruction...*, p. 193.

<sup>93</sup> T. Tunnel, *Crucible of Reconstruction...*, p. 20-25.

<sup>94</sup> Frank J. Wetta, *The Louisiana Scalawags*, Ph.D. dissertation, Louisiana State University Press, 1977, p. 79-80 et p. 85-86.

<sup>95</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 127.

des ligues blanches, des organisations qui exigent par la force de voter démocrate ou la résignation de républicains de leurs fonctions<sup>96</sup>. Dans le sud de la Louisiane, bon nombre de Cajuns et Créoles blancs favorisant les républicains sont empêchés de voter par intimidation ou violence. De plus, quelques Cajuns scalawags sont délogés de leurs offices politiques dans la région des Attakapas<sup>97</sup>.

L'élite politique demeure toutefois majoritairement démocrate avec 56,2% de partisans, même si les républicains contrôlent le pouvoir, même avec l'arrivée de leaders politiques noirs. Les hommes politiques francophones sont davantage démocrates, 60,6%, que les non-francophones, 55,0%. Cela s'explique par le fait que les leaders francophones sont des gens du Sud alors que chez les non-francophones, il y a nombre de personnes provenant des États du Nord. De plus, il faut tenir compte de la présence de Noirs anglophones. En effet, les Noirs représentent 46,1% des Républicains. Les Cajuns composent toujours le groupe d'origine francophone le plus démocrate avec 79,6% d'allégeance, puis ce sont les immigrants francophones européens avec 62,9%. Chez les Créoles, la majorité va au Parti démocrate avec 55,7% et en ne comptant pas les Créoles noirs, elle grimpe à 77,5%. Enfin, les autres francophones restent majoritairement des républicains.

Si les hommes politiques sont des démocrates à plus de 50%, il n'en est pas de même lors des votes populaires. Les Républicains puisent leurs partisans lors des élections présidentielles et d'État dans plusieurs paroisses du nord et dans celles du sud –particulièrement les paroisses françaises- où il y a une forte concentration de Noirs<sup>98</sup>. Lors des élections de 1872, le vote

<sup>96</sup> J. G. Taylor, *Louisiana Reconstructed...*, p. 253-255 ; Oscar H. Lestage Jr., « The White League in Louisiana and its Participation in Reconstruction », *Louisiana Historical Quarterly*, 18, 1935, p. 628-629 ; George Rable, « Republican Albatross : The Louisiana Question, National Politics and the Failure of Reconstruction », *Louisiana History*, 23, 2, 1982, p. 120.

<sup>97</sup> Gilles Vandal, *Rethinking Southern Violence. Homicides in Post-Civil War Louisiana, 1866-1884*, Columbus, Ohio State University Press, 2000, p. 142 ; Carl A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 144.

<sup>98</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 439.

populaire s'élève à 56,3% en faveur du Parti républicain<sup>99</sup> alors qu'il ne s'élève qu'à 39,6% chez l'élite politique<sup>100</sup>.

Ce n'est qu'en 1876 que le Parti démocrate enregistre par la fraude et l'intimidation une majorité aux élections de l'État<sup>101</sup>. Le candidat démocrate Francis T. Nicholls devient gouverneur et les démocrates prennent le contrôle des deux chambres législatives de l'État<sup>102</sup>. Cela marque la fin de la période de Reconstruction. Les Républicains qui ont pu se maintenir au pouvoir grâce à l'aide fédérale se sentent abandonnés<sup>103</sup>.

Les excès de la Reconstruction se perpétuent lors du retour au pouvoir des démocrates. En 1877, le contrôle des élections locales revient aux jurys de police et la législature démocrate adopte une nouvelle loi électorale en 1882 qui donne le pouvoir de choisir les lieux de scrutin et les commissaires d'élections à un superviseur de paroisse<sup>104</sup>. Les borbons ou rédempteurs démocrates dominent la Louisiane par une coalition blanche composée de planteurs, de marchands et de professionnels. L'élite politique n'est pas rétablie comme avant la guerre puisqu'elle doit obtenir le soutien des fermiers et d'une partie des Noirs pour gouverner<sup>105</sup>.

Les travaux de la convention constitutionnelle de 1879 sèment les pires craintes dans la communauté noire. Des dizaines de milliers de Noirs choisissent de quitter alors la Louisiane pour l'Oklahoma et le Kansas. Toutefois, la participation des Noirs ne s'est pas évanouie à la fin du règne des républicains radicaux. Quelques paroisses, situées surtout au sud de la

<sup>99</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 419.

<sup>100</sup> 38,4% chez les leaders francophones.

<sup>101</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 419.

<sup>102</sup> William Ivy Hair, *Bourbonism and Agrarian Protest. Louisiana Politics, 1877-1900*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1969, p. 10-11 ; G. Rable, « The Republican Albatross... », p. 125.

<sup>103</sup> J. G. Taylor, *Louisiana. A History*, p. 112.

<sup>104</sup> G. Vandal, *Rethinking Southern Violence...*, p. 196.

<sup>105</sup> M. T. Carleton, P. H. Howard et J. B. Parker, dir., *Readings...*, p. 98 ; J. G. Taylor, *Louisiana Reconstructed...*, p. 507-508

Louisiane continuent d'élire des républicains à des postes locaux<sup>106</sup>. Pourquoi les Noirs réussissent-ils à voter dans la région de la Louisiane française alors qu'ils sont découragés et intimidés de le faire ailleurs ? Perry H. Howard apporte quelques suggestions de réponses en mentionnant que même si les plantations de canne à sucre ont été dévastées durant la guerre, elles se sont remises rapidement en marche avec les Noirs comme travailleurs salariés, et que le milieu culturel français et la présence de l'Église catholique expliquent le peu d'intimidation faite envers les Noirs<sup>107</sup>. En effet, un comité du Congrès sur la violence en Louisiane note en 1879 que les descendants français sont enclins à accorder à tous, peut importe la couleur ou la race, l'égalité des droits humains et politiques<sup>108</sup>.

Les bourbonns préconisent une politique basée sur le droit des États et à la suprématie blanche<sup>109</sup>. Cette politique est implantée dès 1877 par diverses lois. Une deuxième étape est franchie en 1879 avec la convocation d'une convention constitutionnelle pour revoir la loi fondamentale de l'État. Des délégués, 73,7% sont démocrates. Ils ont bien pensé abolir le suffrage universel afin d'empêcher les Noirs de voter, mais ils n'ont pas osé de peur que l'exode des Noirs s'amplifie et qu'ils perdent ainsi une partie de leur main-d'œuvre. Par contre, ils ont élargi les pouvoirs du gouverneur afin de mieux contrôler l'administration locale. Ils peuvent ainsi dominer l'État dans son entier en s'assurant de détenir le poste de gouverneur<sup>110</sup>. Naturellement, cette assemblée comprend peu de délégués noirs, moins de 15%. Formant 21,5% des membres, les francophones présents sont essentiellement des Créoles blancs (54,8%). Ils sont à 70% des démocrates. La représentation francophone est moindre qu'à la convention précédente où la présence de Créoles noirs lui avait donné un

<sup>106</sup> J. G. Taylor, *Louisiana. A History*, p. 133 ; G. Vandal, *Rethinking Southern Violence...*, p. 189-191.

<sup>107</sup> P. H. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 156.

<sup>108</sup> G. Vandal, *Rethinking Southern Violence...*, p. 152-153.

<sup>109</sup> W. I. Hair, *Bourbonism and Agrarian Protest...*, p. 17.

<sup>110</sup> M. T. Carleton, P. H. Howard et J. B. Parker, dir., *Readings...*, p. 98 ; W. I. Hair, *Bourbonism and Agrarian Protest...*, p. 101-102.

poinds important. Les francophones ne retrouvent pas non plus l'influence numérique et politique qu'ils avaient avant la guerre. Ils ont bien gagné quelques points sur le plan de la langue, mais cela ne concerne que les régions où le français prédomine.

Si les bourbonns s'objectent à la présence de leaders noirs en politique, ils sont prêts à «gérer» le vote noir dans la mesure où ils peuvent le contrôler. En effet, la classe des planteurs utilise cette participation en sa faveur. Elle l'avait déjà fait avant la guerre sous la constitution de 1852 lorsque les esclaves étaient comptés pour déterminer la représentation aux deux chambres législatives. Cette fois, elle manipule la majorité noire par l'intimidation et la corruption, par exemple en faisant voter des Noirs immigrés au Kansas et des morts<sup>111</sup>. Il n'est donc pas surprenant que les démocrates gagnent toutes les élections à partir de 1876 alors qu'il y a autant sinon plus d'électeurs noirs que d'électeurs blancs<sup>112</sup>.

Les résultats des élections présidentielles et de l'État de 1877 à 1884 favorisent les démocrates autour des 60,0%. Encore une fois, seules les paroisses du sud de la Louisiane et celle de Jefferson soutiennent le Parti républicain. Le bassin de main-d'œuvre noire et l'appui du Parti républicain au tarif protectionniste dans le sucre expliquent le soutien des Louisianais du sud aux républicains<sup>113</sup>. La classe politique est de plus en plus démocrate alors que 68,1% des leaders politiques s'affichent comme membres de ce parti. Cette hausse par rapport à la période précédente est compréhensible en raison de la chute du nombre de politiciens noirs. Le pourcentage de démocrates se situe à 72,3% chez les politiciens francophones dont les Cajuns fournissent les appuis principaux. À l'exception des autres francophones, qui supportent les républicains avec 58,6%, les autres groupes d'origine francophone encouragent

<sup>111</sup> W. I. Hair, *Bourbonism and Agrarian Protest...*, p. 115-116.

<sup>112</sup> P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 438.

<sup>113</sup> W. D. Burnham, *Presidential Ballots...*, p. 188-189 ; P. H. Howard, *Political Tendencies...*, p. 419 et 439 ; G. Vandal, *Rethinking Southern Violence...*, p. 146.

les démocrates : 83,9% des Cajuns, 76,4% des francophones européens et 67,7% des Créoles. Le pourcentage moindre des Créoles démocrates est dû au nombre de Créoles noirs, 19,0% du total des Créoles, qui sont républicains.

La diminution du poids politique des francophones s'observe par leur présence au sein des fonctions politiques. Au fur et à mesure que les années avancent, force est de constater que les francophones se tournent vers des postes locaux. Les Créoles se dispersent plus dans toutes les catégories de fonctions alors que les Cajuns ne sortent guère de leur région et par conséquent occupent des postes locaux, particulièrement celui de constable. Comment alors constituer une élite forte et cohérente si la majorité des hommes politiques francophones exercent leurs fonctions au niveau local ? Leur influence s'arrête là où sont délimités leurs responsabilités et leurs pouvoirs locaux. Il faudrait connaître leurs réseaux de contacts pour savoir si une certaine unité ou des échanges se réalisent entre les hommes francophones détenant des postes locaux.

Un fait significatif ressort de l'analyse : les hommes politiques francophones n'arrivent plus à représenter proportionnellement la région de la Louisiane française même sur le plan local. Une première explication de ce phénomène provient de la possibilité des anciens esclaves d'exercer des fonctions politique à partir de la Reconstruction. Une seconde découle du fait que les Anglo-américains ou les immigrants européens non-francophones, forment la majorité de la population blanche de l'État. Ces derniers étendent graduellement leur influence dans le sud de la Louisiane et occupent de plus en plus de postes politiques<sup>114</sup>.

Avec l'affranchissement des Noirs, c'est un personnel neuf qui débute en politique. Les gens de couleur libres avaient déjà fait quelques pas pendant la guerre en demandant l'octroi du

droit de vote pour les Noirs libres. Ce qui a débuté par une demande du droit de suffrage pour les Noirs libres s'est rapidement transformé en une demande du droit de vote pour tous les Noirs<sup>115</sup>. Avec l'acquisition de ces droits, les Noirs font leur entrée en politique. Les Noirs ont été confrontés dans l'exercice de leurs droits politiques à une forte résistance de la part des Blancs durant la période de Reconstruction. La situation n'a fait qu'empirer avec la venue au pouvoir des borbons en 1877. Si ces derniers sont capables de vivre avec le suffrage noir, cela ne signifie pas qu'ils soient disposés à laisser les Noirs occupés beaucoup de postes politiques. Les Noirs qui forment plus de 50% de la population de la Louisiane occupent autour des 15% des fonctions publiques durant la période de Reconstruction. Seulement 3% de ces postes sont occupés par des Noirs francophones. Après 1877, le nombre de Noirs détenant des postes publics devient marginal<sup>116</sup>.

Ce qui avait été une lutte entre Anglo-américains et Créoles avant la guerre devient une lutte entre partis politiques et entre Blancs et Noirs. Il n'est pas surprenant dans ce contexte que les francophones blancs ne se distinguent pas des Anglo-américains blancs. L'imminence de la sécession a fait détourner les Blancs de leurs conflits ethniques pour se concentrer sur la question de l'esclavage. Sur ce point, les hommes politiques francophones partagent le même point de vue que les Anglo-américains. Les paroisses englobant la plupart des plantations – dont plusieurs en Louisiane française- contrôlent la législature avant la guerre avec la représentation basée sur le total de la population et font de même après 1877. Même si la représentation des classes inférieures est plus grande, la Louisiane est gouvernée par les gentlemen<sup>117</sup>.

<sup>114</sup> Pierre George, *Géopolitique des minorités*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1984, p. 17.

<sup>115</sup> Donald E. Everett, « Demands of the New Orleans Free Colored population for Political Equality, 1862-1865 », *Louisiana Historical Quarterly*, 38, 2, avril 1955, p. 43-64.

<sup>116</sup> J. G. Taylor, *Louisiana Reconstructed...*, p. 507-508.

<sup>117</sup> R. W. Shugg, *Origins of the Class Struggle...*, p. 155 ; R. A. Wooster, « The Structure of Government... », p. 378.

Les conventions constitutionnelles sont des lieux importants de pouvoir puisqu'elles déterminent les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires de l'État<sup>118</sup>. En rassemblant la présence des francophones lors des différentes conventions constitutionnelles, on note une diminution graduelle des francophones qui est compensée en partie en 1868 par les Créoles Noirs. Cependant, la tendance à la baisse se poursuivra lors des conventions suivantes.

**Tableau 17**  
**Participation des hommes politiques aux conventions constitutionnelles**  
**(en pourcentage)**

Convention constitutionnelle	Blancs francophones	Noirs francophones	Blancs non-francophones	Noirs anglophones
1845	28,8	-	71,2	-
1852	23,9	-	76,1	-
1861	21,8	-	78,2	-
1864	16,0	-	84,0	-
1868	7,8	26,2	41,7	24,3
1879	18,0	3,5	67,4	11,1

En observant les pourcentages de l'affiliation politique chez les leaders francophones, on pourrait croire qu'ils sont plus esclavagistes et sécessionnistes que les non-francophones parce qu'ils sont davantage démocrates. Il ne faut pas oublier que les hommes politiques francophones sont avant tout des gens du Sud, qu'ils sont établis majoritairement en Louisiane avant la guerre. Chez les non-francophones, la plupart ne résident pas depuis longtemps en Louisiane et plusieurs d'entre eux sont originaires des États du Nord, donc plus enclins à appuyer les républicains. En outre, à partir de la Reconstruction, on doit ajouter l'influence de l'affiliation politique des Noirs qui favorisent également les républicains.

En résumant l'affiliation politique de l'élite francophone, je constate qu'elle tend à suivre l'élite anglo-américaine louisianaise. La question raciale et le besoin des Blancs de faire front

<sup>118</sup> Les conventions de 1852 à 1898 sont le reflet du contrôle politique des planteurs/marchands, des radicaux, puis des borbons, ce qui démontre les malaises sociaux, politiques et économiques de l'État. Chacun de ces

l'emportent sur les différences ethniques. Selon les moments, ce sont les Créoles ou les Cajuns qui infléchissent l'affiliation politique de l'élite francophone vers celle des non-francophones. Ainsi, les Créoles le font avant la guerre tandis que les Cajuns font pencher la balance après 1865.

**Tableau 18**  
**Affiliation politique majoritaire des hommes politiques selon l'origine ethnique, 1850-1885**

Avant-guerre	Élection de 1860	Attitude face à la guerre	1865, fin de la guerre	Reconstruction	Bourbons	
<b>Créoles</b>	Whig/ américain 60,6%	démocrate du Sud 62,4%	sécession	républicain 50,9%	démocrate 55,7%	Démocrate 67,7%
<b>Cajuns</b>	Démocrate 50% et whig/ américain 50%	démocrate du Sud 77,3%	sécession	démocrate 85,1%	démocrate 79,6%	Démocrate 83,9%
<b>Franco. européens</b>	Démocrate 63,3%	démocrate du Sud 73,1%	sécession	républicain 50% démocrate 50%	démocrate 62,9%	Démocrate 76,4%
<b>Autres franco.</b>	Démocrate 50% et whig/ américain 50%	démocrate du Sud 44,4%	union	républicain 58,3%	républicain 56,4%	Républicain 58,6%
<b>Total franco.</b>	Whig / américain 54,8%	démocrate du Sud 67,2%	sécession	démocrate 52,7%	démocrate 60,6%	démocrate 72,3%
<b>Non-franco.</b>	Whig/ américain 53,5%	démocrate du Sud 51,0%	sécession	démocrate 52,0%	démocrate 55,0%	démocrate 66,9%

Les majorités varient beaucoup selon les ethnies francophones. Les leaders francophones n'ont pas les mêmes intérêts politiques, il leur est difficile alors de former un groupe distinct et homogène. Les hommes politiques cajuns vouent une fidélité sans équivoque au Parti démocrate. Il ne faut pas oublier que les Cajuns et les Créoles possèdent une culture très différente et que les Créoles s'engagent plus rapidement dans l'agriculture commerciale, la

possession d'esclaves et la façon de vivre américaine. Les hommes politiques créoles tendent à suivre la majorité des autres leaders politiques jusqu'à la Reconstruction. Après celle-ci, l'arrivée des Créoles noirs en politique transforment les loyautés politiques en faveur du parti au pouvoir. Les autres francophones se démarquent par leur volonté à demeurer dans l'Union et à soutenir les républicains. Cela ne dépend pas de leur origine raciale contrairement aux Créoles qui englobent plusieurs Créoles noirs.

Avec la reconnaissance des droits politiques des Noirs, le portrait politique de la Louisiane change radicalement. Après avoir refusé l'accès au suffrage aux Noirs, voilà que les partis politiques cherchent à contrôler ce vote qui peut modifier les résultats d'une élection. Cependant, ces nouveaux électeurs et les gens favorables aux républicains ont vu apparaître un autre pouvoir beaucoup plus insidieux, celui de la violence politique avec ses liges de Blancs et ses comités de vigilance. Les Louisianais du sud ont été lents et peu nombreux à réagir à cette nouvelle ascendance noire en politique pour des raisons économiques et culturelles<sup>119</sup>. Tout de même, des francophones y ont participé en tant que persécuteurs, mais aussi en tant que victimes lorsqu'ils appuyaient le Parti républicain.

Reste que l'acquisition par les Noirs de droits politiques est l'un des facteurs importants de la perte d'influence politique des francophones en Louisiane. En élargissant le vote aux hommes noirs, l'électorat francophone rapetisse même dans les bastions francophones. Principalement démocrate, l'élite francophone blanche doit négocier avec l'électorat noir républicain. Enfin, des Noirs occupent dorénavant des postes politiques ce qui étend le bassin de candidats possibles. La présence de Créoles noirs ne suffit pas à combler la différence de cette perte de fonctions. Encore une fois, cette situation a des répercussions sur la représentativité des

---

<sup>119</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 135.

hommes politiques francophones dans les paroisses francophones du sud, car même sur le plan local leur nombre n'est plus proportionnel à leur population.

## Conclusion

L'histoire de la Louisiane de 1850 à 1885 se caractérise par des bouleversements dans lesquels nous ne remarquons pas toujours la présence des francophones. Les luttes entre le Nord et le Sud, la décision de l'État de faire sécession, le déclenchement de la guerre, le gouvernement militaire en Nouvelle-Orléans, la désorganisation à tous les niveaux à la suite de la guerre civile, l'émancipation des Noirs, la Reconstruction et le retour de la suprématie blanche amènent des modifications déterminantes sur le maintien du pouvoir des francophones dans l'État et même au plan local.

Le but de ce mémoire était de cerner le rôle des francophones en politique et d'identifier les causes de la perte de leur influence politique en Louisiane durant les années 1850 à 1885. Les auteurs s'accordent pour expliquer cette diminution du pouvoir politique par la perte de poids démographique des francophones qui entraîne du même mouvement une baisse démographique chez l'élite francophone. Cependant, ce mémoire apporte un éclairage nouveau sur la place des hommes politiques francophones sur la scène politique par l'identification d'autres facteurs expliquant la baisse d'influence de l'élite politique francophone.

Il faut toutefois revenir sur la première explication de la perte d'influence de l'élite politique francophone, car elle constitue un facteur déterminant. La baisse du poids démographique des leaders politiques francophones est manifeste dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle avec l'arrivée des Anglo-américains et des immigrants européens non-francophones. Elle se poursuit sensiblement dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle alors que les francophones ne représentent que 20% de l'élite politique vers 1885. J'ai pu constater qu'ils ne réussissent pas

à maintenir leur ascendance politique dans le sud de la Louisiane où ils sont majoritairement concentrés. Dans cette région, la diminution du poids démographique des hommes politiques devient de plus en plus marquée après la guerre civile alors qu'ils constituent moins de la moitié de la représentation pour une population à plus de 75% d'origine francophone. Quant aux fonctions détenues par les francophones dans cette même région, quelques-unes demeurent à plus de 75% entre les mains des francophones avant la guerre. Après celle-ci toutefois, les francophones ne réussissent plus à représenter proportionnellement leur population en Louisiane française.

L'après-guerre indique une cassure importante qui s'explique non seulement par le facteur démographique, mais aussi par l'arrivée d'un nouveau joueur en politique : les Noirs. L'influence de l'émancipation noire et la légitimation de ses droits politiques ont grandement affecté l'élite politique francophone par leur nombre, leur situation géographique et leur affiliation politique. Malgré la présence d'hommes politiques créoles noirs, ces derniers ne sont pas assez nombreux pour compenser la venue de leaders politiques noirs anglophones. Anciens esclaves travaillant sur les plantations de canne à sucre au sud de l'État, une bonne partie de ces nouveaux hommes politiques ont exercé leur fonction dans la région où ils résident. C'est pourquoi les hommes politiques francophones blancs se sont retrouvés moins nombreux à détenir un poste en Louisiane française. Enfin, l'affiliation des hommes politiques noirs en faveur des républicains a désavantagé l'élite francophone qui de son côté est majoritairement démocrate.

Les Noirs libres ont vécu de grands changements avec la guerre : ils sont passés de la milice rebelle aux troupes de l'Union, du peu d'intérêt à la masse esclave à la libération de celle-ci et

de la demande pour le suffrage des Noirs libres pour le suffrage de tous les Noirs<sup>1</sup>. La guerre n'a pas seulement détruit leurs biens matériels, mais aussi leur position privilégiée. Néanmoins, ce statut avant la guerre leur a permis d'occuper des postes de prestige dans l'administration gouvernementale et dans l'Assemblée législative à partir de la Reconstruction. Les Créoles noirs libres ont pu ainsi participer activement à la politique malgré leur nombre restreint.

La diminution des droits politiques des francophones quant à l'usage du français est un autre facteur justifiant la baisse du pouvoir politique des francophones. Dès les années 1840, les restrictions apparaissent et la constitution de 1864 met un terme au bilinguisme en ordonnant que les lois et les documents de la législature soient publiés dorénavant uniquement en anglais. La constitution de 1879 assouplit quelque peu la règle en permettant la publication en français dans les paroisses majoritairement francophones. Outre au niveau de l'État, plusieurs conseils municipaux tels que celui de Baton Rouge et des paroisses comme Natchitoches décident de tenir leurs registres uniquement en anglais avant la guerre civile.

Ces changements dans l'usage du français n'ont pas soulevé des grandes oppositions chez l'élite politique francophone. Cette dernière tend à devenir bilingue dès le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Là où les hommes politiques forment une minorité, on peut s'attendre à ce qu'ils deviennent bilingues et qu'un nombre significatif de leurs enfants ait l'anglais comme première langue<sup>2</sup>. Même chez les Noirs francophones la langue française est un obstacle.

Jean-Charles Houzeau, du *New Orleans Tribune* en mentionne les raisons :

[La langue] était un touchant hommage à la mémoire et à la libéralité des créoles français. Mais c'était une faute, parce que l'usage de cette

<sup>1</sup> Ted Tunnell, *Crucible of Reconstruction : War, Radicalism, and Race in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984, p. 91.

<sup>2</sup> Carl A. Brasseaux, *Acadian to Cajun. Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson, University Press of Mississippi, 1992, p. 90.

langue –maintenant étrangère- écartait ces hommes de couleur de la vie générale du pays. Les esclavagistes avaient eu bien soin de favoriser cette tendance. Le jour où ces hommes de sang mêlé prenaient la parole, ils ne parvenaient donc pas à se faire comprendre que de leur petit groupe ; mais ils ne pouvaient ni s'adresser au gouvernement de leur pays, au congrès, à la presse du Nord, à l'opinion publique, à leurs concitoyens, en un mot, ni même se faire entendre des cinq millions de noirs esclaves<sup>3</sup>.

Les journaux français de la Nouvelle-Orléans sont les seuls à s'élever contre la perte des droits politiques des francophones. Ils constatent que l'élite politique francophone est peu préoccupée par ces droits comme en témoigne le projet de loi de 1858 sur la publication en anglais seulement des documents de la législature.

L'acceptation de l'anglais dans les affaires ecclésiastiques et séculières montre que l'élite politique francophone s'achemine vers l'assimilation aux Anglo-américains. En plus de la baisse des francophones dans l'administration publique, on constate que beaucoup de ceux-ci sont de plus en plus acculturés au courant dominant anglo-américain. On peut le remarquer par les caractéristiques socio-économiques qui se ressemblent chez les deux groupes. Tout comme l'élite anglo-américaine, l'élite politique francophone est présente dans les trois hiérarchies importantes : l'État, l'armée et l'entreprise. Il faut cependant souligner que sa position est légèrement inférieure dans ces trois lieux de pouvoir que celle de l'élite anglo-américaine. C'est pourquoi elle s'assimile davantage que la population d'origine auquel elle appartient afin de conserver une place en politique. Par exemple, l'élite cajun fait des efforts pour se dissocier de ses origines et ses membres s'identifient simplement comme des Américains. L'assimilation des francophones à la société anglo-américaine est largement volontaire. Ces derniers justifient leur attitude par des raisons économiques<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Houzeau, Jean-Charles, *Le journal noir aux États-Unis*, p. 11.

<sup>4</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 91 et 153.

Les Anglo-américains représentent depuis 1840 une majorité dans la population blanche de l'État, mais une minorité dans plusieurs régions occupées depuis la colonisation par des descendants français et espagnols. Cependant, la domination économique des Anglo-américains est un facteur dominant même dans les régions majoritairement francophones<sup>5</sup>. Dès le milieu des années 1820, les Anglo-américains commencent à dominer la production du sucre par la superficie de leurs plantations et le capital investi<sup>6</sup>. L'usage de l'anglais se répand donc dans les affaires puisqu'elle est le langage économique de la majorité anglo-américaine.

Le conflit entre les Créoles et les Anglo-américains à la Nouvelle-Orléans a été largement traité dans les études. Il en ressort qu'il constitue essentiellement une bataille pour l'obtention du pouvoir de la ville. Les antipathies créoles-américaines sont oubliées avec la prise de la Nouvelle-Orléans en 1862. L'apparition du Parti américain crée des tensions chez les francophones, mais peu chez son élite. En dépit de sa plate-forme anti-catholique, un bon nombre de Créoles et de Cajuns influents se joignent à ce parti tandis que les classes pauvres et modestes créoles et cajuns supportent le Parti démocrate. Cela peut sembler un paradoxe que l'élite politique francophone fasse partie du Parti américain, mais les leaders politiques francophones pensent comme des Américains.

Les oppositions culturelles, linguistiques ou religieuses entre les francophones et les Anglo-américains reposent sur des conflits spécifiques, limités à la période avant la guerre. La guerre civile fait pression sur le patriotisme des Blancs francophones et anglophones et a l'effet d'un entonnoir qui conduit tous les regards vers la question de l'esclavage. La minorité francophone est par conséquent dépolitisée, car c'est la majorité anglo-américaine qui lui indique la direction à prendre.

---

<sup>5</sup> C. A. Brasseaux, *Acadian to Cajun...*, p. 90.

Participer à la vie politique à cette époque implique nécessairement de devenir Américain. Si les francophones ont assimilé des groupes espagnols et allemands et même quelques Anglo-américains durant le 18<sup>ème</sup> siècle, c'est maintenant à leur tour d'être assimilé à la culture dominante anglo-américaine. Les distinctions culturelles s'effacent pour devenir des différences de classe et de race.

Enfin, le dernier facteur observé dans mon étude, qui entrave l'influence politique des francophones, consiste en l'absence de cohésion entre les hommes politiques des différentes ethnies francophones. Qu'ont en commun les Créoles, les Cajuns, les européens francophones et les autres francophones provenant surtout des Antilles et du Canada ? Une origine plus ou moins lointaine de France et la langue française. Comme on l'a vu, la langue est en perte de vitesse chez l'élite francophone et elle ne semble pas s'en formaliser. Au cours de la période étudiée, il y a eu des événements qui auraient pu éveiller sa mémoire collective face à droit, mais elle ne l'a pas fait. Quant à l'origine commune, la plupart des hommes politiques francophones s'en détournent pour devenir des Louisianais. Les leaders politiques de ces ethnies francophones sont tous différents, toutefois ils tendent à s'assimiler comme on vient de le constater. La minorité de minorités ethniques s'assimilent donc à la majorité anglo-américaine.

Il y a bien des différences entre les groupes francophones. Ils possèdent une culture différente, leur relation avec le groupe dominant anglo-américain n'est pas la même en raison entre autres de leur poids démographique et même des différences raciales. En outre, leur situation géographique, professionnelle ou politique les séparent. La répartition des fonctions détenues

---

<sup>6</sup> Sarah Russel, « Ethnicity, Commerce, and Community in Lower Louisiana's Plantation Frontier, 1803-1828 », *Louisiana History*, XL, 4 automne 1999, p. 403.

par les leaders politiques des divers groupes francophones et l'affiliation politique de ces derniers sont également hétérogènes. Comment peuvent-ils alors s'affirmer comme minorité, identifier des revendications politiques communes et s'adapter au courant dominant anglo-américain ? Une étude sur leurs réseaux de parenté, d'affaires et de sociabilité permettrait de savoir davantage si les hommes politiques francophones ont conscience de former une minorité. Dans le même élan, cette étude pourrait constater la présence de relations entre les leaders politiques francophones locaux. Il serait alors possible de connaître jusqu'à quel point l'élite a conscience d'elle-même et si cette conscience s'accompagne de comportements politiques qui lui sont propres.

Dans cette recherche, il a été difficile de connaître si l'élite politique francophone a ressenti des inégalités, de la discrimination et de l'exclusion parce qu'elle est une minorité. Pour la période étudiée, cela semble se contenir dans le fait d'être Noir francophone ou membre du parti républicain. De plus, je ne connais pas la motivation des individus francophones à entrer en politique ou à exercer une fonction politique.

D'après les données Lawrence E. Estaville, l'élite politique a poursuivi sa perte d'influence à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Par exemple, dans la paroisse d'Ascension dont plus de 75% de sa population est d'origine francophone, Estaville dénombre douze des dix-neuf sénateurs d'État anglo-américains, quinze des vingt-quatre représentants d'État anglo-américains, dix des quinze greffiers de la cour anglo-américains et sept des 13 coroners aussi anglo-américains de la Reconstruction à 1900. La Louisiane française rétrécit ; elle ne compte plus que les paroisses de Lafourche, Terrebonne, St-Martin, Lafayette et Vermillion<sup>7</sup>. Les nouvelles technologies, l'expansion des moyens de transports, la mécanisation de l'agriculture,

---

<sup>7</sup> Lawrence E. Estaville Jr., « The Louisiana French in 1900 », *Journal of Historical Geography*, 14, 4, 1988, p. 348 et 353.

l'électricité, le téléphone sont apparus dans le milieu francophone louisianais et ont favorisé son assimilation à la société anglo-américaine<sup>8</sup>.

Au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, la population francophone s'est assimilée au courant anglo-américain. Des efforts ont été réalisés dans les années 1960 afin de préserver la culture française. En 1968, la Louisiane se déclare officiellement bilingue et se dote d'un ensemble de lois destinées à promouvoir le français. Un Conseil pour le développement du français en Louisiane (Codofil) est créé et l'enseignement en français est offert. Certains éléments de la culture cajun et créole sont encore apparents de nos jours, mais ils survivent en tant qu'attrait touristiques<sup>9</sup>. Les tentatives de mettre le français «à la mode<sup>10</sup>» s'avèrent limitées et dans plusieurs cas aboutissent à des échecs. Il y a eu beaucoup de prophètes, mais peu de croyants. Près de cent ans d'oubli de la culture française ne peuvent refaire surface sans que la population n'entre dans le mouvement afin de rendre cette culture vivante et persistante.

---

<sup>8</sup> L. E. Estaville Jr., « The Louisiana French... », p. 342.

<sup>9</sup> Par exemple, les restaurants servant de la nourriture cajun et créole, les visites dans les bayous cajuns, la musique.

<sup>10</sup> Monique Lecompte et Claudine Thomas, *Le facteur ethnique aux Etats-Unis et au Canada*, Paris, Université de Lille III, P.U.L., 1983, p. 137.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES (Constitution du fichier)

#### Documents législatifs et rapports d'État

*Acts of Louisiana*, 1812-1890.

*State Commission Books Executive Orders & Commissions*. 1852-1884. Louisiana State University Archives.

BELL, A. W. *The State Register. Comprising an Historical and Statistical Account of Louisiana*. Baton Rouge, 1855.

PHILIPS, U. B. *Revised Statutes of Louisiana*. New Orleans, 1856.

RAY, John. *Revised Laws and Statutes of the State of Louisiana*. New Orleans, 1870. 2 volumes.

SEAY, William A. et John S Young. *The Revised Statutes of the State of Louisiana from the Organization of the Territory to the year 1884 Inclusive*. Baton Rouge, 1886.

#### New Orleans Public Library

*Register of Free Colored Persons Entitled to Remain in the State*. 1840-1864.

#### Annuaire et biographies

*New Orleans City Directory*. 1861-1881.

*Census Reports of Louisiana*. 1850-1880. Washington, The National Archives of the United States. 1965.

*Index of Colored Troops*.

*Index of Union Troops*.

*Index of Confederate Troops*.

*Biographical and Historical Memoirs of Louisiana*. Chicago, 1892.

*Biographical and Historical Memoirs of Northwest Louisiana.* Chicago, compiled by the Southern Publishing Company, 1890.

*County-Parish Boundaries in Louisiana.* W. P. A. , New Orleans, 1939.

BOOTH, Andrew B. *Record of Louisiana Confederate Soldiers and Louisiana Confederate Commands.* Baton Rouge, 1920. 3 volumes.

CONDON, J. F. *Annals of Louisiana 1815-1861.* New Orleans, 1882.

CONRAD, Glenn R. *Dictionary of Louisiana Biography.* Lafayette, Louisiana Historical Association, 1988. 2 volumes.

FORTIER, Alcée, ed. *Louisiana, Comprising Sketches of Parishes, Towns, Events, Institutions, and Persons, Arranged in Cyclopedic Form.* Atlanta, Southern Historical Association, 1914. 3 volumes.

MEYNIER, A. Jr., ed. *Louisiana Biographies.* New Orleans, 1882.

MYGATT, A. *Company's New Orleans Business Directory for 1858.*

PERKINS, A. E., ed. *Who's Who's in Colored Louisiana.* New Orleans, 1930.

PERRIN, William Henry, ed. *Southwest Louisiana Biographical and Historical.* New Orleans, The Gulf Publishing Company, 1891. Réimpr., Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1971. 398 p.

WHITAKER, John S. *Sketches of Life and Character in Louisiana.* New Orleans, 1847.

## **Journaux**

Alexandria, *Caucasian.* 1874-1875.

Alexandria, *Louisiana Democrat.* 1859-1860, 1865-1884.

Alexandria, *Rapides Gazette.* 1871-1873, 1876-1878.

Alexandria, *The Constitutional.* 1861.

Baton Rouge *Louisiana Capitolian.* 1879-1882.

Baton Rouge, *The Daily Advocate.* 1854-1862, 1882-1884.

Baton Rouge, *The Daily Gazette & Comet.* 1856-1860.

Baton Rouge, *The Gazette.* 1850-1853.

Baton Rouge *Tri-Weekly Advocate.* 1865-1871.

Baton Rouge *Tri-Weekly Gazette & Comet.* 1857-1862, 1865-1868.

Baton Rouge *Weekly Advocate,* 1869-1872, 1878-1884.

Baton Rouge *Weekly Comet.* 1853-1856.

Baton Rouge *Weekly Dispatch.* 1884.

Baton Rouge *Weekly Truth.* 1882-1884.

*Iberville South*. 1865-1869, 1876-1884.  
*Iberville, The Plaquemines Sentinel*. 1858-1861.  
*Iberville, The Southern Sentinel*. 1852-1860.  
*Lafayette Advertiser*. 1869-1870, 1873-1874, 1877-1878, 1882.  
*Lafayette, Louisiana Cotton Bowl*. 1873-1877.  
*Lafourche, The Thibodeaux Minerva*. 1853-1856.  
*Le Courier de la Louisiane*. 1855, 1857.  
*Marksville Weekly Register*, 1868-1869.  
*Morgan City, Attakapas Register*, 1876-1878.  
*Natchitoches, The Times*. 1866-1867.  
*Natchitoches People's Vindicator*. 1874-1881.  
*New Orleans Bee*, 1850-1884.  
*New Orleans Louisianian*. 1871-1882.  
*New Orleans, L'Union*. 1863.  
*New Orleans Picayune*. 1852-1884  
*New Orleans, The Creole*, 1856.  
*New Orleans The Tribune*. 1864-1867, 1869.  
*New Iberia, Louisiana Sugar Bowl*. 1870-1881.  
*New Iberia Southern Star*. 1865-1866.  
*Pointe Coupee Democrat*. 1858-1861, 1884.  
*The Donaldsonville Chief*. 1871-1884.  
*The Pioneer of Assumption*. 1850-1855, 1865-1871.  
*The Pointe Coupee Banner*. 1881-1884.  
*St-Charles, L'Avant-Coureur*. 1854-1860, 1866-1869, 1871-1872.  
*St-James, Le Louisianais*. 1871-1876, 1881.  
*St-James Sentinel*. 1873-1875.  
*St-John Baptist, Le Meschacebe*, 1854-1856, 1858-1859, 1865-1881.  
*St-Landry, Le journal des Opelousas*. 1868-1878.  
*St-Landry, Le courier des Opelousas*. 1852-1861, 1865-1884.  
*St-Landry, Opelousas Patriot*, 1855.  
*St-Mary, Brashear News*, 1875.  
*St-Mary, The Sugar Bowl*, 1868-1872, 1876-1878.  
*Vermillion, Abbeville Meridional*, 1877-1881.  
*West Baton Rouge Sugar Planter*. 1856-1861, 1866-1870.  
*West Baton Rouge, The Capitolian Vis-a-vis*, 1852-1854.

### **Instruments de travail**

*The Statistical History of the United States From Colonial Times to the Present*. New York, Basic Books inc. Publishers, 1976. 1235 p.

Trudel, ROBERT et Rachad ANTONIUS, *Méthodes quantitatives appliquées aux sciences humaines*. Montréal, CEC, 1991. 545 p.

### Élites politiques et minorités ethniques

BAILY, Hany A. Jr. et Ellis KATZ. *Ethnic Group Politics*. Colombus, Charles E. Merrill Publishing Company, 1969. 331 p.

D'INNOCENZO, Micheal et Joseph P. SIREFMAN, ed. *Immigration and Ethnicity. American Society – "Melting Pot" or "Salad Bowl"?*. West Port, Greenwood Press, 1992. 344 p.

DYE, Thomas R. et Harmon ZEIGLER. *The Irony of Democracy*. Belmont, Duxbury Press, 1972. 396 p.

FISCHER, Eric. *Minorities and Minority Problems*. Md, Erasmus House, 1980. 475 p.

GEORGE, Pierre. *Géopolitique des minorités*. Coll. «Que sais-je?», Paris, PUF, 1984. 127 p.

GORDON, Milton M. *Assimilation in American Life. The Role of Race, Religion, and National Origins*. New York, Oxford University Press, 1964. 276 p.

HEALY, Joseph F. *Race, Ethnicity, Genders, and Class. The Sociology of Groups Conflict and Change*. California, Pine Forge Press, 1995. 558 p.

HUNT, Chester L. et Lewis WALKER. *Ethnic Dynamics. Patterns of Intergroup Relations in Various Societies*. Holmes Beach, Learning Publications inc., 1979. 463 p.

LECOMPTE, Monique et Claudine THOMAS. *Le facteur ethnique aux Etats-Unis et au Canada*. Paris, Université de Lille III, P.U.L., 1983. 251 p.

MARDEN, Charles F. et Gladys MEYER. *Minorities in American Society*. New York, Jan Nostrand Reinhold Company, 1968. 486 p.

MILLER, David. *Dictionnaire de la pensée politique. Hommes et idées*. Coll. «J. Brémond», Paris, Hatier, 1989. 853 p.

MILLS, Charles Wright. *L'élite du pouvoir*. Paris, Maspero, 1969. 380 p.

MOSCA, Gaetano. *The Ruling Class*. New York, McGraw-Hill Book Company, 1939. 514 p.

SIMPSON, Georges Eaton et J. Milton YINGER. *Racial and Cultural Minorities. An Analysis of Prejudice and Discrimination*. New York, Plenum Press, 1985. 491 p.

THERSTROM, Stephan, Ann ORLON et Oscar HANDLIN. *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*. Cambridge, Harvard University Press, 1981. 1076 p.

## Histoire de la Louisiane

### Ouvrages

BURNHAM, Walter Dean. *Presidential Ballots, 1836-1892*. Baltimore, John Hopkins University Press, (1955) 1976. 956 p.

CARLETON, Mark T., Perry H. HOWARD et Joseph B. PARKER, dir. *Readings in Louisiana Politics*. Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1975. 530 p.

DAWSON, Joseph G. III. *The Louisiana Governors: From Iberville to Edwards*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1990, 297 p.

FICKLEN, John Rose. *History of Reconstruction in Louisiana through 1868*. Gloucester, Peter Smith, 1966. 234 p.

HAIR, William Ivy. *Bourbonism and Agrarian Protest. Louisiana Politics, 1877-1900*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1969. 305 p.

HOWARD, Perry H. *Political Tendencies in Louisiana*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1971. 476 p.

McLURE, Mary Lilla. *Louisiana Leaders, 1830-1860*. Shreveport, Journal Printing Co., 1935. 78 p.

SHUGG, Roger W. *Origins of Class Struggle in Louisiana: A Social History of Whites Farmers and Laborers During Slavery and After, 1840-1875*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1968. 372 p.

TAYLOR, Joe Gray. *Louisiana. A History*. New York, W.W. Norton & Company, 1984. 194 p.

TAYLOR, Joe Gray. *Louisiana Reconstructed, 1863-1877*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1974. 552 p.

TUNNELL, Ted. *Crucible of Reconstruction: War, Radicalism, and Race in Louisiana*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1984. 257 p.

VANDAL, Gilles. *Rethinking Southern Violence. Homicides in Post-Civil War Louisiana, 1866-1884*. Columbus, Ohio State University Press, 2000. 321 p.

WETTA, Frank J. *The Louisiana Scalawags*. Ph D. dissertation. Louisiana State University, 1977. 394 p.

### Articles

BURNS, Francis B. «White Supremacy in the South. The Battle for Constitutional Government in New Orleans, July 30, 1866». *Louisiana Historical Quarterly*, 18, juillet 1935, p. 581-616.

CARRIERE, Marius M. «Anti-catholicism, Nativism, and Louisiana Politics in the 1850s». *Louisiana History*, 35, 4, automne 1994, p. 455-474.

CARRIERE, Marius M. «Political Leadership of the Louisiana Know-Nothing Party». *Louisiana History*, 21, 2, printemps 1980, p. 183-195.

CARRIERE, Marius M. «Slavery, Consensus, and the Louisiana Know-Nothing Party». *Mid-America*, 66, 2, 1984, p. 51-63.

DEW, Charles B. «The Long Lost Returns: the Candidates and their Totals in Louisiana's Secession Election». *Louisiana History*, 10, 1969, p. 360-369.

JEANFREAU, Vance Lynn S. «Louisiana Know Nothings and the Elections of 1855-1856». *Louisiana Studies*, 4, 3, automne 1965, p. 222-264.

LANDRY, Thomas R. «The Political Career of Robert Charles Wickliffe, Governor of Louisiana, 1856-1860». *Louisiana Historical Quarterly*, 25, juillet 1942, p. 670-727.

LESTAGE, H. Oscar jr. «The White League in Louisiana and its Participation in Reconstruction». *Louisiana Historical Quarterly*, 18, 1935, p. 617-695.

MILLET, Donald J. «Some Aspects of Agricultural Retardation in Southwest Louisiana, 1865-1900». *Louisiana History*, 11, 1, hiver 1970, p. 37-61.

OVERDYKE, W. Darrell. «History of the American Party in Louisiana». *Louisiana Historical Quarterly*, VI, octobre 1932, p. 581-588; janvier 1933, p. 84-91; avril 1933, p. 256-277; juillet 1933, p. 409-426; octobre 1933, p. 608-627.

RABLE, George. «Republican Albatross: The Louisiana Question, National Politics and the Failure of Reconstruction». *Louisiana History*, 23, 2, 1982, p. 109-130.

ROLAND, Charles P. «Difficulties of Civil War Sugar Planting in Louisiana». *Louisiana Historical Quarterly*, 38, 4, octobre 1955, p. 40-62.

RUSSEL, Sarah. «Ethnicity, Commerce, and Community on Lower Louisiana's Plantation Frontier, 1803-1828». *Louisiana History*, XL, 4, automne 1999, p. 389-405.

SHUGG, Roger W. «Suffrage and Representation in Ante-bellum Louisiana». *Louisiana Historical Quarterly*, 19, 1936, p. 390-406.

VANDAL, Gilles. «Le système notarial de la Louisiane au XIXe siècle: profil et fonction des notaires». *Canadian Journal of History*, 32, août 1997, p. 221-236.

VANDAL, Gilles. «When Religion Mingled with Commerce: the Controversy Surrounding the Louisiana Sunday Law of 1878». *Mid-America*, 70, 3, octobre 1988, p. 141-155.

WOOSTER, Ralph A. «The Structure of Government in Late Antebellum Louisiana». *Louisiana Studies*, 14, 4, hiver 1975, p. 361-378.

## **Histoire locale**

### Ouvrages

*History of Vermillion Parish, Louisiana*. Vermillion Historical Society, 1983.

*Records and Recordors of Thibodeaux, Lafourche, Louisiana*.

BOURGEOIS, Lillen C. *Cabanocey: The History, Customs and Folklore of St-James Parish*. New Orleans, Pelican ed., 1957. 211 p.

CAPERS, Gerald M. *Occupied City. New Orleans Under the Federals, 1862-1865*. University of Kentucky Press, 1965.

GILBERT, Sam F. *History of the Town of Napoleonville*. Napoleonville, La, 1936.

GRACE, Albert L. *The Heart of the Sugar Bowl: The Story of Iberville, Plaquemines*. La, 1946.

GRIFFIN, Harry Lewis. *The Attakapas Country: A History of Lafayette Parish*. Gretna, La, 1974.

KELLOUGH, Elizabeth et Leona MAYEUX. *Chronicles of West Baton Rouge*. Baton Rouge, Kennedy Print Shop, 1979.

MARCHAND, Sidney A. *The Flight of a Century, 1800-1900 in Ascension Parish, Louisiana*. Donaldsonville, La, Privately Published, 1936.

MARCHAND, Sidney A. *The Story of Ascension Parish*. Baton Rouge, 1931.

SAUCIER, Corinne L. *History of Avoyelles Parish, Louisiana*. New Orleans, 1943.

SOULÉ, Léon Cyprian. *The Know Nothing Party in New Orleans. A Reappraisal*. Baton Rouge, The Louisiana Historical Association, 1961. 128 p.

### Articles

BRASSEAU, Carl A. «The Secession Movement in St-Landry Parish, 1860-1861». *Revue de Louisiane*, 7, 1, été 1978, p. 129-154.

JACKSON, Joy J. «Keeping Law and Order in New Orleans Under General Butler, 1863». *Louisiana History*, 34, 1, hiver 1993, p. 51-67.

TREGLE, Joseph G. jr. «Early New Orleans Society: A Reappraisal». *Journal of Southern History*, 18, 1, février 1952, p. 20-36.

VANDAL, Gilles. «Le rôle joué par le parti républicain louisianais dans l'émeute de la Nouvelle-Orléans de 1866». *Revue de Louisiane*, 10, 1, été 1981, p. 51-75.

## Les francophones

### Ouvrages

BRETON, Roland J. L. *Géographie du français et de la francité en Louisiane*. Québec, C.I.R.B., 1979. 93 p.

CREAGH, Donald. *Nos cousins d'Amérique*. Paris, Payot, 1988. 512 p.

LOUDER, Dean R. et Eric WADDELL, dir. *French America. Mobility, Identity and Minority Experience Across the Continent*. traduit par Franklin Philip, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1983. 371 p.

NEWTON, William Lewis. *The Americanization of French Louisiana. A Study of the Process of adjustment between the French and the Anglo-American Populations of Louisiana, 1803-1860*. Thèse de doctorat, New York, Arno Press, 1980. 235 p.

SMITH-THIBODEAU, John. *Les francophones de Louisiane*. Paris, Entente, 1977, 134 p.

### Articles

AUDISIO, Gabriel. «Crisis in Baton Rouge, 1840-1860: Foreshadowing the Demise of Louisiana's French Language?». *Louisiana History*, 29, 4, automne 1988, p. 343-363.

CHARPANTIER, Jean. «La Louisiane controversée : subsidence créole, efflorescence zydeco, mouvement français, Cajun Power ». *Études créoles*, 9, 2, 1987, p. 121-140.

ESTAVILLE, Lawrence E. Jr. «Mapping the Louisiana French ». *Southeastern Geography*, 26, 2, novembre 1986, p. 90-113.

ESTAVILLE, Lawrence E. Jr. «The Louisiana French in 1900». *Journal of Historical Geography*, 14, 4, 1988, p. 342-359.

FICATIER, Marc-Étienne. «Les Louisianais français: Créoles et Acadiens». *Revue de psychologie des peuples*, 12, 3, 1957, p. 261-293.

MONNIER, Alain. «Franco-américains et francophones aux Etats-Unis ». *Population*, 42, 3, mai-juin 1987, p. 527-542.

OUKADA, Larbi. « The Territory and Population of French-Speaking Louisiana ». *Revue de Louisiane*, 7, 1, été 1978, p. 5-34.

SMITH, T. Lynn et Vernon J. PARENTON. «Acculturation of Among Louisiana French». *The American Journal of Sociology*, 44, 3, novembre 1938, p. 355-364.

TINKER, Edward Larocque. «Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana». *Proceedings of the American Antiquarian Society*, 32, 1932, p. 247-368.

## **Les Créoles**

### Ouvrage

HAMEL, Réginald. *La Louisiane créole, littéraire, politique et sociale, 1792-1900*. Ottawa, Leméac, 1984. 2 volumes.

### Articles

NEWTON, Lewis W. «Creoles and Anglo-Americans in Old Louisiana: A Study in Cultural Conflicts». *Southwestern Social Science Quarterly*, 14, 1933, p. 31-48.

REINDERS, Robert C. «The Louisiana American Party and the Catholic Church». *Mid-America*, 40, 2, avril 1958, p. 218-228.

SOULÉ, Leon Cyprian. «The Creole-American Struggle in New Orleans Politics, 1850-1862». *Louisiana Historical Quarterly*, 40, 1, janvier 1957, p. 54-83.

## **Les Créoles noirs / les Noirs**

### Ouvrages

*Le journal noir aux États-Unis, de 1868 à 1870*.

VINCENT, Charles. *Black Legislators in Louisiana During Reconstruction*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1976. 262 p.

### Articles

DORMON, James H. «Louisiana's 'Creoles of Color': Ethnicity, Marginality and Identity». *Social Science Quarterly*, 73, 3, 1992, p. 615-626.

EVERETT, Donald E. «Demands of the New Orleans Free Colored Population for Political Equality, 1862-1865». *Louisiana Historical Quarterly*, 38, 2, avril 1955, p. 43-64.

MORAN, Robert E. «Local Black Elected Officials in Ascension Parish, 1868-1878». *Louisiana History*, 27, 3, été 1986, p. 273-280.

RANKIN, David C. «The Origins of Black Leadership in New Orleans During Reconstruction». *Journal of Southern History*, LX, août 1974, p. 417-440.

RANKIN, David C. «The Politics of Caste: Free Colored Leadership in New Orleans During the Civil War». Dans Robert R. MacDonald, John R. Kemp et Edward F. Haas, éd., *Louisiana's Black Heritage*. New Orleans, Louisiana State Museum, 1979. p. 107-146.

REINDERS, Robert C. «The Decline of the New Orleans Free Negro in the Decade Before the Civil War». *The Journal of Mississippi*, 24, 1979, p. 88-98.

SCHWENINGER, Loren. «Antebellum Free Persons of Color in Postbellum Louisiana». *Louisiana History*, 30, 4, automne 1989, p. 345-364.

TUNNELL, Ted. «Free Negroes and the Freedmen: Black Politics in New Orleans During the Civil War». *Southern Studies*, 19, 1, printemps 1980, p. 6-28.

## **Les Cajuns**

### Ouvrages

ARSENAULT, Bona. *Histoire des Acadiens*. St-Laurent, Qc, Fides, 1994. 395 p.

ARSENAULT, Bona. *Index and Key Words to Histoire et Généalogie des Acadiens*, Cecilia, 1979.

BRASSEAU, Carl A. *Acadian to Cajun. Transformation of a People, 1803-1877*. Jackson, University Press of Mississippi, 1992. 252 p.

BRASSEAU, Carl A. *The Founding of New Acadia. The Beginning of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1987. 229 p.

CONRAD, Glenn R., éd. *The Cajuns Essays on their History and Culture*. Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1978. 262 p.

DORMON, James H. *The People Called Cajuns: An Introduction to an Ethnihistory*. Lafayette, Center for Louisiana Studies, 1983. 98 p.

### Articles

BAKER, Vaughan. «Les Acadiens en Louisiane avant la guerre de Sécession: étude d'assimilation culturelle». *Revue de Louisiane*, 8, 1, été 1979, p. 101-115.

BRASSEAU, Carl A. «Four Hundred Years of Acadian Life in North America». *Journal of Popular Culture*, 23, 1989, p. 3-23.

DUPONT, Albert Leonce. «The Career of Paul-Octave Hébert, Governor of Louisiana, 1853-1856». *Louisiana Historical Quarterly*, 31, 1948, p. 505-552.

ESTAVILLE, Lawrence E. Jr. «Changeless Cajuns: Nineteenth-Century Reality or Myth?». *Louisiana History*, 28, 1987, p. 117-140.

ESTAVILLE, Lawrence E. Jr. «Were the Nineteenth-Century Cajuns Geographically Isolated?». *Geoscience and Man*, 25, 1988, p. 85-96.

FORET, Micheal James. «Acadian Versus Cajun: What's in a Name? An Essay Review». *Louisiana History*, 33, 4, automne 1992, p. 417-421.

### Communication

BRASSEAU, Carl A. «The Rise of Classes in Louisiana Acadian Society During the Antebellum Period». 1990.